



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 19 avril 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité - 1176859003

Accorder un contrat à Wajax Équipement pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion pour une somme maximale de 306 983,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15744 - (un seul soumissionnaire conforme)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177371002

Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale comprenant deux trajets pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 883 787,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15661 (1 soumissionnaire) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser, à cette fin, la réception d'un revenu de 490 714,81 \$

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1170138002

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre, et autoriser une dépense additionnelle de 243 000 \$, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, pour douze mois, soit du 25 mai 2017 au 25 mai 2018, dans le cadre du contrat à Les Reliures Caron & Létourneau Ltée (CM14 0482), majorant ainsi le montant de 1 310 312,47 \$ à 1 553 312,47 \$

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1175035001

Accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922005

Accorder un contrat à « Grenier Chevrolet Buick GMC inc. », pour la fourniture de dix (10) automobiles électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt pour une somme maximale de 467 424,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15955 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177371001

Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177482001

Conclure une entente-cadre avec la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, pour une période de trois ans, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 17-15537 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 4 117 709,14 \$, taxes incluses)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.008 Contrat de construction

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1176459002

Octroyer un contrat à "Les excavations Super Inc." pour la reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 221 837,85 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 088 928,74 \$ + incidences : 132 909,11 \$, taxes incluse) - Appel d'offres public S17-002 - neuf (9) soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1176459003

Octroyer un contrat à Pavages Chenail inc. pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning - Dépense totale de 3 515 488,61 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 329 376,08 \$ + incidences : 186 112,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-003 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1176730002

Octroyer un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 325 379,95 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 228 524,21 \$ + incidences : 96 855,74 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-012 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1176459004

Octroyer un contrat à Sintra inc. Région Montérégie-Rive-Sud pour la reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle - Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 146 000,91 \$ + incidences : 105 877,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-001 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231013

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri et l'avenue Coloniale, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 3 538 591,62 \$ (contrat: 3 175 830,00 \$ et incidences: 375 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 266601 - 4 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231010

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 290 428,24 \$ (contrat: 2 991 428,24 \$ + incidences: 299 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 316101 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.015 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177000002

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne, dans les arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 3 921 011,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 3 757 565,13 \$ + incidences 163 446,39 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 335001 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.016 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231018

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 10 118 411,41 \$ (contrat: 9 938 411,41 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333704 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.018 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231017

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 10 996 128,21 \$ (contrat: 10 791 128,21 \$ + incidences: 205 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333709 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.019 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231022

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 4 646 000,00 \$ (contrat: 4 561 000,00 \$ + incidences: 85 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333710 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.020 Contrat de services professionnels

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1176459001

Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.021 Contrat de services professionnels

CM Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1177334004

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay S.E.N.C. / Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres - Somme maximale de 1 073 937,19 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15754 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

20.022 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.023 Immeuble - Servitude

CE Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1173558015

Approuver une convention dans laquelle le syndicat des copropriétaires de Vue phase I et II (lot 4 758 614 du cadastre du Québec) et le syndicat des copropriétaires de Vue phase III et IV (lot 5 272 695 du cadastre du Québec) autorisent la Ville à occuper une partie de leur immeuble aux fins de construction d'un muret de soutènement situé en façade de la rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et dans laquelle le Syndicat des copropriétaires Vue Phase III et IV autorise la Ville à construire, sur une partie de son immeuble ledit muret et s'engage à consentir une servitude en faveur de la Ville à cette fin

20.024 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1174141002

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022 dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017, volet soutien à la candidature

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.025 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1177584001

Accorder un soutien financier non-récurrent de 20 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 25 avril 2017 au Marché Bonsecours - Approuver un projet de convention à cet effet

20.027 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1171654005

Accorder un soutien financier de 5 467 \$ à Quartier éphémère, Centre d'Arts visuels, pour réaliser une étude de faisabilité incluant un programme fonctionnel et technique dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

20.028 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1177233004

Accorder un soutien financier de 6 000 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada-Uni - Approuver un projet de convention à cet effet

20.030 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1173775001

(AJOUT) Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 \$ (contrat : 9 850 000 \$ + incidences : 1 343 181,82 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10219 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1174346002

Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ au cours de l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service des ressources humaines pour le financement d'enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique durant les six mois à venir et ce, à compter du 1er mars 2017 - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 125 000 \$ pour les années 2018 et subséquentes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Adoption

CG Direction générale , Contrôleur général - 1163088002

Adopter, avec modification, le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.004 Règlement - Emprunt

CM Service de la culture - 1170387001

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent

40.005 Règlement - Emprunt

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1161081004

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1161081005

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.007 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1172622002

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 533-68 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1171711001

Déposer le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1173496001

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

60.003 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174396006

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mars 2017 au 31 mars 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	26
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	11

CE : 10.002

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176859003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division ateliers mécaniques sud
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Wajax Équipement pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion pour une somme maximale de 306 983,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15744.

Recommandation

Il est recommandé:

1. d'accorder à Wajax Équipement, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion pour une somme maximale de 306 983,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15744.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre, pour un montant de 280 317 \$ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-21 13:23

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176859003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division ateliers mécaniques sud
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Wajax Équipement pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion pour une somme maximale de 306 983,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15744.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1^{er} janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition de tous les véhicules de la Ville. Dans ce contexte, elle récupère les dossiers d'acquisition entamée par les arrondissements et services en 2016.

En décembre 2016, la Division d'arboriculture, de la voirie et des parcs de l'arrondissement de Lasalle avait émis le besoin d'acquérir un engin élévateur à nacelle et une carrosserie de service (installé sur un camion - déjà acquis par l'arrondissement) pour l'entretien des arbres et les travaux d'élagages. Depuis quelques années, les changements climatiques (augmentation du verglas, des tempêtes de vent, etc.) modifient les travaux d'émondage et d'abattage des arbres. Auparavant, ces travaux étaient faits durant l'été, le printemps et l'automne. Cependant, ils doivent désormais se poursuivre en hiver. La recrudescence des travaux en période hivernale amène donc l'arrondissement à se munir d'une nacelle. En l'absence de celle-ci, l'équipe doit faire l'emprunt à une autre équipe, or, les appareils utilisés ne sont pas adaptés aux travaux des émondeurs. L'équipement à acquérir sera mieux adapté aux nouvelles réalités et permettra de prévenir les blessures.

Pour acquérir l'engin élévateur à nacelle et la carrosserie de service, l'appel d'offres 16-15744 s'est tenu du 5 décembre 2016 au 11 janvier 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 36 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, trois addendas ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 13 décembre 2016 pour une modification au point 10.1.3 (point de lubrification) sur le devis technique 53716A11 de l'appel d'offres 16-15744
- Addenda no 2, émis le 13 décembre 2016 pour une erreur dans le titre de l'addenda no 1

- Addenda no 3, émis le 15 décembre 2016 pour reporter la date d'ouverture de l'appel d'offres au 11 janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Wajax Équipement au montant de 306 983,25 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un engin élévateur à nacelle et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion tel que décrit au devis technique 53716A11. L'engin à nacelle de marque et modèle Terex TL-45P ainsi que la carrosserie de service muni de coffres latéraux sera installé sur un châssis de camion Freightliner M2-106 (appartenant à la Ville). La totalité des équipements, à l'exception du châssis de camion, sera sous garantie pour une période de douze mois.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15744 pour lequel il y a eu un (1) soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Wajax Équipement	306 983,25 \$		306 983,25 \$
Estimation	229 950,00 \$		229 950,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			77 033,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			33,50%

Le présent dossier avait été initié par une ressource en arrondissement en 2016 (avant la date d'effectivité du regroupement de la fonction matériel roulant).

L'estimation avait été faite sur la base d'un modèle de la nacelle Terex TE-403 évalué à 206 010 \$ + tx en 2008 (Appel d'offres 08-10634). Cette nacelle de type télescopique est montée sur un élévateur d'une hauteur de travail de 55 pieds.

Or, la nacelle soumissionnée dans le présent dossier est de type télescopique articulée et montée sur un élévateur. Cet appareil est beaucoup plus complexe que le précédent, notamment en ce qui a trait au système hydraulique qui comporte deux fonctions supplémentaires.

De plus, en indexant le prix de l'appel d'offres de 2008 (AO-08-10634) de 2% annuellement pendant 9 ans, nous obtenons une valeur de 246 201 \$ + tx. Ensuite, considérant le taux de change américain (actuel) de 1.3347 par rapport à celui de 2008 de 1.02 sur la portion de la nacelle (environ 50 000 \$) l'estimation obtenu aurait été de 261 518 \$ +tx.

Conclusion:

Appel d'offres 2008	206 010,00 \$ +tx
Indexation de 2%/année	246 201,00 \$ +tx
Taux de change US	261 518,00 \$ +tx
Soumission 2017	267 000,00 \$ +tx
Soumission 2017 avec taxes	306 983,00 \$

Prix avec retour ristournes et taxes	280 317,00 \$
--------------------------------------	---------------

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges et parmi eux, un (1) seul a présenté une offre. Les raisons de non-dépôt des autres fournisseurs sont les suivantes : ces firmes ne peuvent se conformer les exigences demandées.

Le produit sollicité n'est pas dans leurs fabrications standards d'équipements ou ils ne veulent pas devenir maîtres d'œuvre du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 306 983,25 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 280 317 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-030) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera effectuée en 2018 et assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier entraînerait des retards dans les travaux d'élagages et augmenterait les risques de blessures des utilisateurs, car les équipements actuels ne sont pas appropriés pour le travail réalisé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison: 330 jours suite à l'émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-03

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-03-20



Dossier # : 1177371002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale comprenant deux trajets pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 883 787,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15661 (1 soumissionnaire) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser, à cette fin, la réception d'un revenu de 490 714,81 \$

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark Inc., pour les périodes estivales 2017 à 2019, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant la promenade Bellerive (Montréal) et l'Île Charron (Longueuil) et le Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 883 787,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15661;

2- d'approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;

3- d'autoriser la réception d'un revenu de 475 714,81 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période;

4- d'imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses et revenus relèvent de l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-31 08:54

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177371002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale comprenant deux trajets pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 883 787,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15661 (1 soumissionnaire) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser, à cette fin, la réception d'un revenu de 490 714,81 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1990, la Ville de Montréal soutient un service de navettes fluviales sur le fleuve Saint-Laurent. Ce service, prisé notamment par les cyclistes, permet de faire des liens entre des aménagements riverains remarquables, ainsi qu'entre différents tronçons de la Route Verte de la Montérégie et des régions limitrophes.

Ce service est ancré dans les habitudes de plusieurs citoyens et il contribue à leur appropriation des pistes cyclables, des rives et des plans d'eau. Il favorise également le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et certains sites d'exception. Pour le présent contrat, les sites qui accueillent les quais des navettes fluviales sont le Parc de la promenade Bellerive à Montréal, l'Île Charron à Longueuil et le parc René-Lévesque à Longueuil. Leur emplacement remarquable permet aux usagers de vivre une expérience stimulante en contact direct avec l'eau et les rives. Ce service permet à la clientèle montréalaise et longueuilloise d'accéder au parc national des Îles-de-Boucherville.

Jusqu'en 2014, la Ville de Montréal avait la responsabilité de lancer l'appel d'offres pour le trajet reliant le parc de la Promenade Bellerive et l'île Charron. La Ville de Longueuil avait de son côté la responsabilité de lancer l'appel d'offres pour le trajet reliant le parc de l'île Charron et le parc René-Lévesque (Longueuil) ainsi qu'un autre service pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil.

En mai 2014, à la suite d'un avis de l'adjoint au contrôleur général, il a entre autres été décidé de transférer le processus d'appel d'offres pour le service global des navettes fluviales, entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil, au Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. C'est donc ce dernier qui a pris en charge le processus d'appel d'offres pour les saisons 2015-2016 ainsi que pour les saisons 2017 à

2019.

Les agglomérations de Longueuil et de Montréal se sont toujours partagé les frais d'exploitation de ces services, en vertu d'une entente intermunicipale renouvelée lors du processus d'octroi des contrats de service. L'entente a une durée égale à celle du contrat.

Il est à noter que le présent dossier concerne uniquement le service de navette fluviale entre le parc de la Promenade Bellerive (Montréal), l'île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil). Le service de navette fluviale reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil fait l'objet d'un dossier décisionnel séparé (1177371001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0350 - 28 mai 2015 - Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs (traversiers) pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron, pour les saisons estivales 2015 et 2016, pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14116 (2 soum., 1 conforme) / Approuver le projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement et le partage des coûts entre la Ville de Montréal et Longueuil à cet effet / Autoriser l'ajustement des revenus et dépenses 2015 en conséquence

CG14 0128 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 107 105,50 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de 12 mois, du contrat conclu avec Croisières Navark inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île-Charron du parc national des Îles-de-Boucherville, majorant ainsi le montant total du contrat de 106 133,42 \$ à 213 238,92 \$, taxes incluses.

CG13 0122 - 25 avril 2013 - Accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark inc., le contrat pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron, dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses.

CG12 0289 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense de 1 113 515 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013.

CG10 0141 - 22 avril 2010 - Autoriser une dépense de 471 834 \$ pour le financement des contrats d'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement du service de navette entre Montréal et Longueuil pour l'année 2010 / Ajuster la base budgétaire de trois entités administratives et mandater ces dernières pour gérer les navettes fluviales.

CE09 0868 - 27 mai 2009 - Autoriser une dépense de 384 927 \$ pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2009, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navette entre Lachine et Châteauguay.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel propose l'octroi d'un contrat à Croisières Navark Inc, seul soumissionnaire conforme à l'appel d'offres 17-15661 pour un service de navette fluviale. Ce contrat permettra d'assurer le service des deux (2) trajets de navette fluviale définis comme suit (voir carte jointe en Annexe A):

Trajet 1 reliant le parc de la Promenade Bellerive (Montréal) et l'île Charron (Longueuil)

- Le tarif pour ce trajet est de 4,25 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 339 923 \$ avant taxes et sont assumés entièrement (100 %) par la Ville de Montréal.
- Les périodes d'exploitation sont du 23 juin au 4 septembre 2017, du 23 juin au 3 septembre 2018 et du 22 juin au 2 septembre 2019 inclusivement pour un total de 600 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (Annexe B).

Trajet 2 reliant le parc René-Lévesque (Longueuil) et l'île Charron (Longueuil)

- Le tarif pour ce trajet est de 4,25 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 413 755 \$ avant taxes et sont assumés entièrement (100 %) par la Ville de Longueuil.
- Les périodes d'exploitation sont du 20 mai au 9 octobre 2017, du 19 mai au 8 octobre 2018 et du 18 mai au 14 octobre 2019 inclusivement, pour un total de 1864 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (Annexe B).

Un montant de 15 000\$ avant taxes pour des travaux incidents majeurs (réparation d'un quai) est aussi prévu au contrat et est assumé à 100% par la Ville de Montréal. Ces travaux devront se faire en totalité au début de la saison 2017.

Le contrat comprend la fourniture de service de navettes fluviales durant les périodes estivales 2017, 2018 et 2019, incluant le système de billetterie, la gestion des matières résiduelles, l'affichage et l'information destinés aux usagers, toutes dépenses d'électricité, de carburant, tout le matériel d'opération, les entretiens mineurs, ainsi que toutes les dépenses reliées à l'obtention de permis. Ce contrat inclut également l'installation, la désinstallation et le remisage de certains quais et des passerelles.

À noter que des données d'achalandage sont disponibles depuis l'année 2010, mais certaines données ne visent que le tronçon Longueuil. Depuis 2015, année à laquelle la Ville de Montréal a pris en charge le processus d'appel d'offres, le devis demande à ce que l'opérateur fournisse un rapport journalier détaillé des fréquentations à l'heure, dont les données sont répertoriées grâce au système de billetterie de l'adjudicataire. La vente de tous les billets est informatisée et chaque billet est entré dans le système de réservation mis en place par l'opérateur.

Ce dossier décisionnel vise également à approuver l'entente intermunicipale entre Montréal et Longueuil nécessaire afin de partager les dépenses reliées au contrat. À noter que le modèle d'entente intermunicipale utilisé est le même que celui utilisé lors du dernier contrat visé par le Service des Affaires juridiques. Seules des modifications de formes y ont été apportées afin de le mettre à jour pour les saisons visées dans l'appel d'offres. À noter également que le terme « bateau-passeur » a été remplacé par le terme « navette fluviale ».

Le projet d'entente intermunicipale concerne le Trajet 2 (voir pièce jointe, Annexe C). Il prévoit notamment ce qui suit :

- La délégation à la Ville de Montréal de la mise en service et du fonctionnement des navettes entre le parc René-Lévesque et le parc de l'île Charron à Longueuil;
- Les obligations de la Ville de Montréal et celles de Longueuil, notamment en matière de partage des coûts pour le Trajet 2 et pour les frais de gestion du service, soit 15 000\$ taxes

incluses que la Ville de Longueuil devra verser à la Ville de Montréal;

- La composition du comité intermunicipal;
- La description des bateaux requis, ainsi que leurs conditions d'opération;
- La grille horaire et la tarification.

JUSTIFICATION

Le maintien des opérations du service de navettes fluviales pour les itinéraires présentés préalablement se justifie par le fait que ce service renforce le lien avec le réseau cyclable de l'agglomération de Montréal ainsi qu'avec la Route verte à Montréal et sur la Rive-Sud. Il favorise le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et certains sites d'exception, comme le parc de la promenade Bellerive, l'île Charron et le parc René-Lévesque à Longueuil; tous des sites récréotouristiques bordant le fleuve Saint-Laurent. Ce service est très apprécié de la population comme en témoignent les statistiques d'utilisation des trois (3) dernières années (voir pièce jointe, Annexe D). Au terme du processus d'appel d'offres qui s'est déroulé du 16 janvier 2017 au 15 février 2017, soit une durée de 29 jours, il y a eu quatre (4) preneurs de cahier des charges dont un seul a déposé une soumission, soit des proportions de 75% et 25%, respectivement. Les autres preneurs du cahier des charges n'avaient pas les bateaux nécessaires pour soumissionner sur les deux appels d'offres que la Ville a lancés (17-15661 lié au présent dossier et 17-15660 lié au dossier 1177371001). L'un des soumissionnaires a mentionné que ses engagements dans d'autres projets ne lui permettaient pas de déposer une soumission dans les délais requis.

La soumission est valide pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 15 juin 2017.

Comme cela est permis lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme, une négociation par téléphone avec le soumissionnaire s'est déroulée le 27 février 2017, par un représentant du Service de l'approvisionnement. Le tableau ci-dessous présente le prix final, incluant la réduction de 4086\$, dont 63% est applicable au trajet 1 et 37% au trajet 2, obtenu après négociation. Il est à noter que le montant soumissionné à la base était de 3 % supérieur à notre estimation et qu'après les négociations, le montant soumissionné est de 2,5% supérieur au prix estimé. Cette différence est majoritairement attribuable à l'ajout des travaux incidents pour la réparation du quai.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
Croisière Navark Inc.	883 787,53\$	-	883 787,53\$
Dernière estimation réalisée (\$)			862 312,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			883 787,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			N/A

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	21 475,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	2,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	N/A

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises non autorisées à conclure des contrats avec la Ville de Montréal.

Contrairement aux derniers contrats octroyés, la durée du présent contrat a été prolongée à trois ans, dans un souci de diminution des coûts puisque cela permet aux fournisseurs de réaliser des économies, notamment au point de vue des obligations découlant du plan média.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant global de la dépense s'élève à 883 787,53 \$ taxes incluses (768 678\$ avant taxes). La ventilation par année et par trajet est la suivante :

Objet de la dépense	Année 2017 avant taxes	Année 2018 avant taxes	Année 2019 avant taxes	<u>Total</u> avant taxes
<u>Trajet 1</u> (100 % à la charge de Montréal)	110 517 \$	113 281 \$	116 125 \$	<u>339 923 \$</u>
<u>Trajet 2</u> (100 % à la charge de Longueuil)	134 540 \$	137 890 \$	141 325 \$	<u>413 755 \$</u>
Travaux incidents majeurs (100 % à la charge de Montréal)	15 000\$	-	-	<u>15 000\$</u>
<u>Total</u>	260 057 \$	251 171 \$	257 450 \$	<u>768 678 \$</u>

En vertu de l'entente intermunicipale entre les villes de Montréal et de Longueuil, la Ville de Montréal recevra un revenu de 475 714,81 \$, incluant toutes les taxes applicables, provenant de la Ville de Longueuil et correspondant à la totalité (100 %) des coûts du service pour le trajet 2.

De même, en considération des services rendus par Montréal, Longueuil s'engage à verser à Montréal, une somme de quinze mille dollars (15 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de navettes fluviales. Ce montant sera facturé ultérieurement par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil.

Information budgétaire et comptable (détails fournis dans l'intervention du Service des

Finances) :

Description : Exploitation des deux trajets de navettes fluviales	2017 à 2019
Montant avant taxes	768 678, 00 \$
Montant toutes taxes incluses	883 787,53 \$
Dépense nette	807 015,82 \$

Imputation (net de ristourne)	2017	2018	2019
Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division du développement des transports.	273 027,34\$	263 698,15 \$	270 290,82 \$

Ainsi, le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 358 927,78\$.
L'ensemble de ces dépenses et revenus relève de l'agglomération.

Le budget nécessaire pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 est de 807 015,81 \$ net de ristournes. Le budget est prévu pour l'année courante et sera priorisé pour les années subséquentes par la Division du Développement des Transports au Service Infrastructures Voirie et Transports. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Année	Montant soumissionné (avec taxes)	Montant / année (avec taxes)	Achalandage	Coût / passager
2019	883 787,53 \$	296 003,13 \$		
2018		288 783,86 \$		
2017		299 000,54 \$		
2016	566 088,61 \$	286 262,46 \$	14198	20,16 \$
2015		279 826,15 \$	11841	23,63 \$

L'augmentation du prix du contrat pour l'année 2017 s'explique par les travaux incidents à réaliser. Pour les autres augmentations, elles découlent de l'indexation du coût de la vie et du carburant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service de navettes fluviales entre Montréal et Longueuil rejoint certains objectifs inscrits au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. En effet, ce service encourage les citoyens à utiliser davantage les transports collectifs et le vélo ce qui permet de favoriser des modes de vie plus actifs.

Ce service contribue également à la mise en valeur du fleuve et de ses berges et à faire prendre conscience aux citoyens de la richesse de l'écosystème de notre collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de ne pas octroyer ou de reporter l'octroi du présent contrat seraient de priver les utilisateurs d'un service de navettes fluviales pour une partie ou pour toutes les saisons estivales 2017, 2018 et 2019. Ce service est offert depuis 1990 aux citoyens et est ancré dans le choix de déplacements de plusieurs d'entre eux. Tout retard dans la prise de décision pourrait également avoir des conséquences pour la Ville de Longueuil, partenaire de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications. Le fournisseur a l'obligation de développer un plan média et de le présenter à la Ville pour approbation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation par le conseil d'agglomération de Montréal : 27 avril 2017 ;
- Approbation par le conseil municipal de la Ville de Longueuil de l'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal et du partage des coûts pour la saison 2017 à 2019 : 16 mai 2017;
- Début du service de navettes fluviales : 20 mai 2017;
- Fin du contrat : 14 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Virginie GAUVIN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Le : 2017-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-30



Dossier # : 1170138002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec la firme Les Reliures Caron & Létourneau Ltée pour douze (12) mois, soit du 25 mai 2017 au 25 mai 2018, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal. Estimé des dépenses : 243 000 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec la firme Les Reliures Caron & Létourneau Ltée pour douze (12) mois, soit du 25 mai 2017 au 25 mai 2018, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal. Estimé des dépenses : 243 000 \$;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, ainsi que celui des ex-banlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-04 19:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170138002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec la firme Les Reliures Caron & Létourneau Ltée pour douze (12) mois, soit du 25 mai 2017 au 25 mai 2018, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal. Estimé des dépenses : 243 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'entente-cadre émise par le Service de l'approvisionnement dans le cadre de l'appel d'offres public 14-13482 pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de la Ville de Montréal viendra à échéance le 25 mai 2017.

Cette entente-cadre permet aux bibliothèques de la Ville de Montréal de solidifier les livres ou les périodiques afin de prolonger leur durée de vie.

Le présent dossier a donc pour objet de se prévaloir de l'option de prolongation de cette entente-cadre aux mêmes conditions. En effet, l'article 5 des clauses administratives particulières du cahier de charges de l'appel d'offres 14-13482 porte sur la prolongation du contrat : « Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres. »

L'adjudicataire, soit Les Reliures Caron & Létourneau Ltée, a confirmé l'acceptation de prolongation de contrat dans les délais et selon les termes prévus au contrat. Cette prolongation sera applicable à compter du 25 mai 2017, sous réserve de l'approbation des membres du conseil municipal, pour se terminer le 25 mai 2018, selon les mêmes conditions que les soumissions présentées dans le cadre de l'appel d'offres 14-13482.

Montant octroyé lors de l'appel d'offres public 14-13482 en 2014 : 1 310 312,47 \$

Montant dépensé : 734 777,42 \$ (taxes incluses)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0482 - 26 mai 2014 : Conclure avec la firme Les reliures Caron et Létourneau Ltée une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents suite à l'appel d'offres public 14-13482 (1 soum.) - Montant total estimé: 1 310 312,47 \$

DESCRIPTION

Prolongation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et Les Reliures Caron & Létourneau Ltée pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents. Cette prolongation permettra de répondre aux besoins des 45 bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

Sous réserve de l'approbation par les membres du conseil municipal, cette prolongation sera applicable à compter du 25 mai 2017 pour se terminer le 25 mai 2018, selon les mêmes conditions que les soumissions présentées dans le cadre de l'appel d'offres 14-13482.

JUSTIFICATION

La prolongation de cette l'entente-cadre permet d'assurer la préservation des documents achetés pour les bibliothèques de Montréal. En effet, les différents types de services de reliure de documents sont requis afin de solidifier les livres et d'en maximiser l'usage au bénéfice des Montréalais(e)s qui fréquentent les bibliothèques de Montréal. Les documents visés sont des livres dans un état neuf ou usagé; chaque besoin requiert un type de reliure spécifique qui prolongera la durée de vie du document.

À ce jour, la Direction des bibliothèques, du Service de la culture, est satisfaite du service fourni par Les Reliures Caron & Létourneau Ltée, notamment au niveau du service à la clientèle, de la qualité du service ainsi que du respect du délai de service.

Conséquemment, il est recommandé de maintenir les services actuels et de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes termes et conditions pour une période de douze (12) mois. .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation de l'entente-cadre avec la firme Les Reliures Caron & Létourneau Ltée garantit à la Ville de Montréal des prix identiques à ceux établis en 2014 lors de l'appel d'offres 14-13482.

L'estimation de la dépense pour douze (12) mois, soit du 25 mai 2017 au 25 mai 2018 s'élève à 243 000 \$.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, et ce, au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

La reliure et la protection des livres visent la prolongation de la vie utile des documents. Les cartons et papiers utilisés sont des produits en majorité recyclés et de couleur naturelle,

donc sans utilisation de produit chimique pour leur traitement. Les surplus et excédents de papiers ou de cartons sont envoyés au recyclage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de cette entente-cadre avec la firme Les Reliures Caron & Létourneau Ltée facilitera le processus d'approvisionnement pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, tout en évitant la négociation à la pièce, en plus de faire bénéficier des économies de volumes à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications. Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sous réserve de l'approbation par les membres du conseil municipal :

Début de prolongation de l'entente-cadre : 25 mai 2017

Fin de prolongation de l'entente-cadre : 25 mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dana Roxana RACASAN OANCEA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Alexandra COURT
Chef de division - Centre de services partagés

Alexandra COURT
Chef de division - Centre de services partagés

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Approuvé le : 2017-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-04



Dossier # : 1175035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux disposition de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 9 et 10 mars 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 78,48 % par l'agglomération, pour un montant de 641 574,52 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-07 12:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175035001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

En 2003, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a accordé à la firme JSI Telecom un contrat pour l'achat et l'installation d'un système d'enregistrement et d'écoute électronique.

Ce système se compose de logiciels spécialisés et il est conçu spécifiquement pour être robuste et fiable. L'entretien et le support de ce système sont assurés par la firme JSI Telecom depuis son implantation en 2005, et ce, via un contrat géré par le SPVM qui arrive à échéance le 30 juin 2017. Par ailleurs, une mise à jour de certains équipements qui ont atteint leur fin de vie utile est requise.

Il est à noter que depuis août 2016, le Service des TI a rapatrié la gestion des contrats informatiques du SPVM, dont le contrat relatif à la gestion du système d'écoute électronique. Une analyse est effectuée afin de rentabiliser les renouvellements de chaque contrat avec toujours l'objectif d'offrir une saine gestion, et ce afin de mieux en contrôler les coûts.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à la firme JSI Telecom (fournisseur unique), pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses, et à approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE03 0100 - 22 janvier 2003 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, JSI Telecom, le contrat pour l'achat et l'installation d'un système d'enregistrement et d'écoute

électronique aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 848 294 \$ (plus les taxes applicables), conformément à l'appel d'offres 2002-059

DESCRIPTION

Dans le cadre du présent sommaire décisionnel, JSI Telecom doit :

1. Fournir une mise à jour du système d'enregistrement et d'écoute portant sur les aspects logiciels et composantes matérielles spécialisées, que seule JSI Telecom peut certifier et en faire l'entretien.
2. Procéder au renouvellement du contrat d'entretien et de support pour une période de 3 ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020. Il est à noter que depuis 2006, les renouvellements de ce contrat ont été accordés aux six mois de manière automatique au fournisseur.

JUSTIFICATION

Conformément à la Loi 19 concernant l'organisation des services policiers, et étant donné que le SPVM est classé niveau 5 (population à desservir de 1 000 000 d'habitants ou plus), il est tenu dans le cadre des services de soutien, d'assumer la surveillance électronique. De ce fait, le système d'enregistrement et d'écoute électronique est critique et essentiel aux enquêtes policières du SPVM. Compte tenu de sa désuétude (en service depuis plus d'une dizaine d'années), une mise à jour est requise et porte sur deux aspects :

- Mise à jour du logiciel dont JSI Telecom est propriétaire;
- Acquisition de composantes matérielles spécialisées certifiées par JSI Telecom.

Une des principales exigences dudit système est que tous les composants matériels utilisés doivent être testés et validés. De ce fait, JSI Telecom dispose d'un groupe d'ingénierie dont le mandat est d'évaluer, de tester et de certifier tout matériel et logiciel tiers utilisés dans ce système. Ledit groupe travaille avec les fabricants pour configurer et valider chaque nouveau composant à intégrer au système d'enregistrement et d'écoute électronique. Il est à noter que le logiciel spécifique au système d'enregistrement et d'écoute électronique est propriété de la firme JSI Telecom, et est donc la seule à détenir les codes sources pour faire l'installation des composantes matérielles du système d'enregistrement et les services d'entretien. De plus, JSI Telecom est la seule firme en mesure de certifier les composants matériels du système. Sans certification, JSI Telecom ne peut offrir le support dudit système.

Pour plus de détails concernant les services fournis dans le cadre du nouveau contrat d'entretien et de support, se référer au document intitulé «Entente de services» en pièce jointe du présent sommaire.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à JSI Telecom, puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les services requis. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 817 544,15 \$, taxes incluses (746 526,77 \$ net de taxes).

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) :

Description	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Acquisition d'équipements et de services techniques (PTI)	353 352,67 \$				353 352,67 \$
Support et maintenance (BF)	74 719,55 \$	152 054,29 \$	157 376,19 \$	80 041,45 \$	464 191,48 \$
TOTAL	428 072,22 \$	152 054,29 \$	157 376,19 \$	80 041,45 \$	817 544,15 \$

Dépenses capitalisables (PTI) :

La dépense de 353 352,67 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70900 - Gestion capacité des serveurs.

Le montant maximal de 322 658,09 \$, net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-051 et d'agglomération RCG 15-052.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 49.8% par la ville centre et 50.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses non capitalisables (BF) :

Une dépense de 464 191,48 \$, taxes incluses (423 868,68 \$, net de taxes), pour le support et l'entretien, sera imputée au budget de fonctionnement du SPVM. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures (avant taxes) :

Période	Coût annuel d'entretien (avant taxes)	Écart en \$	Écart en %
1 juillet 2006 au 30 juin 2009	131 000,00 \$	N / A	N / A
1 juillet 2009 au 30 juin 2017	125 580,00 \$	- 5 420,00 \$	- 4,13 %
1 juillet 2017 au 30 juin 2018	129 975,30 \$	4 395,30 \$	3,5 %
1 juillet 2018 au 30 juin 2019	134 524,44 \$	4 549,14 \$	3,5 %
1 juillet 2019 au 30 juin 2020	139 232,79 \$	4 708,35 \$	3,5 %

À compter de juillet 2009, la diminution du coût annuel de 4,13% s'explique par un changement dans l'architecture du système, notamment le retrait de certaines composantes matérielles. À compter de juillet 2017, l'écart de 3,5 % est dû au rehaussement technologique des composantes matérielles et à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au SPVM de moderniser son système d'écoute électronique et de se conformer à la Loi 19 relative à l'organisation des services policiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Autorisation du présent sommaire par les instances (CG) de la Ville : 27 avril 2017;
- Émission du bon de commande par le Service des TI (volet PTI) : 1 mai 2017;
- Réception des équipements et préparation des travaux : Mai - Juin 2017;
- Exécution des travaux : Mai - Juin 2017;
- Émission du bon de commande par le SPVM (volet BF) : 1 juillet 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Mary PETTI
C/D Solutions support aux opérations

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique
et justice

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1174922005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Grenier Chevrolet Buick GMC inc. », pour la fourniture de dix (10) automobiles électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt pour une somme maximale de 467 424,08 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15955 (3 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Grenier Chevrolet Buick GMC inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de dix (10) automobiles électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 467 424,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15955 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-05 19:15

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Grenier Chevrolet Buick GMC inc. », pour la fourniture de dix (10) automobiles électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt pour une somme maximale de 467 424,08 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-15955 (3 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d’achat pour l’année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer, pour cause de désuétude, dix (10) automobiles de classe 134 en usage au Service des Grands Parcs, du verdissement et du Mont-Royal et dans les arrondissements de LaSalle et Ville-Marie.

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-15955 qui s’est tenu du 1^{er} au 27 mars 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 27 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Deux addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 10 mars 2017 : pour modifier les quantités demandées; et
- Addenda no 2 émis le 14 mars 2017 : pour un reporter la date d’ouverture de l’appel d’offres et transmettre une version corrigée du devis technique.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres public 17-15955, l’octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l’approbation du comité exécutif car la dépense est supérieure à 100 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Grenier Chevrolet Buick GMC inc.», au montant de 467 424,08 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix (10) véhicules électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt LT tel que décrit au devis technique 14017B11 de l'appel d'offres public 17-15955. La Chevrolet Bolt est un véhicule 100 % électrique doté d'un bloc-batterie au lithium-ion rechargeable de 60 kWh dont l'autonomie est approximativement de 383 kilomètres.

Conformément à l'article 11 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 17-15955, la garantie débutera à partir de la date de mise en service officielle des véhicules. A partir de cette date, les véhicules seront couverts par la garantie du manufacturier pendant une durée de 36 mois ou de 60 000 km, selon la première éventualité.

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de dix (10) automobiles sous-compactes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude : 135-07323, 135-07324, 134-07177, 134-07178, 134-07179, 134-07180, 134-07181, 134-09154, 134-07141, et 134-07142. La durée de vie d'une automobile sous-compacte est de 10 ans. Les véhicules à remplacer sont âgés de 8 et 10 ans.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-15955 pour lequel il y a eu 3 soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC INC..	467 424.08 \$		467 424.08 \$
LAURIER-STATION CHEVROLET BUICK GMC INC.	470 351,23 \$		470 351,23 \$
LE RELAIS CHEVROLET CADILLAC BUICK GMC LTÉE	470 753,64 \$		470 753,64 \$
Dernière estimation réalisée (fait par le SMRA)	514 455, 64 \$		514 455, 64 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			469 509,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,45 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			3 329,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			0,71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 47 031,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 9,14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			2 927,15 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,63 %

Pour estimer la dépense à 514 455,64 \$, taxes incluses, le SMRA a utilisé l'outil de « configuration et prix » disponible sur le site du fabricant. L'écart 9% entre l'estimation et le prix de la soumission est attribuable aux rabais accordés par le fabricant et le concessionnaire aux clients corporatifs.

Six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à cause des difficultés d'approvisionnement auprès du fabricant. La Chevrolet Bolt est un nouveau véhicule avec une production limitée. Le processus d'acquisition est géré directement par le fabricant lequel accorde les rabais, détermine le nombre de véhicules alloués au Canada et contrôle les délais de livraison.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 467 424,08 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :
Huit véhicules – Arrondissement LaSalle et Ville-Marie

Un montant maximal de 341 458 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-041) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2017.

Deux véhicules – Service des Grands Parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Un montant maximal de 85 365 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 11-029) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

Rabais – Programme Roulez électrique

L'achat d'une Chevrolet Bolt est admissible au rabais de 8 000 \$ offert par le programme « Roulez électrique » du gouvernement du Québec. Considérant que le rabais est disponible jusqu'à l'épuisement des fonds du programme, il n'a pas été comptabilisé dans le montant de la dépense. S'il est disponible au moment de la livraison des véhicules le rabais de 8 000 \$ par véhicule sera appliqué par le fournisseur au moment de la facturation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'électrification du parc de véhicules de la Ville est une mesure qui découle du plan d'action de « Montréal durable 2016-2020 » dont l'une des priorités est la réduction des émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en avril 2017
- Livraison de cinq véhicules en octobre 2017.

- Livraison de cinq véhicules : date à confirmer par le manufacturier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-03

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-04-04



Dossier # : 1177371001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., pour les périodes estivales 2017 à 2019, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15660;

2- d'approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;

3- d'autoriser la réception d'un revenu de 801 122,23 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période;

4- d'imputer ces dépenses et ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses et revenus relèvent de l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-27 10:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177371001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Dépense totale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1990, la Ville de Montréal soutient un service de navettes fluviales sur le fleuve Saint-Laurent. Ce service, prisé notamment par les cyclistes, permet de faire des liens entre des aménagements riverains remarquables, ainsi qu'entre différents tronçons de la Route Verte de la Montérégie et des régions limitrophes.

Ce service est ancré dans les habitudes de plusieurs citoyens et il contribue à leur appropriation des pistes cyclables, des rives et des plans d'eau. Il favorise également le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et certains sites d'exception. Pour le présent contrat, les sites qui accueillent les quais des navettes fluviales sont le Vieux-Port et le parc Jean-Drapeau à Montréal, ainsi que le port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil. Leur emplacement remarquable permet aux usagers de vivre une expérience stimulante en contact direct avec l'eau et les rives. Ce service permet à la clientèle montréalaise et longueuilloise d'accéder au parc Jean-Drapeau et aux différentes rives du fleuve.

Jusqu'en 2014, la Ville de Longueuil lançait périodiquement un appel d'offres en vue d'obtenir les services d'un opérateur de navettes fluviales pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil, ainsi que pour le trajet reliant le parc de l'île Charron à Longueuil. La Ville de Montréal avait la responsabilité de lancer l'appel d'offres pour le trajet reliant les parcs de la Promenade-Bellerive et de l'île Charron.

En mai 2014, à la suite d'un avis de l'adjoint au contrôleur général, il a entre autres été décidé de transférer le processus d'appel d'offres pour le service global des navettes fluviales, entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil, au Service de

l'approvisionnement de la Ville de Montréal. C'est donc ce dernier qui a pris en charge le processus d'appel d'offres pour les saisons 2015-2016 ainsi que pour les saisons 2017 à 2019.

Les agglomérations de Longueuil et de Montréal se sont toujours partagé les frais d'exploitation de ces services, en vertu d'une entente intermunicipale renouvelée lors du processus d'octroi des contrats de service. L'entente a une durée égale à celle du contrat.

Il est à noter que le présent dossier concerne uniquement le service de navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et Longueuil. Le service de navette fluviale reliant le parc de la Promenade Bellerive (Montréal), l'île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) fait l'objet d'un dossier décisionnel séparé (1177371002).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0252 - 21 avril 2016 - Accorder au seul soumissionnaire, Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'opération et la fourniture d'un service de navette fluviale pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi que pour le trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la saison estivale 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 714 848,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14904 / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2016 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 232 276,66 \$ pour 2016 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération de 174 409,71 \$ vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports / Autoriser la réception d'un revenu de 254 373,23 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) au Vieux-Port de Montréal puis au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2016.

CG15 0408 - 18 juin 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi que pour le trajet « Express » reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la saison estivale 2015, aux prix révisés de sa soumission, soit pour une somme maximale de 698 672,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14320 / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2015 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 191 411 \$ pour 2015 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération de 115 000 \$ vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015 / Autoriser la réception d'un revenu de 220 074,70 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) au Vieux-Port de Montréal puis au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015.

CG 15 0350- 28 mai 2015 - Accorder au seul soumissionnaire conforme, Croisières Navark inc., un contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-

14116 / Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel / Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant le financement des services de bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil pour les années 2015 et 2016 / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 133 340 \$ pour l'année 2015 et autoriser un ajustement de base budgétaire de 136 407 \$ en 2016 / Autoriser la réception d'un revenu de 310 141,61 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016.

CG14 0259 - 29 mai 2014 - Autoriser une dépense de 425 628,28 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014 / Approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales.

CG12 0289 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense de 1 113 515 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013.

CG10 0141 - 22 avril 2010 - Autoriser une dépense de 471 834 \$ pour le financement des contrats d'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement du service de navettes entre Montréal et Longueuil pour l'année 2010 / Ajuster la base budgétaire de trois entités administratives et mandater ces dernières pour gérer les navettes fluviales.

CE09 0868 - 27 mai 2009 - Autoriser une dépense de 384 927 \$ pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2009, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navettes entre Lachine et Châteauguay.

CG08 0331 - 19 juin 2008 - Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil pour le financement de l'opération du service de navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil.

CE08 0561 - 9 avril 2008 - Autoriser une dépense de 439 246,25 \$ (toutes taxes incluses) pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2008, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navettes entre Lachine et Châteauguay.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel propose l'octroi d'un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., seul soumissionnaire conforme à l'AO 17-15660, pour un service de navettes fluviales. Ce contrat permettra d'assurer le service de deux (2) trajets de navettes fluviales

définis comme suit (voir carte jointe à l'Annexe A) :

Trajet 1 reliant le Vieux-Port, le parc Jean-Drapeau et le Port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil

- Le tarif pour un trajet reliant le Vieux-Port et Longueuil est de 7,75 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 1 393 559 \$ avant taxes et sont partagés entre la Ville de Montréal (50 %) et la Ville de Longueuil (50 %).
- Les périodes d'exploitation sont du 20 mai au 9 octobre 2017, du 19 mai au 8 octobre 2018 et du 18 mai au 14 octobre 2019 inclusivement pour un total de 3349 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (Annexe B).
- Ce trajet est en opération 7 jours sur 7.

Trajet 2 (Express) reliant le Vieux-Port et le parc Jean-Drapeau

- Le tarif pour relier le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port est de 4,25 \$ taxes incluses par passage.
- Les coûts pour cet itinéraire sont de 857 784 \$ avant taxes et sont assumés entièrement (100 %) par la Ville de Montréal.
- Les périodes d'exploitation sont du 20 mai au 9 octobre 2017, du 19 mai au 8 octobre 2018 et du 18 mai au 14 octobre 2019 inclusivement, pour un total de 1815 heures d'opération.
- L'horaire des départs selon la période de l'année se trouve en pièce jointe (Annexe B).
- Ce trajet est en opération les fins de semaine et les jours fériés.

À noter que, pour les deux (2) trajets, le service est interrompu à 19 h lors des feux d'artifice.

Le contrat comprend la fourniture de service de navettes fluviales durant les périodes estivales 2017, 2018 et 2019, incluant le système de billetterie, la gestion des matières résiduelles, l'affichage et l'information destinés aux usagers, toutes dépenses d'électricité, de carburant, tout le matériel d'opération, les entretiens mineurs, ainsi que toutes les dépenses reliées à l'obtention de permis. Ce contrat inclut également l'installation, la désinstallation et le remisage de certains quais et des passerelles.

À noter que des données d'achalandage sont disponibles depuis l'année 2007. Depuis 2015, année à laquelle la Ville de Montréal a pris en charge le processus d'appel d'offres, le devis demande à ce que l'opérateur fournisse un rapport journalier détaillé des fréquentations à l'heure, dont les données sont répertoriées grâce au système de billetterie de l'adjudicataire. La vente de tous les billets est informatisée et chaque billet est entré dans le système de réservation mis en place par l'opérateur.

Ce dossier décisionnel vise également à approuver l'entente intermunicipale entre Montréal et Longueuil nécessaire afin de partager les dépenses reliées au contrat. Le partage des coûts visé par l'entente ne concerne que le Trajet 1, qui est assumé à 50% par Longueuil et 50% par Montréal. À noter que le modèle d'entente intermunicipale utilisé est le même que celui utilisé lors du dernier contrat, lui-même basé sur un modèle visé par le Service des Affaires juridiques en 2015.

Le projet d'entente intermunicipale concerne le Trajet 1 (voir pièce jointe, Annexe C). Il prévoit notamment ce qui suit :

- La délégation à la Ville de Montréal de la mise en service et du fonctionnement des navettes entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil.
- Les obligations de la Ville de Montréal et celles de Longueuil, notamment en matière de

partage des coûts pour le Trajet 1 et pour les frais de gestion du service, soit 15 000\$ taxes incluses que la Ville de Longueuil devra verser à la Ville de Montréal;

- La composition du comité intermunicipal.
- La description des bateaux requis, ainsi que leurs conditions d'opération
- La grille horaire et la tarification.

JUSTIFICATION

Le maintien des opérations du service de navettes fluviales pour les itinéraires présentés préalablement se justifie par le fait que ce service renforce le lien avec le réseau cyclable de l'agglomération de Montréal ainsi qu'avec la Route verte à Montréal et sur la Rive-Sud. Il favorise le récréotourisme de plein air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et certains sites d'exception. Ce service permet aux Montréalais comme aux Longueuillois d'accéder au parc Jean-Drapeau et à l'ensemble des activités se déroulant sur ce site. La fin de semaine du Grand Prix ou les fins de semaine de spectacle sur ce site sont particulièrement prisées de la clientèle des navettes. Ce service est très apprécié de la population comme en témoignent les statistiques d'utilisation des cinq (5) dernières années (voir pièce jointe, Annexe D).

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé du 9 janvier 2017 au 27 février 2017 (48 jours). L'ouverture était originalement prévue le 15 février. Deux addenda ont été émis le 9 et le 17 février 2017.

Le premier addenda concernait les points suivants:

- Précisions concernant la superficie d'amarrage des navires, les frais de quaiage et de la billetterie au Vieux-Port;
- Précisions sur la Politique de gestion contractuelle;
- Report de l'ouverture des soumissions au 20 février.

Le second addenda concernait les points suivants:

- Précisions sur les tarifs de nolisement pour excursion sur le fleuve à l'extérieur des heures d'opération des navettes fluviales;
- Report de l'ouverture des soumissions au 27 février.

Au terme du processus d'appel d'offres, il y a eu huit (8) preneurs de cahier des charges dont deux ont déposé une soumission, soit une proportion de 25% de réponse. Les motifs de désistement invoqués sont les suivants: deux des preneurs ont simplement consulté les documents, un des preneurs n'offre pas ce type de service et trois des preneurs sont des société connexes qui ont soumissionné sous un autre nom.

La soumission est valide pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 27 juin 2017.

Un seul des deux soumissionnaires ayant déposé une soumission était conforme (50% de rejet). L'analyse de la conformité a démontré que l'un des soumissionnaires n'avait pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. Comme cela est permis lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme, une négociation avec le soumissionnaire s'est déroulée le 9 mars 2017, avec un représentant de la Division Développement des transports et du Service de l'approvisionnement. Le tableau ci-dessous présente le prix final, incluant la réduction de 2,99% (69 385,33\$) par rapport au prix initialement soumis. Il est à noter que le montant soumissionné initialement était de 19 % supérieur à notre estimation et qu'après les négociations, le montant soumissionné est de 15% supérieur au prix estimé.

L'écart entre le prix estimé et le prix soumissionné s'explique en partie par l'augmentation du coût de loyer des infrastructures portuaires, notamment celles du Vieux-Port de Montréal, par l'augmentation du coût du carburant, des produits pétroliers et du salaire minimum ainsi que par les coûts afférents aux nouvelles politiques réglementaires de

Transports Canada. Les estimations étaient basées sur une indexation du coût de la vie d'environ 2%.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc.	2 588 481,61\$	-	2 588 481,61\$
Dernière estimation réalisée (\$)			2 242 012,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			2 588 481,61\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			346 469,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			15 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises non autorisées à conclure des contrats avec la Ville de Montréal.

Contrairement aux derniers contrats octroyés, la durée du présent contrat a été prolongée à trois ans, dans un souci de diminution des coûts puisque cela permet aux fournisseurs de réaliser des économies, notamment au point de vue des obligations découlant du plan média.

Le présent dossier devra être soumis à la Commission d'examen des contrats, puisqu'il s'agit d'un contrat de biens et services dont la valeur est de plus de 2M\$ et qu'il répond aux conditions suivantes :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant global de la dépense s'élève à 2 588 481,61 \$ taxes incluses (2 251 343 \$ avant taxes). La ventilation par année et par trajet est la suivante :

--	--	--	--	--

Objet de la dépense	Année 2017 avant taxes	Année 2018 avant taxes	Année 2019 avant taxes	<u>Total</u> avant taxes
<u>Trajet 1</u> (50 % à la charge de Longueuil) (50 % à la charge de Montréal)	442 484 \$	464 166 \$	486 909 \$	1 393 559 \$
<u>Trajet 2</u> (100 % à la charge de Montréal)	272 364 \$	285 710 \$	299 710 \$	857 784 \$
<u>Total</u>	714 848 \$	749 876 \$	786 619 \$	2 251 343 \$

En vertu de l'entente intermunicipale entre les villes de Montréal et de Longueuil, la Ville de Montréal recevra un revenu de 801 122,23 \$, incluant toutes les taxes applicables, provenant de la Ville de Longueuil et correspondant à 50 % des coûts du service pour le Trajet 1.

De même, en considération des services rendus par Montréal, Longueuil s'engage à verser à Montréal, une somme de quinze mille dollars (15 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de navettes fluviales. Ce montant sera facturé ultérieurement par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil.

Information budgétaire et comptable (détails fournis dans l'intervention du Service des Finances) :

Description :	2017 à 2019
Exploitation des deux services de navettes fluviales	
Montant avant taxes	2 251 343 \$
Montant toutes taxes incluses	2 588 481,61 \$
Dépense nette	2 363 628,73 \$

Imputation (net de ristourne)	2017	2018	2019
Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division du développement des transports.	750 501 \$	787 276 \$	825 852 \$

Ainsi, le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 1 618 400,35 \$.

Le budget nécessaire pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 est de 2 363 628,73\$ \$ net de ristournes. Le budget est prévu pour l'année courante et sera priorisé pour les années subséquentes par la Division du Développement des Transports du Service Infrastructures Voirie et Transports. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Année	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant / année	Achalandage	Coût / passager
2019	2 588 481,62 \$	904 415,20 \$		
2018		862 169,93 \$		
2017		821 896,49 \$		

2016	821 896,50 \$	821 896,50 \$	107556	7,64 \$
2015	698 672,00 \$	698 672,00 \$	101293	6,90 \$
2014	587 945,37 \$	587 945,37 \$	105934	5,55 \$
2013	1 312 853,00 \$	437 617,67 \$	93960	4,66 \$
2012		437 617,67 \$	102653	4,26 \$
2011		437 617,67 \$	102082	4,29 \$

L'augmentation du prix du contrat découle de l'indexation du coût de la vie et du carburant.

L'ensemble de ces dépenses et revenus relève de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service de navettes fluviales entre Montréal et Longueuil rejoint certains objectifs inscrits au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020. En effet, ce service encourage les citoyens à utiliser davantage les transports collectifs et le vélo ce qui permet de favoriser des modes de vie plus actifs.

Ce service contribue également à la mise en valeur du fleuve et de ses berges et à faire prendre conscience aux citoyens de la richesse de l'écosystème de notre collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts de ne pas octroyer ou de reporter l'octroi du contrat seraient de priver les utilisateurs d'un service de navettes fluviales pour une partie ou pour toute les saisons estivales 2017, 2018 et 2019. Ce service est offert depuis 1990 aux citoyens et est ancré dans le choix de déplacements de plusieurs d'entre eux. Tout retard dans la prise de décision pourrait également avoir des conséquences pour la Ville de Longueuil, partenaire de ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications. Le fournisseur a l'obligation de développer un plan média et de le présenter à la Ville pour approbation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Examen du dossier par la CEC : 12 avril 2017
- Approbation du conseil d'agglomération de Montréal : 27 avril 2017;
- Approbation par le conseil d'agglomération de Longueuil de l'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal et du partage des coûts pour la saison 2017 à 2019 : 18 mai 2017;
- Début du service de navettes fluviales : 20 mai 2017;
- Fin du contrat : 14 octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Virginie GAUVIN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Le : 2017-03-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-24

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achims-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177371001**

1 - Octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 2 588 481,61 \$ (taxes incluses) et autoriser la dépense afférente pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets : le premier reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le Port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019. Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires dont un seul conforme) / 2 - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 / 3 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), ainsi que d'un revenu de 15 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177371001

1 - Octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 2 588 481,61 \$ (taxes incluses) et autoriser la dépense afférente pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets : le premier reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le Port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019. Appel d'offres public 17-15660 (2 soumissionnaires dont un seul conforme) / 2 - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019 / 3 - Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de navettes fluviales pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), ainsi que d'un revenu de 15 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période.

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté qu'un des deux soumissionnaires n'était pas en possession de son autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et a donc été considéré comme non conforme.

Les membres n'ont pu que constater l'absence de concurrence pour ce contrat, l'adjudicataire étant toujours le même d'un appel d'offres à l'autre.

Dans ce contexte, la Commission a invité le Service à ajouter au dossier décisionnel un Tableau explicatif montrant l'évolution des coûts des contrats pour les navettes depuis 2014.

La Commission a aussi jugé adéquat que le Service saisisse l'opportunité de négocier une baisse de quelque 3 % du prix du contrat avec le seul soumissionnaire conforme.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177371001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177482001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, pour une période de trois (3) ans, avec deux (2) possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15537, au montant de 4 117 709,14 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, pour une période de trois (3) ans, avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier;
2. d'accorder à la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, ayant présenté une soumission conforme aux documents de l'appel d'offres 17-15537 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-27 08:42

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177482001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, pour une période de trois (3) ans, avec deux (2) possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15537, au montant de 4 117 709,14 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'appel d'offres (17-15537), faisant l'objet du présent dossier décisionnel vise à combler les besoins en peinture de marquage routier pour la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce pour une période de trois (3) ans, avec une option de deux (2) prolongations, de 12 mois chacune. La Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'occupe de fournir un service de marquage routier aux arrondissements: Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-la Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord et Saint-Laurent.

Une étude de l'Université Concordia publiée dans la revue *Structure and Infrastructure Engineering* (2014) a démontré que « Le déneigement est la principale cause de l'usure de la signalisation routière : lorsque la neige est poussée hors de la route, une partie des marques au sol s'enlève également ». En ce qui concerne le réseau routier de la Ville de Montréal, il comprend environ 4 050 km de voies de circulation (1 950 km en artériel et 2 100 km en local) et 6 675 km de trottoirs. La Ville consacre annuellement des efforts considérables à la remise en état des infrastructures routières afin de maintenir la qualité de vie des résidents et des usagers de la route. Pour réaliser ces interventions, la Ville a mis en œuvre plusieurs programmes et interventions d'entretien et de réfection routière, entre autre, le marquage des chaussées.

Concernant ses opérations d'entretien, la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, utilise la peinture pour le marquage routier, afin de réaliser les marques sur la chaussée dans le but de permettre le déplacement sécuritaire des usagers de la route. Depuis 2002, le Service de l'approvisionnement a mis à la disposition de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier.

D'ailleurs, en 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre collective pour une période de douze (12) mois, avec une option d'une seule prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier (appel d'offres public numéro 14-13523). Le 24 février 2015, le contrat a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13523, au plus bas soumissionnaire conforme, soit, la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company (CM15 0157), au montant total estimé de 739 277,75 \$, taxes incluses.

Le 18 avril 2016, la CM a autorisé la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier (CM16 0447), au montant total estimé de 919 800,00 \$, taxes incluses. Cette prolongation a pris fin le 28 février 2017. Selon l'information disponible, l'entente a été utilisée à environ de soixante-quinze (75 %) pour cent, soit 680 205,00 \$.

Dans le but de favoriser la concurrence et solliciter davantage les fournisseurs à nous fournir des prix avantageux, le bordereau de soumission leur a permis de soumettre des prix spécifiques à chacune des années, pour une période de trois (3) ans, tout en tenant compte des attentes des usagers. De plus, le bordereau de soumission a été divisé en trois (3) groupes : A, B et C et l'octroi se fait par groupe. Ainsi, cette répartition, accorde l'opportunité à différentes entreprises de remporter le contrat pour chacun des trois (3) lots.

L'appel d'offres a été publié sur SÉAO et dans le Devoir le 1er février 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 février 2017, ce qui a permis aux fournisseurs de bénéficier d'une période de vingt (20) jours. Par ailleurs, la durée de validité des soumissions a été fixée à cent-quatre-vingts (180) jours. Aucun addenda n'a été émis.

Le montant total estimé pour cet appel d'offres est de 4 128 357,37 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16 0447 - 18 avril 2016 - Autorisation d'une prolongation pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre avec la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier. Montant total estimé : 919 800,00 \$, taxes incluses.

CM15 0157 - 24 février 2015 - Conclure avec Peintures Ennis Canada ULC, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une période de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 14-13523 (3 soum.). Montant total estimé : 739 277,75 \$, taxes incluses.

CM14 0158 - 24 février 2014 - Conclure avec Peintures Ennis Canada ULC, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une période de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 13-12490 (1 soum.). Montant total estimé : 1 252 619,28 \$, taxes incluses.

CM10 0570 - 24 août 2010 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Peintures Ennis Canada ULC, pour la fourniture sur demande de peinture de signalisation routière - Appel d'offres public 10-11325 (2 soum.). Montant de l'entente: 884 404,97 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'appel d'offres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier a été élaboré sur la base des prévisions de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Dans le cadre de cet appel d'offres et en conformité avec la matrice décisionnelle des garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission équivalente à deux (2 %) pour cent du montant total de la soumission et une garantie d'exécution de dix (10 %) pour cent de la valeur annuelle du contrat ont été exigées.

Aspect qualitatif :

Les divers groupes de l'appel d'offres visent à combler les besoins suivants :

Groupe "A" : Peinture de signalisation à base d'eau (latex), contenant approximatif de 20 L et de 1100 L, formule pour les petits équipements (traceuse manuelle), de couleur blanche et jaune, selon la norme du MTQ applicable;

Groupe "B" : Peinture de signalisation à base d'eau (latex), contenant approximatif de 1100L, formule pour les gros équipements (camion traceur), de couleur blanche et jaune, selon la norme du MTQ applicable;

Groupe "C" : Peinture de signalisation, de type alkyde à faible COV, contenant approximatif de 20 L, 200 L et de 1100 L, (traceuse manuelle et camion-traceur), de couleurs différentes (noir, bleu, jaune, blanche), selon les nouvelles exigences réglementaires fédérales. Ce groupe inclut aussi un diluant compatible avec le solvant des peintures alkydes à faible COV.

La Ville de Montréal se réfère aux normes applicables du ministère des Transports du Québec, *Tome VII - Matériaux, Chapitre 10 (10.2) - Peintures et produits de marquage*, numéro 10204. Relativement à la peinture alkyde à faible COV, ce sont les « *Nouvelles exigences réglementaires fédérales visant les utilisateurs de revêtements de marquage routier : Concentrations maximales en COV et restriction saisonnière de l'utilisation* », d'Environnement Canada, qui s'appliquent. Cependant, les fournisseurs ont la possibilité de fournir des produits équivalents homologués selon les normes de MTQ .

Depuis 2012, de nouvelles exigences réglementaires fédérales émises par Environnement Canada (*nouvelles exigences réglementaires fédérales visant les utilisateurs de revêtements de marquage routier : Concentrations maximales en COV et restriction saisonnière de l'utilisation*) imposent que les revêtements de marquage routiers (RMR) qui ont une concentration en composés organiques volatils (COV) de plus de 450 g/L deviennent interdits de vente. Cette réglementation impose également une restriction saisonnière de l'utilisation de certains produits, seulement les RMR ayant une concentration en COV de 150 g/L ou moins pourront être utilisés au cours de la période du 1er mai au 15 octobre de chaque année. Cette réglementation vise principalement les produits de type alkyde, ces derniers étant composés d'un solvant, le toluène, dont la concentration en COV dépasse 150 g/L.

Le marché canadien de la peinture pour le marquage routier s'étant adapté à cette nouvelle réglementation, un nouveau produit de peinture alkyde à faible COV (groupe C) composé d'acétone comme solvant, a fait son apparition sur le marché. Grâce à ce solvant, la peinture à faible COV est conforme à la nouvelle exigence réglementaire fédérale émise par Environnement Canada.

Aspect quantitatif :

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation ainsi que des prévisions des besoins fournies par la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de

l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Elles sont fournies à titre indicatif seulement, afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des divers projets de réfection, d'entretien et de développement du réseau routier montréalais. En effet, les quantités estimées annuellement pour les trois (3) années sont, respectivement pour le groupe A, d'environ 400 L (contenant de 20 L) et 16 500 L (contenant de 1100 L), pour le groupe B, de 124 300 L (contenant de 1100 L) et le pour le groupe C, sont d'environ 83 000 L (contenant 20 L), 80 000 L (contenant 200 L) et de 49 500 L (contenant 1100 L).

JUSTIFICATION

Ce contrat vise à conclure une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier pour les trois (3) prochaines années, avec une option de deux (2) prolongations de 12 mois chacune, suite à l'appel d'offres public 17-15537. La conclusion d'une entente-cadre collective permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement, en collaboration avec la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 4 128 357,37 \$, taxes incluses, pour les trois (3) prochaines années.

Preneurs de cahier de charge : six (6)

9056842619;
Peintures Ennis Canada ULC;
Équipements Stinson;
Marquage Asphalte;
Peintures MF inc.;
Peintures UCP inc.

Soumissionnaire: Peintures Ennis Canada ULC.

Malgré les changements de sollicitation apportés par le Service de l'approvisionnement lors de l'élaboration de l'appel d'offres, un seul soumissionnaire, Peintures Ennis Canada ULC, a déposé une soumission. Afin de solliciter davantage la concurrence, l'emphasis a été mis sur l'opportunité de soumettre des prix par groupes, par année pour une période de trois (3) ans fermes.

Les raisons évoquées par les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas présenté une soumission sont: l'absence de produits homologués par le MTQ, les prix trop élevés et non compétitifs et le manque de temps pour préparer la soumission.

Aucune demande de reporter la date d'ouverture n'a été formulée en cours de processus par un preneur de cahier de charge.

Un seul soumissionnaire ayant soumis des prix est conforme. Voici le tableau:

Firme soumissionnaire	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Peintures Ennis Canada ULC	4 117 709,14 \$		4 117 709,14 \$
Dernière estimation réalisée	4 128 357,37 \$		4 128 357,37 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	10 648,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	0,26 %

L'estimation a été faite à l'interne en toute confidentialité, et ce, en collaboration avec le requérant. Aucune firme externe n'a participé à l'établissement de l'estimation.

À la suite des informations obtenues du MTQ, le prix moyen par litre payé par le MTQ est de 3,24 \$.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, permet à la Ville de Montréal d'obtenir un prix moyen de 3,15 \$ par litre de peinture à l'eau pour l'année 2017. Comparativement au prix moyen payé par le MTQ en 2017, la Ville de Montréal bénéficie d'un prix moyen plus avantageux.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Aucun des soumissionnaires est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Comparativement à l'estimé fait, nous constatons des économies de l'ordre de 10 648, 23 \$, soit 0,26 % par rapport au prix obtenu.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Toutefois, le fait qu'une seule soumission a été reçue, suite à l'appel d'offres 17-15537 et que le fournisseur recommandé en est à son troisième octroi du contrat consécutif, pour une valeur de plus de 2 M\$, ce dossier devrait être présenté, le 12 avril 2017, devant la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Recommandation:

Nous recommandons l'octroi de présent contrat (appel d'offres 17-15537), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, au montant de 4 117 709,14 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, avec deux (2) possibilités de prolongation de 12 mois chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier pour une période de trois (3) ans, avec deux (2) possibilités de prolongation. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit

Montant total estimé de l'entente (total des groupes A,B et C)

Groupe	Montant estimé	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant, taxes incluses
Groupe (A)	169 688,40 \$	8 484,42 \$	16 926,42 \$	195 099,24 \$
Groupe (B)	1 217 250,00 \$	60 862,50 \$	121 420,69 \$	1 399 533,19 \$
Groupe (C)	2 194 456,80 \$	109 722,84 \$	218 897,07 \$	2 523 076,71 \$

Total groupe (A) (B) et (C) = 4 117 709,14 \$, taxes incluses.

L'estimation réalisée dans le cadre de cet appel d'offres est basée sur les prévisions de consommation de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-la Petite-Patrie, ainsi que du prix au litre moyen calculé en fonction des derniers prix unitaires obtenus lors du précédent appel d'offres, avec une majoration des prix unitaires de 1,38 % pour les trois (3) années : 2017, 2018 et 2019. Cette majoration correspond à la moyenne sur les cinq (5) dernières années de l'indice des prix à la consommation (IPC), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport des indices moyens annuels de janvier 2017. Comparativement à l'estimé fait, nous constatons des économies de l'ordre de 0,26 % par rapport au prix obtenu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Actuellement, les peintures sont considérées comme des sources importantes de composés organiques volatils (COV) qui, lorsqu'ils se combinent aux oxydes d'azote, contribuent à la formation d'ozone troposphérique (au niveau du sol) dans les régions à forte densité de population. Cet ozone cause des problèmes respiratoires, attaque la végétation et contribue à la détérioration des matériaux. Les COV sont rejetés dans l'atmosphère sous l'effet de l'évaporation qui suit l'application des revêtements, aussi bien ceux à base de solvant que ceux à base d'eau. Les COV réagissent par des processus photochimiques faisant intervenir la lumière du soleil et contribuent à la formation d'ozone troposphérique, une des principales composantes du smog. Consciente de l'importance de diminuer les impacts de ses activités sur l'environnement et soucieuse de la santé de ses citoyens contre les effets des polluants atmosphériques, qui peuvent augmenter le risque de développement des maladies respiratoires, la Ville de Montréal a intégré la notion de développement durable au sein de sa politique de gestion contractuelle.

Dans cette optique, le Service de l'approvisionnement s'est assuré, lors de l'élaboration de cet appel d'offres, d'exiger que les produits de marquage routier soient conformes à la réglementation en vigueur d'Environnement Canada, qui a été adopté en 2009, le Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux, incluant les revêtements de marquage routier. De plus, nous avons exigé que les produits fournis dans le cadre de cet appel d'offres soient homologués par le MTQ.

Cette réglementation a été resserrée le 10 septembre 2012, alors que de nouvelles exigences réglementaires fédérales émises par Environnement Canada imposent que les revêtements de marquage routiers (RMR) qui ont une concentration en COV de plus de 450 g/L deviennent interdits de vente. Cette réglementation impose également une restriction saisonnière de l'utilisation de certains produits, seuls les RMR qui ont une concentration en COV de 150 g/L ou moins pourront être utilisés au cours de la période du 1er mai au 15 octobre de chaque année. Ce type de peinture est de plus en plus utilisé, tenant compte de sa facilité d'application par temps froid ou humide. Selon Industrie Canada : « au cours des vingt dernières années, les formules utilisant l'eau comme principal solvant ont graduellement été remplacées par celles qui contenaient des solvants pétroliers. En plus de réduire les émissions de COV, les enduits à l'eau sont plus économiques, plus faciles à nettoyer, moins odorants et sèchent plus rapidement »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Ces produits de peinture sont nécessaires aux équipes qui effectuent les travaux de marquage des chaussées pour assurer une signalisation sécuritaire aux usagers du réseau routier montréalais. À cet égard, une étude de l'Université Concordia faite en 2014 a souligné qu'un meilleur marquage de la chaussée pourrait accroître la sécurité routière et réduire les accidents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achats convenues

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution :

CE : 5 avril 2017;

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 avril 2017

Retour au CE : 19 avril 2017

CM : 24 avril 2017.

Début du contrat : 25 avril 2017;

Fin du contrat : 24 avril 2020;

fin du contrat incluant les années optionnelles : 24 avril 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-20

Naceur AYARA
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2017-03-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2017-03-26

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177482001**

**Conclure une entente-cadre avec la compagnie
Peintures Ennis Canada ULC, pour une période de
trois (3) ans, avec deux (2) possibilités de
prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture
et la livraison, sur demande, de peinture pour le
marquage routier et ce, à la suite de l'appel d'offres
public numéro 17-15537, au montant de
4 117 709,14 \$, taxes incluses.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177482001

Conclure une entente-cadre avec la compagnie Peintures Ennis Canada ULC, pour une période de trois (3) ans, avec deux (2) possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier et ce, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15537, au montant de 4 117 709,14 \$, taxes incluses.

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants:

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que seulement quatre entreprises étaient en mesure de fournir des produits homologués par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Malgré les efforts du Service pour favoriser la participation de tous les fournisseurs homologués (sollicitation pour trois groupes de produits avec des quantités variables pour permettre aux plus petits joueurs de déposer une soumission), il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire conforme.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177482001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1176459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Les excavations Super Inc." pour la reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 221 837,85 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 088 928,74 \$ + incidences : 132 909,11 \$, taxes incluse) - Appel d'offres public S17-002 - neuf (9) soumissionnaires.

Il est recommandé :
Au conseil municipal

- 1- D'autoriser une dépense de **3 074 337,74 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **95,4 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle (S17-002).
- 2- D'octroyer à la compagnie "**Les excavations Super inc.**", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **3 088 928,74 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-002.
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-10 14:57

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176459002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à "Les excavations Super Inc." pour la reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle - Dépense totale de 3 221 837,85 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 088 928,74 \$ + incidences : 132 909,11 \$, taxes incluse) - Appel d'offres public S17-002 - neuf (9) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du plan d'intervention sur les réseaux d'eau. Ces analyses ont mis en évidence les éléments suivants :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et de réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur.
- Le plan directeur de l'égout du bassin 2 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon situé entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aurait pour effet de soulager le réseau unitaire existant.
- L'aqueduc existant, construit en 1913 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue Wellington, a un diamètre de 150 mm. Selon l'étude hydraulique une conduite de 200 mm est requise.
- L'aqueduc existant, construit en 1971 pour le tronçon de la rue Wellington à la rue de Verdun, a un diamètre de 150 mm. Suite à un relevé, il a été constaté que ±38 résidences du tronçon était en plomb. Le remplacement des branchements résidentiels occasionnerait une multitude de nouveaux percements dans la conduite ce qui affaiblirait celle-ci, provoquant subséquemment des fuites. Selon l'étude hydraulique une conduite de 200 mm est requise.
- L'égout unitaire existant, construit en 1923 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue Wellington, présente des défauts significatifs à plusieurs endroits. Selon les notes de calcul de la DGSRE (division des plans directeurs), le diamètre s'avère insuffisant sur une portion de la rue pour assurer adéquatement le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits.
- Aucune intervention n'est prévue sur le tronçon entre les rues de Verdun et Wellington pour l'égout unitaire existant, construit en 1925.
- Plusieurs sections de trottoirs sont considérées en mauvais état ou présentant d'autres défauts (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).

- La majorité des branchements de service d'aqueduc et d'égout sont respectivement en plomb et en grès. Le remplacement de ces conduites a pour but de réduire les risques de bris sous les nouvelles structures et d'assurer une eau de meilleure qualité.
- Un manque en arbres est constaté sur cette rue. De plus, un aménagement végétal est requis par la création de saillies de trottoirs. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 - 20 décembre 2016 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la reconstruction de la 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, suite au lancement de l'appel d'offres public S17-002 pour lequel il y a eu neuf (9) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 7200 m² de chaussée souple ;
- La construction de 2930 m² de trottoirs avec et sans talon ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 150 mm de diamètre sur ± 330 m de conduite 200 mm ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 200 mm de diamètre sur ± 330 m de conduite 200 mm
- La construction de 3 chambres de vannes ;
- La construction de 5 boîtes de vannes
- La construction de 6 bornes d'incendie ;
- La construction d'un égout pluvial
 - 375 mm de diamètre sur ± 160 m ;
 - 450 mm de diamètre sur ± 150 m.
- La remplacement de l'égout combiné existant
 - 450 mm de diamètre sur ± 150 m ;
 - 525 mm de diamètre sur ± 165 m.
- La reconstruction de 21 puisards de rue, 5 puisards trottoir et de 7 regards ;
- Le remplacement d'environ 130 services d'aqueduc et d'égout combiné ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Au niveau de la DGSRE, les travaux comprennent :

3e Avenue entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 660 m.l.

Pour le tronçon du boul. LaSalle à la rue Wellington, la conduite d'aqueduc existante est en fonte grise, de 150 mm de diamètre et date de 1913. La reconstruction de cette conduite est recommandée car elle est située dans la même tranchée que la conduite d'égout à reconstruire et risque d'être fragilisée par les travaux de reconstruction de la chaussée. De plus, elle est à atteint sa durée de vie utile, a des joints en plomb et a une grande probabilité d'entrées de service en plomb. Selon l'étude hydraulique, une conduite de 200 mm est requise.

Pour le tronçon de la rue Wellington à la rue de Verdun, la conduite d'aqueduc est en fonte grise, de 150 mm de diamètre et date de 1971. La reconstruction de cette conduite est justifiée par la présence de joints en plomb, une grande quantité d'entrées de service en plomb, ainsi que par la reconstruction de la chaussée. En effet, l'ampleur des travaux de compactage lors de la reconstruction de la chaussée pourrait affaiblir l'état structural des conduites d'aqueduc existantes en raison de la présence des joints en plomb et des entrées de service en plomb. Des bris pourraient donc survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : 450 mm sur 150 m.l. et 525 mm sur 165 m.l.

Pour le tronçon du boul. LaSalle à Wellington, la conduite d'égout existante est en grès, de 375 mm de diamètre et date de 1923. La reconstruction de cette conduite d'égout combiné est justifiée car elle a une mauvaise condition structurale (CIS=5/ CPB=5) et sa capacité hydraulique est insuffisante.

Pour le tronçon de la rue Wellington à la rue de Verdun, la conduite d'égout existante est en béton armé, de 600 mm x 900 mm de diamètre, et date de 1925. Cette conduite d'égout est en bonne condition. Toutefois, les entrées de service d'égout seront remplacées conjointement avec les entrées de service d'aqueduc étant donné qu'ils sont dans la même tranchée.

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 375 mm sur 160 m.l et 450 mm sur 150 m.l.

Pour le tronçon du boul. LaSalle à Wellington, la construction d'une conduite d'égout pluvial est justifiée, car le plan directeur de l'égout du bassin 2 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial sur ce tronçon afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aura pour effet de soulager le réseau unitaire existant.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-002 : Reconstruction de 3e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle.

Date de lancement de l'appel d'offres : le 25 janvier 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 15 février 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 15 février 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 22 jours de calendrier, soit 16 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 120 jours

Nombre d'addenda émis : 1

Addenda 01 : 3 février 2017 - Modification de la date d'ouverture, ajout du plan d'aménagement paysager, modification au bordereau

Analyse des soumissions :

Vingt-et-une (21) entreprises se sont procurées les documents. Neuf (9) entrepreneurs (42,86 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions dont huit (8) étaient conformes.

L'entrepreneur "Excavation Gricon et/ou 3286916 Canada Inc. et/ou 9237-4032 Québec Inc." est déclaré non conforme puisqu'il n'a pas pris en compte dans sa soumission l'addenda 01.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les excavations Super Inc.	2 808 117,03 \$	280 811,70 \$	3 088 928,74 \$
9129 2201 Québec Inc Travaux Routiers Métropole	2 868 006,53 \$	286 800,65 \$	3 154 807,19 \$
Gérald Théorêt Inc.	3 008 247,90 \$	300 824,79 \$	3 309 072,69 \$
Les pavages Chenail Inc.	3 029 241,61 \$	302 924,16 \$	3 332 165,77 \$
Excavation Gilbert Théorêt Inc	3 081 263,31 \$	308 126,33 \$	3 389 389,65 \$
Duroking Construction	3 198 893,78 \$	319 889,38 \$	3 518 783,15 \$
Pavages D'amour inc.	3 562 569,36 \$	356 256,94 \$	3 918 826,30 \$
Les entreprises Claude Chagnon Inc.	3 962 334,56 \$	396 233,46 \$	4 358 568,02 \$
Dernière estimation réalisée	3 257 325,41 \$	325 732,54 \$	3 583 057,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 508 817,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			13,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 269 639,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			41,10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(494 129,21) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(13,79) %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse – la plus basse</i>)	65 878,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (<i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse</i>) x 100	2,13 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 3 février 2017, par Madame Maude Robillard, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 3 583 057,95 \$ (taxes et contingences incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014, 2015 et 2016.

Au cours du mois de janvier et février, l'arrondissement a lancé trois (3) appels d'offres pour la reconstruction de rues, afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs. Les dates d'ouverture ont été décalées de plusieurs journées, soit le 24 février 2017 pour l'appel d'offres S17-001, le 15 février 2017 pour l'appel d'offres S17-002 (objet du présent GDD) et le 1er mars 2017 pour l'appel d'offres S17-003). Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Maude Robillard, ing., employé de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun. Aucune erreur de calcul dans les soumissions n'a été décelée.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 1 269 639,28 \$ (41,10 %), avec une moyenne se situant à 3 508 817,69 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 13,79 % (494 129,21 \$ en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Les excavations Super inc., Québec, H4A 2E9 dont le numéro de fournisseur est le 118339.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans le sommaire décisionnel ci-dessous.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de reconstruction des infrastructures sur la 3e av. entre Wellington et LaSalle sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Les travaux de reconstruction d'aqueduc sur la 3e av. entre Verdun et Wellington seront payés par règlement d'emprunt. Les travaux seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif en vigueur. Une copie

devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Coûts :

Les coûts des travaux de reconstruction de cette rue sont de 3 088 928,74 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 132 909,11 \$ (taxes incluses). Un montant de **3%** (92 667,86 \$ taxes incluses) a été prévu pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemples : déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.). Un montant de 5 748,75 \$ (taxes incluses) a été prévu suite à une estimation des coûts par Gaz métropolitain pour la déviation de trois (3) branchements de services. Un montant de 34 492,50 \$ (taxes incluses) a été prévu pour couvrir les frais de plantation de végétaux dans les six (6) saillis de trottoir, la plantation se fera dans le cadre d'un contrat externe. Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 221 837,85 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 2 941 967,40 \$.

Les travaux seront assumés par la DGSRE, le SIVT et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par la DGSRE est de 1 570 538,49 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant tels que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services.
- Pour la DGSRE, une dépense est admissible à une subvention estimée à 1 039 707,26 \$ net de ristournes au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)
- Le montant alloué par la DGSRE pour la reconstruction de l'aqueduc pour le tronçon des rues De Verdun et Wellington, n'est pas admissible à une subvention et sera payé par règlement d'emprunt. Le montant estimé est de 394 403,73 \$
- Le montant alloué par le SIVT est de 1 503 799,25 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage et marquage) et la reconstruction de bordures, de trottoirs, incluant des avancées en saillis.
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de 147 500,11 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour l'aménagement paysager et la plantation d'arbres des deux tronçons.

Tableau de répartition des montants :

Répartition des coûts entre les partenaires

	Contrat	SVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 159 689,75 \$	1 067 289,75 \$	16 660,00 \$	75 740,00 \$
chaussée	-	678 424,75 \$	- \$	- \$
trottoir	-	388 865,00 \$	- \$	- \$
mobilisation aqueduc	-	- \$	8 500,00 \$	- \$
mobilisation égout pluvial	-	- \$	3 060,00 \$	- \$
mobilisation égout combiné	-	- \$	5 100,00 \$	- \$
EGOUT	567 524,08 \$	52 758,65 \$	567 524,08 \$	- \$
pluvial	-	- \$	205 351,82 \$	- \$
combiné	-	52 758,65 \$	362 172,27 \$	- \$
AQUEDUC	609 686,22 \$	- \$	609 686,22 \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	36 739,35 \$	- \$	- \$	36 739,35 \$
MARQUAGE	973,80 \$	973,80 \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTÉ	15 000,00 \$	6 900,00 \$	7 350,00 \$	750,00 \$
Sommes	2 389 613,20 \$	1 127 922,20 \$	1 201 220,30 \$	113 229,35 \$
Contingences (10 %)	238 961,32 \$	112 792,22 \$	120 122,03 \$	11 322,94 \$
S/total contingences	2 628 574,52 \$	1 240 714,42 \$	1 321 342,33 \$	124 552,29 \$
T.P.S. (5 %)	131 428,73 \$	62 035,72 \$	68 067,12 \$	6 227,61 \$
T.V.Q. (9,975 %)	262 200,31 \$	123 761,26 \$	131 803,90 \$	12 424,09 \$
Total	3 022 203,55 \$	1 426 511,40 \$	1 519 213,34 \$	143 203,99 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	2 759 674,67 \$	1 302 595,05 \$	1 387 244,28 \$	130 764,33 \$
S/total contingences	2 628 574,52 \$	1 240 714,42 \$	1 321 342,33 \$	124 552,29 \$
Frais incidents (3%)	- \$	37 221,43 \$	39 640,27 \$	3 736,57 \$
Frais incidents saillis	- \$	30 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais incidents gaz	- \$	0,00 \$	5 000,00 \$	0,00 \$
S/total contingences et incidents	2 628 574,52 \$	1 307 935,85 \$	1 365 982,60 \$	128 288,85 \$
T.P.S. (5 %)	131 428,73 \$	65 396,79 \$	68 299,13 \$	6 414,44 \$
T.V.Q. (9,975 %)	262 200,31 \$	130 466,60 \$	136 256,76 \$	12 796,81 \$
Total	3 022 203,55 \$	1 503 799,25 \$	1 570 538,49 \$	147 500,11 \$
		Ville centre	Arr. Verdun	
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		3 074 337,74 \$	147 500,11 \$	
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		95,4%	4,6%	
TOTAL (net de ristourne)	2 759 674,67 \$	1 373 169,15 \$	1 434 110,98 \$	134 687,26 \$

Répartition des dépenses selon la nature des travaux.

1 - Partie SIVT

	Artériel	Local	TOTAL
CHAUSSEE	78 657,65 \$	599 767,10 \$	678 424,75 \$
TROTTOIRS	47 031,00 \$	341 834,00 \$	388 865,00 \$
EGOUT	11 621,55 \$	41 137,10 \$	52 758,65 \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	973,80 \$	- \$	973,80 \$
PLAN TEL QU'ANNONTE	900,00 \$	6 000,00 \$	6 900,00 \$
Sommes	139 184,00 \$	988 738,20 \$	1 127 922,20 \$
Contingences (10 %)	13 918,40 \$	98 873,82 \$	112 792,22 \$
S/total contingences	153 102,40 \$	1 087 612,02 \$	1 240 714,42 \$
T.P.S. (5 %)	7 655,12 \$	54 380,60 \$	62 035,72 \$
T.V.Q. (9,975 %)	15 271,96 \$	108 489,30 \$	123 761,26 \$
Total	176 029,48 \$	1 250 481,92 \$	1 426 511,40 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	160 738,38 \$	1 141 856,67 \$	1 302 595,05 \$
S/total contingences	153 102,40 \$	1 087 612,02 \$	1 240 714,42 \$
Frais incidents (3%)	4 593,07 \$	32 628,36 \$	37 221,43 \$
Frais incidents saillis	30 000,00 \$	0,00 \$	30 000,00 \$
S/total contingences et incidents	187 695,47 \$	1 120 240,38 \$	1 307 935,85 \$
T.P.S. (5 %)	9 384,77 \$	56 012,02 \$	65 396,79 \$
T.V.Q. (9,975 %)	18 722,62 \$	111 743,98 \$	130 466,60 \$
TOTAL contingences & incidences	215 802,87 \$	1 287 996,38 \$	1 503 799,25 \$
TOTAL (net de ristourne)	197 056,78 \$	1 176 112,37 \$	1 373 169,15 \$

2 - Partie DGSRE

	Aqueduc	Égout	TOTAL
CHAUSSEE ET TROTTOIRS	8 500,00 \$	8 160,00 \$	16 660,00 \$
EGOUT	- \$	567 524,08 \$	567 524,08 \$
EGOUT Pluvial	- \$	205 351,82 \$	205 351,82 \$
EGOUT Combiné	- \$	362 172,27 \$	362 172,27 \$
AQUEDUC	609 686,22 \$	- \$	609 686,22 \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTE	3 750,00 \$	3 600,00 \$	7 350,00 \$
Sommes	621 936,22	579 284,08 \$	1 201 220,30 \$
Contingences (10 %)	62 193,62 \$	57 928,41 \$	120 122,03 \$
S/total contingences	684 129,84 \$	637 212,49 \$	1 321 342,33 \$
T.P.S. (5 %)	34 206,49 \$	31 860,62 \$	66 067,12 \$
T.V.Q. (9.975 %)	68 241,95 \$	63 561,95 \$	131 803,90 \$
Total	786 578,28 \$	732 635,06 \$	1 519 213,34 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	718 250,81 \$	668 993,46 \$	1 387 244,28 \$
S/total contingences	684 129,84 \$	637 212,49 \$	1 321 342,33 \$
Frais incidents (3%)	20 523,90 \$	19 116,37 \$	39 640,27 \$
Frais incidents gaz	0,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
S/total contingences et incidents	704 653,73 \$	661 328,87 \$	1 365 982,60 \$
T.P.S. (5 %)	35 232,69 \$	33 066,44 \$	68 299,13 \$
T.V.Q. (9.975 %)	70 289,21 \$	65 967,55 \$	136 256,76 \$
Total	810 175,63 \$	760 362,86 \$	1 570 538,49 \$
TOTAL (net de ristourne)	739 798,34 \$	694 312,64 \$	1 434 110,98 \$

Note : La répartition par tronçon se trouve dans les pièces jointes.

Budget :

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 24 avril 2017 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers le 29 mai 2017
- Fin des travaux: fin septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Les excavations Super Inc." (numéro d'entreprise du Québec 1142493619), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 11 février 2015. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 15 février 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 15 février 2017 à 12 h 11 min 13 sec.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 13 février 2017 à 16 h 6 min 4 sec, a été faite le 15 février 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels qu'annotés / Plans TQC*» (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats*» (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats*» (C-RM-GREF-D-16-001) ;

- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 7 mars 2017

Kathy DAVID, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2017-02-22



Dossier # : 1176459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Pavages Chenail inc. pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning - Dépense totale de 3 515 488,61 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 329 376,08 \$ + incidences : 186 112,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-003 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **3 347 062,86 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **95,20 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning (S17-003).

2- D'octroyer à la compagnie "**Pavages Chenail inc.**", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **3 329 376,08 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-003.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-10 14:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176459003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Pavages Chenail inc. pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning - Dépense totale de 3 515 488,61 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 329 376,08 \$ + incidences : 186 112,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-003 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et celles de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du Plan d'intervention sur les réseaux d'eau. En effet, ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces analyses ont mis en évidence les éléments suivants :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et de réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur.

Rue Brault (entre la rue Bannantyne et le boul. LaSalle) :

- Le plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon de la rue Brault situé entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aurait pour effet de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux.
- L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE a démontré que la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre était insuffisante pour desservir le secteur et devait être remplacée par une conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre. De plus, cette conduite d'aqueduc secondaire existante est très âgée. Elle a été construite en 1926 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue de Verdun et en 1928 pour le tronçon des rues de Verdun à Bannantyne. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite d'aqueduc de cet âge et en particulier les effets

de la compaction des matériaux, provoquent subséquemment des fuites. Cette donnée, combinée au sous-dimensionnement de la conduite justifient sont remplacement.

- L'égout unitaire existant, construit en 1926 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue de Verdun et 1928 pour le tronçon des rues de Verdun à Bannantyne, présente des défauts significatifs à plusieurs endroits. Aussi, selon les notes de calcul de la DGSRE (Division des plans directeurs), le diamètre s'avère insuffisant sur une portion de la rue pour assurer adéquatement le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits.

Rue de Verdun (entre les rues Godin et Manning) :

- Le plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon de la rue de Verdun situé entre les rues Godin et Manning afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aurait pour effet de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux.
- L'étude hydraulique effectuée par la DGSRE concernant le plan directeur de l'aqueduc a démontré que la conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre était suffisante pour desservir le secteur. Cependant, cette conduite d'aqueduc secondaire existante est très âgée. Elle a été construite en 1925 pour le tronçon de la rue Godin à la rue Brault et en 1926 pour le tronçon de la rue Brault à la rue Manning. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite d'aqueduc de cet âge et en particulier les effets de la compaction des matériaux, provoquent subséquemment des fuites.
- L'égout unitaire existant, construit en 1926 pour le tronçon de la rue Godin à la rue Manning, est considéré en bon état. Aussi, selon les notes de calcul de la DGSRE (Division des plans directeurs), le diamètre s'avère suffisant afin d'assurer adéquatement le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits. L'égout sera donc conservé.

Pour les deux rues :

- Plusieurs sections de trottoirs sont considérées comme en mauvais état ou présentant d'autres défauts (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).
- La majorité des branchements de service d'aqueduc et d'égout est respectivement en plomb et en grès. Le remplacement de ces conduites a pour but de réduire les risques de bris sous les nouvelles structures et d'assurer une eau de meilleure qualité.
- Un manque en arbres est constaté sur ces rues. La rue Brault se verra bonifiée de feuillus lors des travaux alors que l'intervention sur la rue de Verdun se fera ultérieurement, dans le cadre d'un autre projet. De plus, un aménagement végétal est requis par la création de saillies de trottoirs. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 - 20 décembre 2016 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, suite au lancement de l'appel d'offres public S17-003 pour lequel il y a eu trois (3) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans et représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences. À ce montant s'ajoutent les frais incidents prévus pour l'aménagement des saillies ainsi que pour la déviation de conduites de gaz en travaux intégrés.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 8 595 m² de chaussée souple ;
- La construction de 1 665 m² de trottoirs avec et sans talon ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 150 mm de diamètre sur ± 420 m de conduite 200 mm ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 200 mm de diamètre sur ± 345 m de conduite 200 mm ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 250 mm de diamètre sur ± 52 m de conduite 250 mm ;
- La construction de 6 chambres de vannes ;
- La construction de 3 boîtes de vannes
- La construction de 6 bornes d'incendie ;
- La construction d'un égout pluvial
 - 375 mm de diamètre sur ± 270 m ;
 - 450 mm de diamètre sur ± 10 m ;
 - 525 mm de diamètre sur ± 155 m ;
 - 600 mm de diamètre sur ± 15 m ;
 - 900 mm de diamètre sur ± 170 m.
- La remplacement de l'égout combiné existant
 - 375 mm de diamètre sur ± 300 m ;
 - 525 mm de diamètre sur ± 145 m.
 - 900 mm x 600 mm de diamètre sur 5 m.
- La reconstruction de 31 puisards de rue et de 16 regards ;
- Le remplacement d'environ 57 services d'aqueduc et d'égout combiné ;
- Le remplacement de l'éclairage de rue sur Brault ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Au niveau de la DGSRE, les travaux de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et celles de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, comprennent:

Rue Brault entre la rue Bannantyne et boul LaSalle

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 420 m.l. ; 250 mm, 52 m.l.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise, de 150 mm et 250 mm de diamètre et

date de 1926 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue de Verdun et 1928 pour le tronçon des rues de Verdun à Bannantyne. Cette conduite a atteint sa durée de vie utile. De plus, la conduite d'aqueduc est dans la même tranchée que la conduite d'égout combiné à reconstruire. Selon l'étude hydraulique, une conduite de 200 mm est requise.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : 375 mm, 270 m.l. ; 525 mm, 130 m.l.

La conduite d'égout combiné existante est en grès, de 375 mm de diamètre et date de 1926 pour le tronçon du boulevard LaSalle à la rue de Verdun et 1928 pour le tronçon des rues de Verdun à Bannantyne. La reconstruction de la conduite d'égout existante est requise due à une mauvaise condition structurale (CIS= 3, 4 / CPB=3).

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 375 mm, 270 m.l. ; 525 mm, 40 m.l.

Pour le tronçon entre la rue Bannantyne et le boul. LaSalle, la construction d'une conduite d'égout pluvial est justifiée, car le plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial sur ce tronçon afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aura pour effet de soulager le réseau unitaire existant.

Rue de Verdun entre Godin et Manning

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 345 m.l.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise, de 200 mm de diamètre et date de 1925 -1926. Cette conduite a atteint sa durée de vie utile, elle a des joints en plomb et a une grande possibilité d'entrées de service en plomb. La reconstruction de cette conduite est justifiée puisque des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée: 375 mm, 30 m.l. ; 525 mm, 15 m.l.

Pour le tronçon entre les rues Godin et Brault, la conduite d'égout existante n'est pas critique et ne nécessite pas d'intervention pour le moment.

Pour le tronçon à l'intersection de la rue de Verdun et de la rue Brault (amorces de la rue Brault), la conduite d'égout existante est en grès, de 375 mm et date de 1928. La reconstruction de cette conduite d'égout est justifiée, car elle a une mauvaise condition structurale (CIS=4/ CPB=2).

Pour le tronçon entre les rues Brault et Richard, la conduite d'égout existante en béton armé, de type ovoïde 600 x 900 mm et datant de 1926 a été gainée en 2015.

Pour le tronçon entre les rues Richard et Manning, la conduite d'égout existante n'est pas critique et ne nécessite pas d'intervention pour le moment.

Pour le tronçon de Godin à Manning, les entrées de service d'égout seront remplacées conjointement avec les entrées de service d'aqueduc étant donné qu'ils sont dans la même tranchée.

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 525 mm, 115 m.l.; 900 mm, 170 m.l.;

Pour le tronçon entre les rues Godin et Manning, la construction d'une conduite d'égout pluvial est justifiée, car le plan directeur de l'égout du bassin 3 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial sur ce tronçon afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aura pour effet de soulager le réseau unitaire existant.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-003 - Reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 10 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 1er mars 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 1er mars 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 20 jours de calendrier, soit 14 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 3

Addenda 01 : 22 février 2017 - Modifications aux cahiers des charges et ajout d'item au bordereau

Addenda 02 : 23 février 2017 : Modifications aux cahiers des charges et des quantités au bordereau

Addenda 03 : 24 février 2017 : Précisions aux cahiers des charges et modifications des quantités au bordereau

Analyse des soumissions :

Mis à part les dix (10) compagnies qui ont requis l'anonymat, vingt-et-une (21) entreprises se sont procurées les documents. Trois (3) entrepreneurs (14,28 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions conformes.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Pavages Chenail inc.	3 026 705,53 \$	302 670,55 \$	3 329 376,08 \$
Gérald Théorêt inc.	3 263 328,10 \$	326 332,81 \$	3 589 660,91 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	3 892 464,89 \$	389 246,49 \$	4 281 711,37 \$
Dernière estimation réalisée	3 660 461,95 \$	366 046,19 \$	4 026 508,14 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 733 582,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			12,14 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme))</i>	952 335,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	28,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme – estimation))</i>	(697 132,06) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(17,31) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	260 284,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,82 %

Les coûts prévus dans l'estimation SEAO établie le 24 février 2017, par Monsieur Jean-François Dutil, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 4 026 508,14 \$ (contingences et taxes incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014, 2015 et 2016.

Au cours du mois de janvier et février, l'arrondissement a lancé quatre (4) appels d'offres pour la reconstruction de rues, afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs. Les dates d'ouverture ont été décalées de plusieurs journées, soit le 24 février 2017 pour l'appel d'offres S17-001, le 15 février 2017 pour l'appel d'offres S17-002 et le 1er mars 2017 pour l'appel d'offres S17-003 (objet du présent dossier) et le 27 février pour l'appel d'offres S17-012. Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Chantal Couture, ing., employée de la division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans les soumissions reçues.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 952 335,29 \$ (28,60 %), avec une moyenne se situant à 3 373 582,79 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 17,31 % (697 132,06 \$ en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Les Pavages Chenail inc., 104, boul. Saint-Rémi, C.P. 3220, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, dont le numéro de fournisseur est le 115290.**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de reconstruction des infrastructures sur la rue Brault entre la rue Bannantyne et le boul. LaSalle et la rue de Verdun entre les rues Godin et Manning sont admissibles à différents programme de subvention. Les travaux seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Il devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, il devra aussi fournir les plans "tels que construits", conformément à l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Coûts :

Les coûts des travaux de reconstruction de cette rue sont de 3 329 376,08 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 99 881,28 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3 %) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemples : déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.) ainsi que les frais déjà connus pour l'aménagement de saillies et la déviation de conduites de gaz en mode travaux intégrés pour une valeur de 86 231,25 \$ (taxes incluses).

Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 515 488,62 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 3 210 109,68 \$.

Les travaux seront assumés par la DGSRE, le SIVT et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par la DGSRE est de 1 788 788,64 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant, tels que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services. Pour la DGSRE, Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 83 %, laissant ainsi un impact estimé de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût de certaines rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ou financé par la réserve de l'eau locale.
- Le montant alloué par le SIVT est de 1 558 274,23 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, trottoirs, pavage et marquage) et la reconstruction de bordures, de trottoirs, incluant des avancées en saillis.
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de 168 425,75 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour l'aménagement paysager et la plantation d'arbres des deux tronçons.

Tableau de répartition des montants :

	rues Brault et de Verdun			
Répartition des coûts entre les partenaires				
	Contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 208 800,56 \$	1 165 655,80 \$	39 257,84 \$	3 886,92 \$
chaussée	-	799 137,48 \$	- \$	- \$
trottoir	-	366 518,32 \$	- \$	- \$
mobilisation aqueduc	-	- \$	19 823,27 \$	- \$
mobilisation égout pluvial	-	- \$	9 173,12 \$	- \$
mobilisation égout combiné	-	- \$	10 261,46 \$	- \$
ÉGOUT	638 264,77 \$	- \$	638 264,77 \$	- \$
pluvial	-	- \$	302 373,64 \$	- \$
combiné	-	- \$	335 891,14 \$	- \$
AQUEDUC	645 526,76 \$	- \$	645 526,76 \$	- \$
ÉLECTRICITÉ	80 135,74 \$	- \$	- \$	80 135,74 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	44 711,70 \$	- \$	- \$	44 711,70 \$
MARQUAGE	3 219,54 \$	3 219,54 \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTÉ	11 831,06 \$	5 277,97 \$	5 994,40 \$	558,69 \$
Sommes	2 632 490,13 \$	1 174 153,31 \$	1 329 043,78 \$	129 293,04 \$
Contingences (10 %)	263 249,01 \$	117 415,33 \$	132 904,38 \$	12 929,30 \$
S/total contingences	2 895 739,14 \$	1 291 568,64 \$	1 461 948,15 \$	142 222,35 \$
T.P.S. (5 %)	144 786,96 \$	64 578,43 \$	73 097,41 \$	7 111,12 \$
T.V.Q. (9,975 %)	288 849,98 \$	128 833,97 \$	145 829,33 \$	14 186,68 \$
Total	3 329 376,08 \$	1 484 981,05 \$	1 680 874,89 \$	163 520,14 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	3 040 164,13 \$	1 355 985,63 \$	1 534 862,82 \$	149 315,69 \$
S/total contingences	2 895 739,14 \$	1 291 568,64 \$	1 461 948,15 \$	142 222,35 \$
Frais incidents (3%)	- \$	38 747,06 \$	43 858,44 \$	4 266,67 \$
Frais incidents saillis	- \$	25 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Frais incidents gaz	- \$	0,00 \$	50 000,00 \$	0,00 \$
S/total contingences et incidents	2 895 739,14 \$	1 355 315,70 \$	1 555 806,60 \$	146 489,02 \$
T.P.S. (5 %)	144 786,96 \$	67 765,79 \$	77 790,33 \$	7 324,45 \$
T.V.Q. (9,975 %)	288 849,98 \$	135 192,74 \$	155 191,71 \$	14 612,28 \$
Total	3 329 376,08 \$	1 558 274,23 \$	1 788 788,64 \$	168 425,75 \$
		Ville centre	Arr. Verdun	
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		3 347 062,86 \$	168 425,75 \$	
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		95,2%	4,8%	
TOTAL (net de ristourne)	3 040 164,13 \$	1 422 912,07 \$	1 633 402,45 \$	153 795,16 \$

Répartition des dépenses selon la nature des travaux :

1 - Partie SIVT			
	Artériel	Local	TOTAL
CHAUSSEE	444 685,99 \$	354 451,49 \$	799 137,48 \$
TROTTOIRS	143 390,56 \$	223 127,76 \$	366 518,32 \$
EGOUT	- \$	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$
ELECTRICITE	- \$	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	2 104,95 \$	1 114,59 \$	3 219,54 \$
PLAN TEL QU'ANNONTE	2 839,45 \$	2 438,51 \$	5 277,97 \$
Sommes	593 020,95 \$	581 132,36 \$	1 174 153,31 \$
Contingences (10 %)	59 302,10 \$	58 113,24 \$	117 415,33 \$
S/total contingences	652 323,05 \$	639 245,59 \$	1 291 568,64 \$
T.P.S. (5 %)	32 616,15 \$	31 962,28 \$	64 578,43 \$
T.V.Q. (9,975 %)	65 069,22 \$	63 764,75 \$	128 833,97 \$
Total	750 008,43 \$	734 972,62 \$	1 484 981,05 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	684 857,66 \$	671 127,97 \$	1 355 985,63 \$
S/total contingences	652 323,05 \$	639 245,59 \$	1 291 568,64 \$
Frais incidents saillis	25 000,00 \$	0,00 \$	25 000,00 \$
Frais incidents (3%)	19 569,69 \$	19 177,37 \$	38 747,06 \$
S/total contingences et incidents	696 892,74 \$	658 422,96 \$	1 355 315,70 \$
T.P.S. (5 %)	34 844,64 \$	32 921,15 \$	67 765,79 \$
T.V.Q. (9,975 %)	69 515,05 \$	65 677,69 \$	135 192,74 \$
TOTAL contingences & incidences	801 252,43 \$	757 021,80 \$	1 558 274,23 \$
TOTAL (net de ristourne)	731 650,27 \$	691 261,81 \$	1 422 912,07 \$

2 - Partie DGSRE			
	Aqueduc	Égout	TOTAL
CHAUSSEE ET TROTTOIRS	19 823,27 \$	19 434,58 \$	39 257,84 \$
EGOUT	- \$	638 264,77 \$	638 264,77 \$
EGOUT Pluvial	- \$	302 373,64 \$	302 373,64 \$
EGOUT Combiné	- \$	335 891,14 \$	335 891,14 \$
AQUEDUC	645 526,76 \$	- \$	645 526,76 \$
ELECTRICITE	- \$	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTE	3 023,49 \$	2 970,91 \$	5 994,40 \$
Sommes	668 373,52	660 670,26 \$	1 329 043,78 \$
Contingences (10 %)	66 837,35 \$	66 067,03 \$	132 904,38 \$
S/total contingences	735 210,87 \$	726 737,28 \$	1 461 948,15 \$
T.P.S. (5 %)	36 760,54 \$	36 336,86 \$	73 097,41 \$
T.V.Q. (9,975 %)	73 337,28 \$	72 492,04 \$	145 829,33 \$
Total	845 308,70 \$	835 566,19 \$	1 680 874,89 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	771 879,51 \$	762 983,31 \$	1 534 862,82 \$
S/total contingences	735 210,87 \$	726 737,28 \$	1 461 948,15 \$
Frais incidents (3%)	22 056,33 \$	21 802,12 \$	43 858,44 \$
Frais incidents gaz	0,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$
S/total contingences et incidents	757 267,19 \$	798 539,40 \$	1 555 806,60 \$
T.P.S. (5 %)	37 863,36 \$	39 926,97 \$	77 790,33 \$
T.V.Q. (9,975 %)	75 537,40 \$	79 654,31 \$	155 191,71 \$
Total	870 667,96 \$	918 120,68 \$	1 788 788,64 \$
TOTAL (net de ristourne)	795 035,90 \$	838 366,56 \$	1 633 402,45 \$

Note : La répartition par tronçon se trouve dans les pièces jointes.

Budget :

Se référer aux interventions des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout ;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux) ;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout ;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs. D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et sur le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 24 avril 2017 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers le 29 mai 2017
- Fin des travaux: début octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "**Les Pavages Chenail inc.**" (numéro d'entreprise 1142533042), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 23 février 2017. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 2 mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 2 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 19 décembre 2016 à 14 h 52 min 57 sec, a été faite le 2 mars 2017

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC*» (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats*» (C-OG-DG-D-12-010) ;

- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 6 mars 2017

Jean CARRIER, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois DUTIL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2017-03-02



Dossier # : 1176730002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 325 379,95 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 228 524,21 \$ + incidences : 96 855,74 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-012 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :
Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **2 180 226,56 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **65,6 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun (S17-012).

2- D'octroyer à la compagnie "**Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)**", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **3 228 524,21 \$**, contingences, incidences et taxes incluse, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-012.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-10 14:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176730002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 325 379,95 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 228 524,21 \$ + incidences : 96 855,74 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-012 (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Crawford, entre le boulevard Champlain et la rue Penniston, de la rue Truman, entre la rue Crawford et la rue Parkdale, ainsi que celles de la rue Parkdale, entre la rue Truman et le boulevard Champlain, ont fait l'objet d'analyse par l'arrondissement de Verdun et par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dans le cadre du Plan d'intervention sur les réseaux d'eau.

Ces analyses ont mis en évidence les éléments suivants :

- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et de réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur.
- Les conduites dans le secteur à reconstruire font parti d'un secteur "Wartime" et le remplacement de toutes les entrées de services en plomb est nécessaire. Elles ont été construites en 1946 pour le tronçon de la rue Crawford entre le boulevard Champlain et la rue Penniston. Et, en 1947 pour les tronçons de la rue Truman, entre la rue Crawford et le boulevard Champlain, et de la rue Parkdale, entre la rue Truman et le boulevard Champlain. Bien qu'il y ait peu de fuites récentes dans le secteur, les expériences passées ont démontré que la reconstruction de la structure de chaussée au-dessus d'une conduite d'aqueduc de cet âge et, en particulier, les effets de la compaction des matériaux provoquent subséquemment des fuites.
- Plusieurs sections de trottoirs sont considérées comme en mauvais état ou présentant d'autres défauts (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).
- La majorité des branchements de services d'aqueduc et d'égout est respectivement en plomb et en grès. Le remplacement de ces conduites a pour but de réduire les risques de bris sous les nouvelles structures et d'assurer une eau de meilleure qualité.
- Un manque en arbres est constaté sur cette rue. De plus, un aménagement végétal est requis par la création de saillies de trottoirs. Ces aménagements contribueront, non seulement à l'amélioration du paysage, mais aussi à la sécurité des usagers et des piétons.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 - 20 décembre 2016 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la reconstruction de la rue Crawford, entre le boulevard Champlain et la rue Penniston, la rue Truman entre les rues Crawford et Champlain, ainsi que celles de la rue Parkdale entre la rue Truman et le boulevard Champlain, suite au lancement de l'appel d'offres public S17-012 pour lequel il y a eu huit (8) soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement les frais de travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans, le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences.

Les travaux incluent notamment :

- Le remplacement de 9 245 m² de chaussée souple ;
- La construction de 2 325 m² de trottoirs avec et sans talon ;
- Le remplacement de la conduite d'aqueduc existante de 150 mm de diamètre sur ± 815 m de conduite 200 mm ;
- La construction de 8 boîtes de vannes ;
- La construction de 3 bornes d'incendie ;
- La reconstruction de 45 puisards de rue ;
- Le remplacement d'environ 80 services d'aqueduc et d'égout combiné ;
- Le remplacement de l'éclairage de rue ;
- La construction d'autres ouvrages connexes.

Au niveau de la DGSRE, les travaux des rues Crawford, Truman et Parkdale, comprennent :

Conduite d'aqueduc :

Rue Crawford, entre le boul. Champlain et la rue Penniston

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 150 mm, 340 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 340 m.l.

Rue Truman, entre la rue Parkdale et la rue Crawford

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 150 mm, 250 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 250 m.l.

Rue Parkdale, entre le boulevard Champlain et la rue Truman

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante : 150 mm, 225 m.l.

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 225 m.l.

Les conduites d'aqueduc sont en fonte grise. Ces conduites ont atteint leur durée de vie utile, elles ont des joints en plomb et ont une grande probabilité d'avoir des entrées de services en plomb. La reconstruction de ces conduites est justifiée puisque des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée.

Les conduites d'aqueduc existantes sur ces trois rues sont en fonte grise et datent de 1946

(Crawford) et 1947 (Truman et Parkdale). Le remplacement de ces trois conduites d'aqueduc est justifié par le matériau des conduites (fonte grise), l'âge, la présence de joints en plomb, une majorité d'entrées de services en plomb, ainsi que par la reconstruction de la chaussée. En effet, l'ampleur des travaux de compactage lors de la reconstruction de la chaussée pourrait affaiblir l'état structural des conduites d'aqueduc existantes en raison de la présence des joints en plomb et des entrées de service en plomb. Des bris pourraient donc survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée.

De plus, les rues Crawford, Truman et Parkdale sont situées dans un secteur Wartime de l'arrondissement de Verdun. La stratégie élaborée par la DGSRE pour éliminer les entrées de service en plomb priorise les travaux d'infrastructures dans les secteurs Wartime.

Les conduites d'égout existantes sur les rues Crawford, Truman et Parkdale sont en bonne condition. Toutefois, les entrées de service d'égout seront remplacées conjointement avec les entrées de service d'aqueduc étant donné qu'ils sont dans la même tranchée.

JUSTIFICATION

Données concernant l'appel d'offres public S17-012 - Reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 6 février 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 27 février 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 27 février 2017 à 14 h 00

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 22 jours de calendrier, soit 16 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 4

Addenda 01 : 16 février 2017 - Ajouts et corrections d'item de la soumission - report de la date d'ouverture

Addenda 02 : 17 février 2017 - Réponses aux questions reçues et modification au bordereau

Addenda 03 : 21 février 2017 - Réponses aux questions reçues

Addenda 04 : 24 février 2017 - Précisions aux cahiers des charges

Analyse des soumissions :

Huit (8) compagnies ont requis l'anonymat sur les dix-neuf (19) entreprises qui se sont procurées les documents. Huit (8) entrepreneurs, soit 42 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	2 935 022,01 \$	293 502,20 \$	3 228 524,21 \$
Travaux Routiers Métropole	3 103 573,06 \$	310 357,31 \$	3 413 930,37 \$
Les Pavages Chenail. inc.	3 256 896,72 \$	325 689,67 \$	3 582 586,39 \$

Gérald Théorêt inc.	3 258 297,40 \$	325 829,74 \$	3 584 127,14 \$
Duroking Construction	3 287 444,99 \$	328 744,50 \$	3 616 187,49 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	3 462 885,38 \$	346 288,54 \$	3 809 173,92 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	3 533 766,97 \$	353 376,70 \$	3 887 143,67 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	4 051 169,99 \$	405 117,00 \$	4 456 286,99 \$
Dernière estimation réalisée	3 241 352,78 \$	324 135,28 \$	3 565 488,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 697 245,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			14,52 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 227 762,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			38,03 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(336 963,84) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(9,45) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			185 406,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,74 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEO établie le 24 février 2017, par Monsieur Jean-François Dutil, ing. de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 3 565 488,06 \$ (contingences et taxes incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014, 2015 et 2016.

Au cours du mois de janvier et février, l'arrondissement a lancé quatre (4) appels d'offres pour la reconstruction de rues afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs. Les dates d'ouverture ont été décalées de plusieurs journées, soit le 24 février 2017 pour l'appel d'offres S17-001, le 15 février 2017 pour l'appel d'offres S17-002 et le 1er mars 2017 pour l'appel d'offres S17-003 et le 27 février pour l'appel d'offres S17-012 (objet du présent dossier). Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mme Chantal Couture, ing., employée de la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans les soumissions reçues.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 1 227 762,78 \$ (14,52

%), avec une moyenne se situant à 3 697 245,27 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 9,45 % (336 963,84 \$ en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), 7 rang Saint-Régis Sud, Saint-Isidore, Québec, J0L 2A0,** dont le numéro de fournisseur est le 115583.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de reconstruction des infrastructures sur les rues Crawford, Truman et Parkdale sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Les travaux seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Il devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, il devra aussi fournir les plans "tels que construits", conformément à l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Coûts :

Les coûts des travaux de reconstruction de cette rue sont de 3 228 524,21 \$ (contingences et taxes incluses) excluant la majoration de 96 855,73 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents (3 %) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des interventions requises par des compagnies de services publics (exemples : déplacement d'un massif, réparation d'une conduite de gaz, etc.).

Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 325 379,94 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de 3 036 515,13 \$.

Les travaux seront assumés par la DGSRE, le SIVT et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par la DGSRE est de 994 220,35 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant du présent dossier concerne seulement la partie Travaux : reconstruction des conduites d'aqueduc, incluant le remplacement des services (aqueduc et égout combiné) et les travaux y référant tels que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, de la démolition et de la réfection des trottoirs en béton vis-à-vis des emplacements de ces services.
- Le montant alloué par la DGSRE pour la reconstruction des infrastructures, est admissible à une subvention, ne laissant aucune charge aux contribuables.. Le montant estimé est de 907 855,70 \$ net de ristournes
- Le montant alloué par le SIVT est de 1 186 006,21 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage,

bordures, trottoirs, pavage et marquage) et la reconstruction de bordures, de trottoirs.

- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun est de 1 145 153,38 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour l'aménagement paysager et la plantation d'arbres et la réfection de l'éclairage des trois tronçons.

Tableau de répartition des montants :

Répartition des coûts entre les partenaires				
	Contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 579 119,00 \$	903 131,45 \$	20 700,00 \$	655 287,55 \$
chaussée	- \$	701 671,45 \$	- \$	453 827,55 \$
trottoir	- \$	201 460,00 \$	- \$	201 460,00 \$
mobilisation aqueduc	- \$	- \$	14 490,00 \$	- \$
mobilisation entrées de service	- \$	- \$	6 210,00 \$	- \$
ENTRÉES DE SERVICE	222 753,27 \$		222 753,27 \$	- \$
AQUEDUC	517 154,73 \$	- \$	517 154,73 \$	- \$
ELECTRICITÉ	163 714,00 \$			163 714,00 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	57 031,00 \$		- \$	57 031,00 \$
MARQUAGE	4 174,00 \$	4 174,00 \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTÉ	8 802,00 \$	3 139,38 \$	2 611,26 \$	3 051,36 \$
Sommes	2 552 748,00 \$	910 444,83 \$	763 219,26 \$	879 083,91 \$
Contingences (10 %)	255 274,80 \$	91 044,48 \$	76 321,93 \$	87 908,39 \$
S/total contingences	2 808 022,80 \$	1 001 489,31 \$	839 541,19 \$	966 992,30 \$
T.P.S. (5 %)	140 401,14 \$	50 074,47 \$	41 977,06 \$	48 349,62 \$
T.V.Q. (9,975 %)	280 100,27 \$	99 898,56 \$	83 744,23 \$	96 457,48 \$
Total	3 228 524,21 \$	1 151 462,34 \$	965 262,48 \$	1 111 799,40 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	2 948 072,94 \$	1 051 438,59 \$	881 413,30 \$	1 015 221,04 \$
S/total contingences	2 808 022,80 \$	1 001 489,31 \$	839 541,19 \$	966 992,30 \$
Frais incidents (3%)	- \$	30 044,68 \$	25 186,24 \$	29 009,77 \$
S/total contingences et incidents	2 808 022,80 \$	1 031 533,99 \$	864 727,42 \$	996 002,07 \$
T.P.S. (5 %)	140 401,14 \$	51 576,70 \$	43 236,37 \$	49 800,10 \$
T.V.Q. (9,975 %)	280 100,27 \$	102 895,52 \$	86 256,56 \$	99 351,21 \$
Total	3 228 524,21 \$	1 186 006,21 \$	994 220,35 \$	1 145 153,38 \$
		Ville centre	Arr. Verdun	
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		2 180 226,56 \$	1 145 153,38 \$	
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		65,6%	34,4%	
TOTAL (net de ristourne)	2 948 072,94 \$	1 082 981,75 \$	907 855,70 \$	1 045 677,67 \$

1 - Partie SIVT		
	Local	TOTAL
CHAUSSEE	701 671,45 \$	701 671,45 \$
TROTTOIRS	201 460,00 \$	201 460,00 \$
EGOUT	- \$	- \$
AQUEDUC	- \$	- \$
ELECTRICITE	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$
MARQUAGE	4 174,00 \$	4 174,00 \$
PLAN TEL QU'ANNONTE	3 139,38 \$	3 139,38 \$
Sommes	910 444,83 \$	910 444,83 \$
Contingences (10 %)	91 044,48 \$	91 044,48 \$
S/total contingences	1 001 489,31 \$	1 001 489,31 \$
T.P.S. (5 %)	50 074,47 \$	50 074,47 \$
T.V.Q. (9,975 %)	99 898,56 \$	99 898,56 \$
Total	1 151 462,34 \$	1 151 462,34 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	1 051 438,59 \$	1 051 438,59 \$
S/total contingences	1 001 489,31 \$	1 001 489,31 \$
Frais incidents (3%)	30 044,68 \$	30 044,68 \$
S/total contingences et incidents	1 031 533,99 \$	1 031 533,99 \$
T.P.S. (5 %)	51 576,70 \$	51 576,70 \$
T.V.Q. (9,975 %)	102 895,52 \$	102 895,52 \$
TOTAL contingences & incidences	1 186 006,21 \$	1 186 006,21 \$
TOTAL (net de ristourne)	1 082 981,75 \$	1 082 981,75 \$

2 - Partie DGSRE			
	Aqueduc	Entrées de service	TOTAL
CHAUSSEE ET TROTTOIRS	14 490,00 \$	6 210,00 \$	20 700,00 \$
ENTREES DE SERVICE	- \$	222 753,27 \$	222 753,27 \$
AQUEDUC	517 154,73 \$	- \$	517 154,73 \$
ELECTRICITE	- \$	- \$	- \$
AMENAGEMENT PAYSAGER	- \$	- \$	- \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTE	1 819,08 \$	792,18 \$	2 611,26 \$
Sommes	533 463,81	229 755,45 \$	763 219,26 \$
Contingences (10 %)	53 346,38 \$	22 975,54 \$	76 321,93 \$
S/total contingences	586 810,19 \$	252 730,99 \$	839 541,19 \$
T.P.S. (5 %)	29 340,51 \$	12 636,55 \$	41 977,06 \$
T.V.Q. (9,975 %)	58 534,32 \$	25 209,92 \$	83 744,23 \$
Total	674 685,02 \$	290 577,46 \$	965 262,48 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	616 077,35 \$	265 335,95 \$	881 413,30 \$
S/total contingences	586 810,19 \$	252 730,99 \$	839 541,19 \$
Frais incidents (3%)	17 604,31 \$	7 581,93 \$	25 186,24 \$
S/total contingences et incidents	604 414,50 \$	260 312,92 \$	864 727,42 \$
T.P.S. (5 %)	30 220,73 \$	13 015,65 \$	43 236,37 \$
T.V.Q. (9,975 %)	60 290,35 \$	25 966,21 \$	86 256,56 \$
Total	694 925,57 \$	299 294,78 \$	994 220,35 \$
TOTAL (net de ristourne)	634 559,67 \$	273 296,03 \$	907 855,70 \$

Note : La répartition par tronçon se trouve dans les pièces jointes.

Budget : Se référer aux interventions des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux);
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et sur le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 24 avril 2017 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers le 29 mai 2017
- Fin des travaux: fin septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)" (numéro d'entreprise 1146770582), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en attente de renouvellement depuis le 13 avril 2016. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 1er mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 1er mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 10 février 2017 à 15 h 40 min 7 sec, a été faite le 1er mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 6 mars 2017
Jean CARRIER, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois DUTIL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2017-03-02



Dossier # : 1176459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Sintra inc. Région Montérégie-Rive-Sud pour la reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle - Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 146 000,91 \$ + incidences : 105 877,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-001 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

Au conseil municipal

1- D'autoriser une dépense de **3 213 523,74 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, représentant **98,8 %** du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle (S17-001).

2- D'octroyer à la compagnie "**Sintra inc. Région Montérégie-Rive-Sud**", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de **3 146 000,91 \$**, contingences, incidences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-001.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-10 14:56

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Sintra inc. Région Montérégie-Rive-Sud pour la reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle - Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses (contrat : 3 146 000,91 \$ + incidences : 105 877,53 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public S17-001 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et celles de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle, ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), par la Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun. Ces analyses ont mis en évidence les éléments suivants :

- La conduite d'aqueduc de la rue Egan, construite en 1913 sur le tronçon de Verdun – Wellington et en 1929 sur le tronçon Bannantyne – de Verdun, est en fonte grise et a un diamètre de 150 mm. De plus, le plan directeur prévoit la construction d'une conduite de 200 mm sur cette rue;
- La conduite d'aqueduc de la rue Wellington devra être remplacé par une conduite de 300 mm, selon une étude de la DGSRE;
- Vu l'âge du réseau d'aqueduc, plusieurs services d'aqueduc sont en plomb;
- La conduite d'égout unitaire de la rue Egan entre les rues de Verdun et Wellington est construite en 1927. Le diamètre de cet égout (380 mm) s'avère insuffisant pour assurer adéquatement le drainage des eaux sanitaires et des eaux pluviales provenant des toits. De ce fait, et en conformité avec les études hydrauliques, il est proposé de construire une nouvelle conduite d'égout pluvial, entre de Verdun et Wellington, afin de convertir le réseau d'égout unitaire en un réseau pseudo-séparatif qui ne desservira que les branchements des maisons. Le réseau d'égout pluvial projeté sert à drainer les eaux de ruissellement en provenance de la rue et des terrains privés. À court terme, ce réseau sera connecté au réseau d'égout existant sur la rue Wellington. Une augmentation du diamètre de la conduite est aussi prévue;
- La majorité des branchements de services d'égout sont en grès. Un remplacement de ces branchements est donc requis afin de réduire les risques de bris sous la nouvelle chaussée;
- La surface de la chaussée est fortement dégradée et marquée de nombreuses fissures et réparations partielles. La chaussée a perdu son uni sur une grande partie de sa longueur et est classée D (très mauvais) selon la Classe d'intervention préliminaire;

- Les trottoirs aussi sont considérés comme en mauvais état puisque plusieurs sections présentent des défauts (pente inversée, fissuration, section en enrobé bitumineux, etc.).

Ces évaluations et ces facteurs ont permis de mettre en priorité la reconstruction de ces tronçons de rues.

Lors de la réalisation de ces travaux, nous effectuerons également :

- le remplacement des services d'aqueduc et d'égout dans l'emprise publique afin d'éliminer les services en plomb et d'éviter d'éventuelles fuites sous la nouvelle chaussée;
- des travaux d'amélioration d'aménagement de paysage tel le remplacement de l'asphalte en arrière trottoir par du gazon et la plantation d'arbres.

Un appel d'offres a été publié dans le SEAO en date du 8 février 2017. Les soumissionnaires disposaient d'un délai de 17 jours de calendrier pour préparer et déposer leurs soumissions.

Un addenda a été émis le 14 février 2017. Cet addenda visait principalement l'intégration de l'implantation d'arbre dans les travaux.

L'ouverture des enveloppes a eu lieu 24 février 2017. Les soumissions de l'appel d'offres public objet du présent dossier sont valides pour une période de 120 jours soit jusqu'au 24 juin 2017.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1452 - 20 décembre 2016 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

DESCRIPTION

Octroyer un contrat à "Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-sud)" (fournisseur no 115583) pour la "Reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle". Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses. - Appel d'offres public S17-001 - 6 soumissionnaires.

Les travaux contingents prévus au bordereau de soumission représentent 10 % du montant total du contrat.

Les travaux incidents comportent essentiellement des travaux de déplacement et/ou de remplacement de services publics imprévus aux plans. Le montant des incidences représente 3 % du montant total du contrat incluant les contingences et un montant de 10 000 \$ (avant taxes) pour la déviation de 6 branchements de service de gaz, jugée requise.

Les travaux visent la reconstruction des actifs de la Ville dans la limite de l'emprise publique et incluent notamment :

- Le remplacement de 8 100 m² de chaussée souple ;
- Le remplacement de près de 3 100 m² de trottoirs ;
- L'ajout de 8 arbres;

- Le remplacement de la conduite d'aqueduc sur près de 760 m ;
- La construction d'une nouvelle conduite d'égout pluvial sur près de 350 m ;
- Le remplacement de la conduite d'égout combiné existant de 375 mm de diamètre par une conduite d'égout pseudo-séparatif de 450 mm de diamètre sur près de 460 m ;
- Le remplacement de services d'aqueduc et d'égout privés ;
- La construction d'autres ouvrages connexes, tel que les chambres de vannes, les puisards, les regards et les bornes d'incendie.

Au niveau de la DGSRE, les travaux comprennent :

Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm, 711 m.l.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise, de 150 mm de diamètre et date de 1929 pour le tronçon entre les rues Bannantyne et de Verdun et de 1913 pour le tronçon entre les rues de Verdun et Wellington. Cette conduite a atteint sa durée de vie utile. Elle a des joints en plomb et a une grande probabilité d'entrées de service en plomb. La reconstruction de cette conduite est justifiée puisque des bris risquent de survenir pendant et suite aux travaux de reconstruction complète de la chaussée. De plus, la conduite d'aqueduc sur Egan, entre les rues de Verdun et Wellington est dans la même tranchée que la conduite d'égout combiné à reconstruire.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : 450 mm, 357 m.l.

Pour le tronçon entre les rues Bannantyne et de Verdun, la conduite d'égout combiné existante est en béton armé, de 600 mm x 900 mm de diamètre et date de 1929. Cette conduite est en bonne condition. Toutefois, les entrées de service d'égout seront remplacées conjointement avec les entrées de service d'aqueduc étant donné qu'ils sont dans la même tranchée.

Pour le tronçon entre les rues de Verdun et Wellington, la conduite d'égout combiné existante est en grès, de 375 mm de diamètre et date de 1927. La reconstruction de la conduite d'égout est requise due à une mauvaise condition structurale (CIS=5/ CPB=4) et sa capacité hydraulique est insuffisante.

Conduite d'égout pluvial :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout pluvial proposée : 375 mm, 125 m.l. ; 450 mm, 228 m.l.

Le plan directeur de l'égout pour le bassin 2 de l'arrondissement de Verdun prévoit l'ajout d'un réseau d'égout pluvial pour le tronçon situé entre la rue de Verdun et la rue Wellington, afin de drainer séparément les eaux de ruissellement de surface (rues et espaces autres que les toits plats). Ceci aura pour effet de soulager le réseau unitaire existant. De ce fait, il est donc proposé de construire la partie de l'égout pluvial située dans la zone des travaux.

Wellington, entre les rues Egan et Argyle

Conduite d'aqueduc : Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 300 mm, 100 m.l.

Pour le tronçon Wellington, entre les rues Egan et Woodland, la conduite d'aqueduc existante desservant les immeubles est située sur le boulevard LaSalle. Cette conduite d'aqueduc est en fonte grise, de 150 mm de diamètre et sa construction date du début des années 1910.

La reconstruction de la conduite d'aqueduc est justifiée par son taux de bris élevé (4). De plus, les entrées de service d'aqueduc existantes sont très longues ce qui augmente la probabilité de fuite.

Pour le tronçon Wellington, entre les rues Woodland et Argyle, la conduite d'aqueduc existante est en fonte ductile, de 300 mm de diamètre et date de 1991. Étant donné que celle-ci est située dans la même tranchée que la conduite d'égout combiné existante, elle devra être reconstruite lors de la construction de la nouvelle conduite d'égout combiné.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout proposée : 750 mm, 100 m.l.

Pour intercepter à l'intersection Egan/ Wellington la nouvelle conduite d'égout unitaire proposée, ainsi que de façon temporaire la conduite pluviale proposée, une conduite d'égout combiné de 750 mm doit être construite sur la rue Wellington entre Egan et Argyle.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S17-001 - Reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington et de la rue Wellington entre les rues Egan et Argyle.

Date de lancement de l'appel d'offres, sur SÉAO et le Journal de Montréal : 8 février 2017

Date de réception et d'ouverture des soumissions : le 24 février 2017

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 17 jours de calendrier, soit 13 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 1

Addenda 01 : 14 février 2017 - Ajouts d'arbres au projet

Analyse des soumissions

Mis à part les huit (8) compagnies qui ont requis l'anonymat, quatorze (14) entreprises se sont procurées les documents. Six (6) entrepreneurs (42,86 % des preneurs de cahier des charges) ont déposé des soumissions dont cinq (5) étaient conformes.

L'entrepreneur "Excavation Gilbert Théorêt" est déclaré non conforme puisqu'il n'a pas pris en compte dans sa soumission l'addenda 01.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Sintra Inc. Région Montérégie-Rive-Sud	2 860 000,83 \$	286 000,08 \$	3 146 000,91 \$
Gérald Théorêt	3 004 243,86 \$	300 424,39 \$	3 304 668,25 \$
Les pavages Chenail	3 102 162,21 \$	310 216,22 \$	3 412 378,43 \$
Duroking Construction	3 295 830,35 \$	329 583,03 \$	3 625 413,38 \$
Cojalac inc	3 722 143,16 \$	372 214,32 \$	4 094 357,48 \$

Dernière estimation réalisée	2 943 256,95 \$	294 325,69 \$	3 237 582,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 516 563,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			11,78 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			948 356,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			30,14 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(91 581,73) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(2,83) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			158 667,34 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			5,04 %

Les coûts révisés prévus dans l'estimation SEAO établie le 23 février 2017, par madame Maude Robillard, ing. à la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun, étaient de 3 237 582,64 \$ (contingences et taxes incluses). Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des soumissionnaires pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014, 2015 et 2016.

Au cours du mois de janvier et février, l'arrondissement a lancé trois (3) appels d'offres pour la reconstruction de rues afin de créer une forte concurrence entre les entrepreneurs. Les dates d'ouverture ont été décalées de quelques jours, soit le 24 février 2017 pour l'appel d'offres S17-001 (objet du présent dossier), le 13 février 2017 pour l'appel d'offres S17-002 et le 1er mars 2017 pour l'appel d'offres S17-003. Ceci semble avoir un effet positif puisque l'arrondissement a reçu des soumissions de la part des entrepreneurs qui ne soumissionnaient pas pour des contrats de l'arrondissement. Aussi, dans tous les cas les prix sont plus bas que les estimations.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mazen Albouchi et Maude Robillard, ingénieurs à la Division ingénierie de l'arrondissement de Verdun.

Une erreur de calcul dans les taxes a été décelée dans la soumission de Duroking. Le montant corrigé sa soumissions, taxes incluses, est de 3 625 413,38 \$ au lieu de 3 338 757,12 \$;

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 948 356,57 \$ (30,14 %), avec une moyenne se situant à 3 516 563,69 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 91 581,73 \$ (2,83 % en moins) à l'estimation.

Recommandation

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable. Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), 7, rang Saint-Régis Sud, Saint-Isidore, Québec, J0L 2A0 dont le numéro de fournisseur est le 115583.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat (coûts des travaux de reconstruction incluant les contingences et les taxes) est de 3 146 000,91 \$ excluant la majoration de 105 877,53 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers tels que des interventions requises par des compagnies d'utilités publiques. Les coûts totaux pour les travaux sont de 3 251 878,44 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Les crédits nets pour le projet incluant les contingences et les incidences sont réservés pour un montant de **2 969 398,45 \$**.

Les travaux seront assumés par la DGSRE, le SIVT et l'arrondissement de Verdun selon la répartition suivante:

- Le montant alloué par la DGSRE, pour les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, incluant le remplacement des services d'aqueduc et d'égout combiné, la reconstruction des puisard là ou la conduite d'égout est à reconstruire et les travaux y référant, tels que les frais de l'excavation, de la disposition des sols, est de 1 512 391,89 \$ (contingences, incidences et taxes incluses), soit **1 381 015,38 \$ net** de ristournes ;
- Le montant alloué par le SIVT pour les travaux de réfection de la chaussée (drainage, bordures, pavage et marquage), des trottoirs ainsi que la construction de puisards sur Egan entre de Verdun et Bannantyne, est de 1 701 131,84 \$ (contingences, incidences et taxes incluses), soit **1 553 360,12 \$ net** de ristournes;
- Le montant alloué par l'arrondissement de Verdun pour les travaux de plantation d'arbres est de 38 354,70 \$ (contingences, incidences et taxes incluses), soit **35 022,95 \$ net** de ristournes.

Les tableaux récapitulatifs suivants représentent la répartition des coûts entre les partenaires :

	Contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	1 305 396,50 \$	1 259 959,02 \$	43 142,81 \$	2 294,66 \$
chaussée				
trottoir				
mobilisation aqueduc			22 064,72 \$	
mobilisation égout pluvial			3 318,68 \$	
mobilisation égout combiné			17 759,41 \$	
ÉGOUT	560 917,08 \$	43 384,00 \$	517 533,08 \$	
pluvial			87 797,58 \$	
combiné			429 735,50 \$	
AQUEDUC	588 296,42 \$		588 296,42 \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	28 585,00 \$	359,11 \$	1 077,33 \$	27 148,56 \$
MARQUAGE	1 475,00 \$	1 475,00 \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTÉ	2 828,00 \$	707,00 \$	2 121,00 \$	- \$
Sommes	2 487 498,00 \$	1 305 884,14 \$	1 152 170,65 \$	29 443,22 \$
Contingences (10 %)	248 749,80 \$	130 588,41 \$	115 217,06 \$	2 944,32 \$
S/total contingences	2 736 247,80 \$	1 436 472,55 \$	1 267 387,71 \$	32 387,54 \$
T.P.S. (5 %)	136 812,39 \$	71 823,63 \$	63 369,39 \$	1 619,38 \$
T.V.Q. (9,975 %)	272 940,72 \$	143 288,14 \$	126 421,92 \$	3 230,66 \$
Total	3 146 000,91 \$	1 651 584,31 \$	1 457 179,02 \$	37 237,57 \$

TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	2 872 718,16 \$	1 508 116,62 \$	1 330 598,67 \$	34 002,87 \$
S/total contingences	2 736 247,80 \$	1 436 472,55 \$	1 267 387,71 \$	32 387,54 \$
Frais incidents (3%)	- \$	43 094,18 \$	38 021,63 \$	971,63 \$
Frais incidents gaz	- \$	0,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$
S/total contingences et incidents	2 736 247,80 \$	1 479 566,73 \$	1 315 409,34 \$	33 359,16 \$
T.P.S. (5 %)	136 812,39 \$	73 978,34 \$	65 770,47 \$	1 667,96 \$
T.V.Q. (9,975 %)	272 940,72 \$	147 586,78 \$	131 212,08 \$	3 327,58 \$
Total	3 146 000,91 \$	1 701 131,84 \$	1 512 391,89 \$	38 354,70 \$
		Ville centre		Arr. Verdun
Total (Contingences, taxes et incidents inclus)		3 213 523,74 \$		38 354,70 \$
Pourcentage Ville centre / Arrondissement		98,8%		1,2%
TOTAL (net de ristourne)	2 872 718,16 \$	1 553 360,12 \$	1 381 015,38 \$	35 022,95 \$

SIVT :

1 - Partie SIVT			
	Artériel	Local	TOTAL
CHAUSSÉE	117 285,97 \$	636 361,19 \$	753 647,16 \$
TROTTOIRS	94 562,27 \$	411 749,60 \$	506 311,87 \$
ÉGOUT	- \$	43 384,00 \$	43 384,00 \$
AQUEDUC	- \$	- \$	- \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	179,56 \$	179,56 \$	359,11 \$
MARQUAGE	226,92 \$	1 248,08 \$	1 475,00 \$
PLAN TEL QU'ANNONTÉ	353,50 \$	353,50 \$	707,00 \$
Sommes	212 608,22 \$	1 093 275,92 \$	1 305 884,14 \$
Contingences (10 %)	21 260,82 \$	109 327,59 \$	130 588,41 \$
S/total contingences	233 869,04 \$	1 202 603,51 \$	1 436 472,55 \$
T.P.S. (5 %)	11 693,45 \$	60 130,18 \$	71 823,63 \$
T.V.Q. (9,975 %)	23 328,44 \$	119 959,70 \$	143 288,14 \$
Total	268 890,93 \$	1 382 693,39 \$	1 651 584,31 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	245 533,26 \$	1 262 583,36 \$	1 508 116,62 \$
S/total contingences	233 869,04 \$	1 202 603,51 \$	1 436 472,55 \$
Frais incidents (3%)	7 016,07 \$	36 078,11 \$	43 094,18 \$
S/total contingences et incidents	240 885,11 \$	1 238 681,62 \$	1 479 566,73 \$
T.P.S. (5 %)	12 044,26 \$	61 934,08 \$	73 978,34 \$
T.V.Q. (9,975 %)	24 028,29 \$	123 558,49 \$	147 586,78 \$

TOTAL contingences & incidences	276 957,66 \$	1 424 174,19 \$	1 701 131,84 \$
TOTAL (net de ristourne)	252 899,26 \$	1 300 460,86 \$	1 553 360,12 \$

DGSRE :

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

2 - Partie DGSRE			
	Aqueduc	Égout	TOTAL
CHAUSSÉE ET TROTTOIRS	22 064,72 \$	21 078,09 \$	43 142,81 \$
ÉGOUT	- \$	517 533,08 \$	517 533,08 \$
ÉGOUT Pluvial	- \$	87 797,58 \$	87 797,58 \$
Branchement de services d'égout		99 942,00 \$	99 942,00 \$
ÉGOUT Combiné	- \$	329 793,50 \$	329 793,50 \$
AQUEDUC	588 296,42 \$	- \$	588 296,42 \$
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	538,67 \$	538,67 \$	1 077,33 \$
MARQUAGE	- \$	- \$	- \$
PLAN TEL QU'ANNOTÉ	1 060,50 \$	1 060,50 \$	2 121,00 \$
Sommes	611 960,31	540 210,34 \$	1 152 170,65 \$
Contingences (10 %)	61 196,03 \$	54 021,03 \$	115 217,06 \$
S/total contingences	673 156,34 \$	594 231,37 \$	1 267 387,71 \$
T.P.S. (5 %)	33 657,82 \$	29 711,57 \$	63 369,39 \$
T.V.Q. (9,975 %)	67 147,35 \$	59 274,58 \$	126 421,92 \$
Total	773 961,50 \$	683 217,52 \$	1 457 179,02 \$
TOTAL (net de ristourne, sans incidence)	706 730,01 \$	623 868,66 \$	1 330 598,67 \$
S/total contingences	673 156,34 \$	594 231,37 \$	1 267 387,71 \$
Frais incidents (3%)	20 194,69 \$	17 826,94 \$	38 021,63 \$
Frais incidents gaz	0,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$
S/total contingences et incidents	693 351,03 \$	622 058,31 \$	1 315 409,34 \$
T.P.S. (5 %)	34 667,55 \$	31 102,92 \$	65 770,47 \$
T.V.Q. (9,975 %)	69 161,77 \$	62 050,32 \$	131 212,08 \$

Total	797 180,35 \$	715 211,54 \$	1 512 391,89 \$
TOTAL (net de ristourne)	727 931,91 \$	653 083,47 \$	1 381 015,38 \$

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de reconstruction des infrastructures sur la rue Egan et la reconstruction de l'aqueduc sur la rue Wellington sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Pour la reconstruction de la conduite d'égout sur Wellington, la DGSRE est en attente d'une réponse du Ministère pour valider si ces travaux sont admissibles à un programme de subvention. Si la réponse est négative, la reconstruction sera entièrement financée par règlement d'emprunt. Les travaux seront réalisés en 2017.

Note : La répartition détaillée par tronçon se trouve dans les pièces jointes.

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Drainer séparément les eaux pluviales directement au fleuve ce qui contribue à soulager l'égout unitaire existant et diminuer les refoulements d'égout ;
- Installer un nouveau réseau d'éclairage ;
- Rencontrer la politique nationale de l'eau (renouveler 1 % des réseaux) ;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout ;
- Réduire la production d'eau potable par la diminution de bris d'aqueduc.

Pour la rue Egan, le projet est soustrait à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement, selon les critères d'exclusion stipulés à l'article 5, paragraphe 2, du fait que l'ajout d'une conduite pluviale à la conduite unitaire existante, résulte en la création d'égouts pseudo-séparatifs.

Pour la rue Wellington, le projet est assujéti à l'approbation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) selon l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement. Une demande est déposée au Ministère à cet effet. Les travaux sur cette rue ne peuvent donc débuter avant l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC.

D'autre part, le projet n'est pas susceptible d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet consiste à d'importants travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout combiné, d'égout pluvial, de chaussée et de trottoirs. Les impacts pour les secteurs concernés seront donc importants. Comme à l'habitude les résidents seront informés, par différents médias, des inconvénients reliés à ce chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme pour tous les chantiers de cette envergure, l'arrondissement prévoit une distribution de lettres aux résidents et aux propriétaires dans la zone des travaux ainsi que des articles dans les journaux locaux et le site internet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 24 avril 2017 (Conseil municipal)

- Début des travaux: vers fin mai 2017
- Fin des travaux: vers fin septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)" (numéro d'entreprise 1146770582), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en attente de renouvellement depuis le 13 avril 2016.

Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites le 1 mars 2017.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 1 mars 2017.

La validation de l'attestation de Revenu Québec, datée du 5 janvier 2017 à 14 h 17 min 0 sec, a été faite le 3 mars 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 6 mars 2017

Jean CARRIER, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mazen ALBOUCHI
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2017-03-02

CE : 20.012

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177231013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri et l'avenue Coloniale, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 3 538 591,62 \$ (contrat: 3 175 830,00 \$ et incidences: 375 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 266601 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 538 591,62 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri et l'avenue Coloniale, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises Michaudville inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 175 830,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266601 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-10 11:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri et l'avenue Coloniale, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 3 538 591,62 \$ (contrat: 3 175 830,00 \$ et incidences: 375 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 266601 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, des bris successifs et considérant leur âge avancé, la conduite d'eau secondaire de 150 mm de diamètre en fonte grise (installée en 1888) et la conduite d'égout unitaire de 600 mm x 900 mm (installée en 1914) dans la rue Berri, entre le boulevard St-Joseph et la rue Bibaud, la conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre en fonte grise (installée en 1919) et la conduite d'égout unitaire de 600 mm x 900 mm (installée en 1874) dans l'avenue Coloniale, entre les rues Roy et Napoléon ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Une partie de la conduite d'égout unitaire en brique de la rue Berri sera réhabilitée dans le cadre du présent projet. En effet, les conduites à remplacer et à réhabiliter présentent des anomalies majeures importantes telles que des fractures multiples et des bris.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux intégrés sur la rue Berri et l'avenue Coloniale dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, sur une distance totale d'environ 450 mètres, consistent en :

- la reconstruction de 367 mètres d'égout unitaire de 750 mm de diamètre,
- la réhabilitation de 55 mètres d'égout unitaire en brique de 600 mm x 900 mm,
- la reconstruction de 390 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre,
- la reconstruction de la chaussée,
- la reconstruction des trottoirs là où requis.
- la reconstruction d'un massif de Bell Canada.

Les représentants de la Ville et de Bell Canada se sont mis d'accord pour intégrer les travaux de reconstruction d'un massif dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission. Ces travaux au montant de 12 238,38 \$ taxes incluses, représentent 0,4 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que les plans de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec Bell Canada et les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 428 902,99 \$, taxes incluses, soit 20 % du coût des travaux avec les taxes tel que décrit au bordereau d'appel d'offres pour les travaux d'égout de la rue Berri, 15 % pour les travaux d'égout de l'avenue Coloniale et 10 % pour les travaux d'aqueduc. Les pourcentages élevés sont dus à la présence de sols contaminés et d'eaux contaminées à gérer sur la rue Berri et l'avenue Coloniale.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et dix-huit (18) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 18 % et 82 %.

Parmi les dix-huit (18) qui n'en ont pas déposé, voici les motifs de désistement:

- sous-traitants (4);
- le délai de soumission était insuffisant (3);
- la période de soumission ne convenait pas (3);

- le devis technique était trop spécialisé (1);
- trop de soumissions en même temps (1);
- informations incohérentes dans les documents (1);
- estimateur (1);
- aucun motif mentionné (4).

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 538 591,62 \$, taxes incluses et comprend :

- le montant du contrat aux Entreprises Michaudville inc. de 3 175 830,00 \$, taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada pour un montant de 12 238,38 \$, taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus le montant des incidences de 375 000,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale au PTI de la DGSRE du Service de l'eau.

La dépense totale de 3 538 591,62 \$ représente un coût net de 3 231 205,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût net est entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 29 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2017

Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 6 avril 2017

Benoît MALETTE, 5 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2017-04-10

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture initialement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
13 - 2 - 2017	Report de la date d'ouverture du 22 février au premier mars 2017	-
17 - 2 - 2017	Modification au plan pour réduire l'excavation du roc, près du tunnel de métro.	(10 000.00)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	2 746 927.01	428 902.99	3 175 830.00
LES EXCAVATIONS GILBERT THEORET INC.	2 785 083.11	428 427.09	3 213 510.20
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	3 151 450.95	498 271.53	3 649 722.48
GESTION S. FORGET INC.	3 213 255.08	467 784.11	3 681 039.19
Estimation	Externe	2 515 318.98	409 397.91
		2 924 716.89	

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	x	AMF	x	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	x	Revenu Qc	x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1177231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 3 290 428,24 \$ (contrat: 2 991 428,24 \$ + incidences: 299 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316101- 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 868 091,94 \$, taxes incluses, soit 87,16 % du coût total relié au contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Excavations Super Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 991 428,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316101 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 14:07

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 3 290 428,24 \$ (contrat: 2 991 428,24 \$ + incidences: 299 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316101- 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaires dans la rue Panet (installées entre 1875 et 1894) ainsi que les conduites d'eau secondaires (installées entre 1894 et 1914), ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ce tronçon n'est pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 240089 - 14 mars 2017 - Autoriser une dépense de 422 336,30 \$ taxes incluses, soit 385 649,34 \$ net des ristournes de taxes, pour les aménagements de surfaces dans le cadre du projet de reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Panet, entre les rues Ontario et Sherbrooke (1177480001).

DESCRIPTION

Les travaux dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie auront lieu sur une distance d'environ 330 mètres. Ces travaux consistent en :

- la reconstruction de 390 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 750 mm,
- la reconstruction de 410 mètres de conduite d'eau secondaire variant entre 200 mm et 300 mm de diamètre,
- la reconstruction complète de la chaussée ($\pm 2\,995\text{ m}^2$),
- la reconstruction complète des trottoirs ($\pm 1\,630\text{ m}^2$),
- remplacement des lampadaires (17 unités).

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et le requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 271 948,02 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Dix-sept (17) preneurs du cahier des charges n'ont pas soumissionné. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitants et neuf (9) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre du marché actuel.

L'écart de prix entre la plus basse soumission et l'estimation est de 557 338,90 \$, soit 22,9 %.

L'équipe de l'économie de la construction de DGPEC a examiné les huit (8) soumissions reçues qui sont toutes supérieures à l'estimation de soumission.

Les écarts les plus représentatifs se retrouvent aux articles de fourniture et pose de conduites d'égout et de conduites d'eau, de traitement ou élimination de l'eau contaminée et de fourniture et pose de drain.

Suite à l'analyse des écarts, l'équipe de l'économie de la construction a relevé une erreur dans son estimé. Elle concerne le prix de l'article de traitement de l'eau contaminée qui a été confondu avec celui de disposition de sol contaminé et représente 22 % de l'écart.

De plus, certains items ont été sous-évalués par les estimateurs par rapport à l'ensemble des prix soumissionnés. Ils sont relatifs aux éléments suivants:

- la section de la tranchée utilisée qui affecte directement le coût de la conduite d'eau,
- la durée de transport des matériaux à disposer qui est moins représentative par rapport à l'emplacement du projet
- la perte de productivité dans la pose des drains d'égout et services d'eau à cause de la présence d'une conduite de gaz et de massifs.

L'impact de l'erreur et des sous-estimations fait en sorte que l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation aurait dû être d'environ 9,3 % plutôt que 22,9 %.

Compte tenu de ce qui précède, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ et répondant à une des conditions, soit un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 316101. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 290 428,24 \$, taxes incluses incluant des incidences de 299 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 87,16 % par la ville centrale pour un montant de 2 868 091,94 \$ taxes incluses, ou 2 618 950,23 \$ net des ristournes de taxes. Cette dépense est entièrement admissible à une subvention du programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables;
- 12,84 % par l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant de 422 336,30 \$ taxes incluses et sera entièrement financée par un emprunt à la charge des contribuables. Une demande d'autorisation de dépense a été approuvée par le Conseil d'arrondissement du 14 mars dernier afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux (CA17 240089).

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats: 12 avril 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2017

Fin des travaux : octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Kathy DAVID, Service de l'eau
Mohamed BECHIR BOUZAIID, Service des infrastructures_voirie et transports
Nathalie N HÉBERT, Ville-Marie

Lecture :

Nathalie N HÉBERT, 1er mars 2017
Claude DUBOIS, 1er mars 2017
Kathy DAVID, 28 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux, en remplacement de la directrice de direction

Approuvé le : 2017-03-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-02

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	316101
No du GDD :	1177231010
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	23 - 1 - 2017
Ouverture faite le :	15 - 2 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	15 - 2 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
3 - 2 - 2017	Changement de quantités dans la formule de soumission
10 - 2 - 2017	Clarifications transmises suite aux questions reçues des preneurs du cahier des charges
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
3 700 \$	
Aucun	

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	25
Nbre de soumissions reçues	8
% de réponses	32
Nbre de soumissions rejetées	0
% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	15 - 6 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :	
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres	
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin
	Avant contingences
	Contingences
	Total
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	2 719 480.21
9129-2201 QUÉBEC INC. (TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE)	2 720 807.49
9200-2088 QUÉBEC INC. (DUROKING CONSTRUCTION)	2 930 927.76
PAVAGES D'AMOUR INC.	2 943 360.00
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	3 026 454.54
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	3 033 854.81
LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.	3 071 281.18
GÉRALD THÉORÉT INC.	3 258 824.60
Estimation	interne
	2 212 808.49
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	22.9%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	0.05%
Dossier à être étudié par la CEC :	Oui X NON

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)	
N.A.	OK
RBQ	X
RENA	X
N.A.	OK
AMF	X
Revenu Qc	X
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>	

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES EXCAVATIONS SUPER INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	2 991 428.24
Montant des incidences (\$):	299 000.00
Date prévue de début des travaux :	26 - 6 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	27 - 10 - 2017

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231010**

**Accorder un contrat à Les Excavations Super inc.,
pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de
voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue
Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans
l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de
3 290 428,24 \$ (contrat: 2 991 428,24 \$ + incidences:
299 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public
316101- 8 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231010

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 3 290 428,24 \$ (contrat: 2 991 428,24 \$ + incidences: 299 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316101- 8 soumissionnaires. .

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier, plus particulièrement en ce qui a trait aux écarts de prix entre l'estimation interne et les prix des soumissionnaires.

Ils ont bien compris que ces écarts étaient attribuables à certaines hypothèses sous-évaluées, notamment pour la fourniture et la pose de drains d'égout et pour les tranchées doubles d'égout et d'aqueduc. Le Service a aussi reconnu qu'une erreur a été commise lors de l'estimation, l'estimateur ayant confondu l'article «traitement de l'eau contaminée» avec l'article «disposition de sol contaminé». Cette erreur représente à elle seule quelque 22% de l'écart total entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177000002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne (projet 15-18) dans les arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal- Dépense totale de 3 921 011,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 3 757 565,13 \$ + incidences 163 446,39 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 335001 - 13 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 3 921 011,52 \$, taxes incluses, pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne dans les arrondissements Rosemont- La Petite-Patrie et le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 565,13 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 335001 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-24 09:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177000002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne (projet 15-18) dans les arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal- Dépense totale de 3 921 011,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 3 757 565,13 \$ + incidences 163 446,39 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 335001 - 13 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Les structures du passage inférieur Clark / Van Horne ont été construites en 1971. Ces structures situées dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie et l'arrondissement Plateau Mont-Royal permettent le déplacement sous le chemin de fer du CP et de l'avenue Van Horne entre les rues Beaubien et Bernard. Un plan de localisation est présenté en pièce jointe.

La rue Clark comprend deux voies de circulation à sens unique vers le sud. Elle comporte également un trottoir du côté ouest et une piste cyclable bidirectionnelle du côté est.

Les structures du passage inférieur n'ont fait l'objet d'aucune réparation majeure depuis leur construction. Ainsi, ces structures comportent plusieurs déficiences devant être réparées. Les principaux défauts soulevés lors des inspections antérieures sont des zones de béton endommagé sur les murs de soutènement, sur les murs de front, sur le trottoir structural et les dessous de dalles des ponts. De plus, les rapports font état de quelques non-conformités par rapport aux éléments de sécurité comme les glissières et garde-corps. Dans une option de maintien de l'actif, des travaux de réfection sont requis.

Afin d'améliorer les déplacements des piétons, le contrat prévoit également des travaux de prolongement du trottoir ouest jusqu'à l'intersection de la rue Clark et la rue Saint-Urbain et l'aménagement d'une traverse piétonne afin de rejoindre le trottoir de la rue Saint-Urbain.

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes étapes du projet :

Étape terminée :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
· Avant-projet, plans et devis (CIMA+)	357 112,35 \$	avril 2016	décembre 2016

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Travaux de réfection du passage inférieur Clark / Van Horne	3 921 011,52 \$	juin 2017	novembre 2017

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Surveillance des travaux	N/D	juin 2017	novembre 2017
· Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (CIMA+)	38 861,55 \$	juin 2017	novembre 2017

Dans le cadre de la réfection du passage inférieur Clark/Van Horne, un appel d'offres public portant le numéro 335001 a été préparé. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 23 janvier au 20 février 2017. La durée de la publication a été de 27 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 20 juin 2017.

Trois (3) addendas ont été émis lors de l'appel d'offres 335001 :

- Addenda 1 émis le 27 janvier 2017 : révision des plans de structure et du formulaire de soumission;
- Addenda 2 émis le 03 février 2017 : révision d'un plan d'éclairage, révision du formulaire de soumission et révision de trois articles du devis Éclairage;
- Addenda 3 émis le 09 février 2017 : report de l'ouverture des soumissions (du 13 février au 20 février 2017), révision du formulaire de soumission, révision de 3 articles du devis de Maintien et révision d'un article du devis Éclairage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1272 - 15 décembre 2014 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) (1144631006).

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Accorder un contrat de construction à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation des travaux de réfection du passage inférieur Clark/Van Horne. Il est prévu que les travaux débutent en juin 2017 et se terminent en novembre 2017. Cela représente un total de 22 semaines de travaux.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

- réparer les murs de soutènement et de front des structures;
- reconstruire complètement le trottoir structural;
- réparer les poutres ainsi que le dessous et les côtés de dalles des structures;

- reconstruire le couronnement des murs de soutènement et remplacer les garde-fous, les clôtures et les glissières;
- peindre les surfaces de béton apparentes des structures;
- remplacer le système d'éclairage du passage inférieur et des approches par des luminaires aux DEL;
- prolonger le trottoir vers le sud jusqu'à l'intersection de la rue Clark et la rue Saint-Urbain et aménager une traverse piétonne;
- effectuer un planage-revêtement de la chaussée et de la piste cyclable entre la rue Beaubien et Saint-Urbain;
- effectuer le maintien de la circulation lié aux travaux.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire. Ces services seront payables selon la méthode horaire. Les contingences de 15 % du coût total des travaux tels qu'inscrits au bordereau d'appel d'offres publics représentent un montant de 490 117,19 \$ taxes incluses. Les incidences pour le contrôle qualitatif, les travaux de marquage de la chaussée et les études de caractérisation des sols représentent un montant de 163 446,39 \$ taxes incluses. Le détail du coût de travaux, des contingences et des incidences du projet est décrit à la section "Aspects financiers" du présent dossier.

Le délai contractuel pour la réalisation des travaux est de 154 jours (22 semaines). La pénalité pour retard dans l'exécution des travaux est celle prévue dans le Cahier des clauses administratives générales (article 5.1.14.3b, révision 2016-09-30) et représente 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et les contingences. Pour ce contrat, la pénalité pour retard représente 2 841,88 \$ par jour.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réparation du passage inférieur Clark/Van Horne assura la pérennité de l'ouvrage à long terme. Le prolongement du trottoir permettra également d'améliorer les déplacements des piétons.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Eurovia Québec Grands Projets inc.	3 267 447,94	490 117,19	3 757 565,13
Construction BSL INC.	3 321 943,93	498 291,59	3 820 235,52
Excavation Loiselle inc.	3 368 260,79	505 239,12	3 873 499,91
Entrepreneurs de Construction Concordia inc.	3 439 565,78	515 934,87	3 955 500,65
CLP Construction inc.	3 582 027,41	537 304,11	4 119 331,52
Construction Carbo inc.	3 601 334,33	540 200,15	4 141 534,48
Constructions ConCreate Ltée	3 608 074,61	541 211,19	4 149 285,80
Construction Bau-Val inc.	3 641 491,64	546 223,75	4 187 715,39
Construction Deric inc.	3 650 456,25	547 568,44	4 198 024,69

Les Entreprises Pera / 9016-6919 Québec inc.	3 673 219,11	550 982,86	4 224 201,97
Construction Génix inc.	3 704 800,34	555 720,05	4 260 520,39
Les Entreprises Michaudville inc.	3 957 652,17	593 647,83	4 551 300,00
Construction Interlag inc.	4 599 490,45	689 923,57	5 289 414,02
Estimation des professionnels externes	4 890 587,52	733 588,13	5 624 175,65
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 194 471,50
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			11,6
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 531 848,89
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			40,8
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-1 866 610,52
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-33,2
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			62 670,39
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,7

Lors de l'appel d'offres public 335001, sur vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges, treize (13) ont déposé une soumission et dix (10) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 57 % et 43 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, cinq (5) preneurs de cahier des charges sur les dix (10) qui n'ont pas déposé de soumission étaient des sous-traitants, ce qui représente un ratio de 50 %. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement sont en pièce jointe.

Les treize (13) soumissions déposées sont conformes.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes, laquelle s'élevait à 5 624 175,65 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de - 1 866 610,52 \$, soit - 33,2 %.

Puisque le contrat d'exécution de travaux est d'une valeur de plus de 2 M\$ et que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est supérieur à 20 %, le dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L'écart observé entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire concerne principalement les travaux de structure (voir l'analyse de l'écart de prix entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation en pièce jointe). Cet écart peut s'expliquer par une surestimation du coût de certains items du bordereau dont les quantités sont importantes et

le travail répétitif (rabais d'échelle négligé). Cet écart peut également être lié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par les soumissionnaires, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions. Le faible écart de 1,7 % entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième soumissionnaire et l'écart de 5,3 % entre le plus bas soumissionnaire et le troisième soumissionnaire confirment la situation du marché au moment du dépôt des soumissions.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Grands Projets inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 5677-6461-01. Une attestation valide délivrée le 23 janvier 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Eurovia Québec Grands Projets inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le présent dossier, la dépense totale pour la réalisation des travaux de réparation du passage inférieur Clark/Van Horne s'élève à un montant maximum de 3 921 011,52 \$ taxes incluses et se détaille comme suit :

- Prix de base des travaux (structure, chaussées, éclairage) : 3 267 447,94 \$ (total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics).
- Contingences : 490 117,19 \$ (15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics). Le pourcentage de contingence de 15 % est prévu en fonction de la nature du projet et la complexité des travaux à effectuer
- Incidences : 163 446,39 \$ (marquage de la chaussée, le contrôle qualitatif et caractérisation des sols).

Cette dépense totale représente un coût net de 3 580 406,15 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, aux programmes de réfection des structures routières - 46000, de réfection d'artères - 55845 et d'acquisition de mobilier d'éclairage - 58002. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Les montants seront imputés aux règlements d'emprunt correspondant à ces programmes, soit le règlement 16-011 - Réfection des structures routières, le règlement 16-006 - Travaux de réfection routière du réseau artériel et le règlement 16-004 - Acquisition de mobilier d'éclairage.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ce passage inférieur permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal à long terme et améliore les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débiter les travaux de construction à l'été 2017 afin de réparer la structure et de limiter les interventions d'entretien d'urgence et de sécurisation.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 20 juin 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SIVT se verrait alors obligé de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés.

De plus, advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée au-delà du conseil municipal du mois de juin, les travaux ne pourront être réalisés en totalité en 2017 impliquant ainsi des frais supplémentaires et une nouvelle coordination avec le bureau d'intégration et de coordination (BIC).

Impact durant les travaux :

Durant les travaux, une voie de circulation automobile sera minimalement maintenue en fonction en tout temps. Dans le cas d'une fermeture complète de courte durée de la rue Clark, un chemin de détour sera maintenu pendant toute la durée de l'entrave. Des chemins de détour pour les cyclistes et les piétons sont également prévus durant les travaux nécessitant une fermeture de la piste cyclable ou du trottoir. Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se trouve en pièce jointe au dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité Exécutif de la Ville: 29 mars 2017;
Examen du contrat par la CEC: 12 avril 2017;
Octroi du contrat par le Conseil municipal : 24 avril 2017;
Début des travaux : juin 2017;
Fin des travaux : novembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Isabelle LESSARD, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Benoît MALETTE, 7 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-07

Jean CARRIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-22

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177000002**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne (projet 15-18) dans les arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal-
Dépense totale de 3 921 011,52 \$, taxes incluses
(travaux et contingences: 3 757 565,13 \$ + incidences 163 446,39 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 335001 - 13 soumissionnaires conformes.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177000002

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne (projet 15-18) dans les arrondissements Rosemont-La Petite-Patrie et Plateau Mont-Royal- Dépense totale de 3 921 011,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 3 757 565,13 \$ + incidences 163 446,39 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 335001 - 13 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation externe effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté que toutes les soumissions reçues présentaient un prix très inférieur à l'estimation réalisée par une firme externe. Il y aurait lieu de se demander si l'estimateur possédait une bonne connaissance des prix du marché pour un tel contrat.

La Commission a, par ailleurs, invité le Service à intégrer au dossier décisionnel le tableau des résultats de l'analyse des écarts de prix entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation présenté à la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation externe effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177000002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard. Dépense totale de 10 118 411,41 \$ (contrat: 9 938 411,41 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333704 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 118 411,41 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 938 411,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333704 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-24 09:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard. Dépense totale de 10 118 411,41 \$ (contrat: 9 938 411,41 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333704 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste

est présentée en pièce jointe.

Pour l'année 2017, il est prévu exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires sur une longueur totale de vingt-sept (27) kilomètres.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en cinq secteurs. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard. Trois (3) contrats ont déjà été octroyés (#333701 - CM17 0291, #333702 - CM17 0285 et #333703 - CM17 0322) et le dernier projet #333705 fait actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1177231021).

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0322 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Achimsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent. Dépense totale de 11 155 281,92 \$ (contrat: 10 955 281,92 \$ + incidences: 200 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333703 - 2 soumissionnaires (1177231003);

CM17 0285 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 113 626,63 \$ (contrat: 5 993 626,63 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333702 - 3 soumissionnaires (1167231068);

CM17 0291 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 4 679 987,13 \$ (contrat: 4 574 987,13 \$ + incidences: 105 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333701 - 2 soumissionnaires (1167231067);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054);

CM16 0586 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard - Dépense totale de 5 854 704,21 \$, taxes incluses (contrat secteur Est: 5 730 704,21 \$ + incidences: 124 000,00 \$) - Appel d'offres public 329403 - 3 soumissionnaires (1167231003);

CM16 0585 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc.

pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont –La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 7 322 332,62 \$, taxes incluses (contrat secteur Nord: 7 172 332,62 \$ + incidences: 150 000,00\$) - Appel d'offres public 329404 - 3 soumissionnaires (1167231004);

CG16 0197 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires (1154102007);

CM16 0339 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires (1154102006).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'eau secondaires à réhabiliter par chemisage en 2017 est de 27 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,8 % pour l'ensemble du réseau de la ville de Montréal. Le présent contrat prévoit 6 km et regroupe les arrondissements suivants : Anjou, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 903 491,95 \$ taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des

travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

Le présent dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ et répondant à une des conditions. De plus, l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif en 2017 pour un contrat de travaux de même nature.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 24 des clauses administratives spéciales du cahier des charges). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 10 118 411,41 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 180 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 9 239 458,30 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 83 %, laissant ainsi un impact estimé de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 29 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 avril 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Benoît DESLOGES, Anjou

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Eric FAUTEUX, 14 mars 2017

Louis LAFONTAINE, 13 mars 2017

Abdelwahid BEKKOUCHE, 9 mars 2017

Pierre MORISSETTE, 9 mars 2017

Benoît DESLOGES, 9 mars 2017

Martin COUTU, 9 mars 2017

Denis CHARLAND, 8 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique FILION
Ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-23

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : **Si addenda, détailler ci-après**

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
- -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	9 034 919.46	903 491.95	9 938 411.41
AQUAREHAB (CANADA) INC.	9 061 087.77	906 108.78	9 967 196.55

Estimation	Interne	8 342 172.09	834 217.21	9 176 389.30
-------------------	----------------	---	---	---

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ		<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF		<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA		<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc		<input checked="" type="text" value="X"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231018**

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonnette, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard. Dépense totale de 10 118 411,41 \$ (contrat: 9 938 411,41 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333704 - 2 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231018

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard. Dépense totale de 10 118 411,41 \$ (contrat: 9 938 411,41 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333704 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont pu constater que le Service avait fait divers efforts pour ouvrir le marché et favoriser une plus grande concurrence. Toutefois, les membres ne peuvent que constater que ce marché est encore très restreint.

La Commission a aussi invité le Service à inclure au dossier décisionnel le tableau de la liste des contrats octroyés en réhabilitation d'aqueduc qui lui a été présenté lors de la séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.017

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177231017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 \$ (contrat: 10 791 128,21 \$ + incidences: 205 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 996 128,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 791 128,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333709 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-24 09:03

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 \$ (contrat: 10 791 128,21 \$ + incidences: 205 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés en travaux de réhabilitation de conduites d'égout depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Pour la période 2017-2018, il est prévu d'exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur une longueur totale d'environ cinquante-et-un (51) kilomètres.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'égout en cinq secteurs. La présente demande d'octroi de contrat #333709 vise la réhabilitation des conduites d'égout des arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Trois (3) contrats ont déjà été octroyés (#333706 - CM17 0287, #333707 - CM17 0286 et #333708 - CM17 0288) et le dernier projet #333710 fait actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1177231022).

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement des cinq (5) appels d'offres et de réaliser les travaux de conduites d'égout à réhabiliter, incluant ceux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0288 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuñsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 \$ (contrat: 4 551 000,00 \$ + incidences: 82 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333708 - 3 soumissionnaires (1177231005);

CM17 0286 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 \$ (contrat: 4 155 000,01 \$ + incidences: 80 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333707 - 4 soumissionnaires (1167231070);

CM17 0287 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 \$ (contrat: 9 471 000,01 \$ + incidences: 170 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333706 - 4 soumissionnaires (1167231069);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054);

CG16 0529 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 721 000 \$ taxes incluses (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$) - Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires (1167231042);

CM16 0607 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord,

d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$) - Appel d'offres public 329407 - 3 soumissionnaires (1164102005);

CG16 0198 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$) - Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires (1154102009);

CM16 0340 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$) - Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires (1154102008).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural en 2017-2018 sera de 51,3 kilomètres ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,19 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 14,4 kilomètres et regroupe les arrondissements suivants : Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 981 011,66 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la

Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 333709. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. En complément, d'autres pénalités sont prévues à l'article 30 des Clauses administratives spéciales. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 10 996 128,21 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 205 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 10 040 930,73 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 83 %, laissant ainsi un impact estimé de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 29 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 avril 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Jocelyn JOBIDON, 17 mars 2017

Jean-Simon FRENETTE, 17 mars 2017

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-15

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-03-23

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-23

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : **Si addenda, détailler ci-après**

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
21 - 2 - 2017	Modifications de quantités au bordereau suite à des changements de certaines sections de rue à réhabiliter.	7 600.00 \$

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
SADE CANADA INC.	9 810 116.55	981 011.66	10 791 128.21
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	10 148 181.82	1 014 818.18	11 163 000.00
CLEAN WATER WORKS INC.	10 423 636.36	1 042 363.64	11 466 000.00

Estimation	Interne	9 037 980.09	903 798.01	9 941 778.10
-------------------	----------------	--------------	------------	--------------

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC : ☒ ☐

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	☒	AMF	☒
RENA	☒	Revenu Qc	☒

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231017**

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 \$ (contrat: 10 791 128,21 \$ + incidences: 205 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231017

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 10 996 128,21 \$ (contrat: 10 791 128,21 \$ + incidences: 205 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333709 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont pu constater que le Service avait fait divers efforts pour ouvrir le marché et favoriser une plus grande concurrence. Ces efforts ne semblent pas encore avoir donné tous les effets escomptés, notamment en ce qui concerne les prix. En effet, toutes les soumissions étaient plus élevées que l'estimation pour ce contrat.

La Commission a invité le Service à inclure au dossier décisionnel le tableau de la liste des contrats octroyés en réhabilitation d'égout qui lui a été présenté lors de la séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231017 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177231022

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 \$ (contrat: 4 561 000,00 \$ + incidences: 85 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 646 000,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 561 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333710 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-24 09:03

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231022

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 \$ (contrat: 4 561 000,00 \$ + incidences: 85 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats octroyés en travaux de

réhabilitation de conduites d'égout depuis 2008, une liste est annexée en pièce jointe.

Pour la période 2017-2018, il est prévu d'exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur une longueur totale d'environ cinquante-et-un (51) kilomètres.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet des travaux de réhabilitation d'égout en cinq secteurs. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'égout des arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau-Mont-Royal. Trois (3) contrats ont déjà été octroyés (#333706 - CM17 0287, #333707 - CM17 0286 et #333708 - CM17 0288) et le dernier projet #333709 fait actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1177231017).

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement des cinq (5) appels d'offres et de réaliser les travaux de conduites d'égout à réhabiliter, incluant ceux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0288 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Achims-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent. Dépense totale de 4 633 000,00 \$ (contrat: 4 551 000,00 \$ + incidences: 82 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333708 - 3 soumissionnaires (1177231005);

CM17 0286 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun. Dépense totale de 4 235 000,01 \$ (contrat: 4 155 000,01 \$ + incidences: 80 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333707 - 4 soumissionnaires (1167231070);

CM17 0287 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 9 641 000,01 \$ (contrat: 9 471 000,01 \$ + incidences: 170 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333706 - 4 soumissionnaires (1167231069);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054);

CG16 0529 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 721 000 \$ taxes incluses (Contrat: 2 661 000,00 \$ + incidences: 60 000,00 \$) - Appel d'offres public 329408 - 5 soumissionnaires (1167231042);

CM16 0607 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de

réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$) - Appel d'offres public 329407 - 3 soumissionnaires (1164102005);

CG16 0198 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ (Contrat - secteur Centre: 11 277 000,00 \$ + incidences: 200 000,00\$) - Appel d'offres public 329406 - 4 soumissionnaires (1154102009);

CM16 0340 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Achuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses (Contrat - secteur Ouest: 3 868 323,80 \$ + incidences: 80 000,00\$) - Appel d'offres public 329405 - 4 soumissionnaires (1154102008).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural en 2017-2018 sera de 51,3 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,19 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 6,7 kilomètres et regroupe les différentes rues dans les arrondissements suivants: Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Plateau-Mont-Royal. La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 414 636,37 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de 32,5 %. La Division de la conception a examiné les trois (3) soumissions reçues qui sont toutes supérieures à l'estimation de soumission.

Suite à l'analyse des écarts pour chaque article du bordereau, les professionnels de la Division de la conception ont constaté que les articles, dont les écarts entre les prix estimés et les prix soumissionnés sont les plus élevés et significatifs, se retrouvent aux articles de chemisage de conduite pour les conduites de diamètre 900 mm, 1200 mm et 600x900 mm et les écarts sont respectivement 175%, 210% et 120%. De plus, ces trois articles combinés représentent 65% du coût du contrat. Les prix utilisés dans l'estimation pour les articles mentionnés précédemment ont été sous-évalués en considérant qu'il y aurait un effet de concurrence accru pour cet appel d'offre car il est le dernier appel d'offre de cette série pour l'année 2017. Ceci aurait pu inciter certains entrepreneurs à soumissionner à la baisse afin de conserver leur part du marché, surtout ceux n'ayant pas encore obtenu de contrat. En recalculant l'estimé avec les coûts moyens obtenus cette année pour les articles mentionnés précédemment, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation aurait été de -4% plutôt que 32,5%.

Compte tenu de ce qui précède, la Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ et répondant à une des conditions, soit un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 333710. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. En complément, d'autres pénalités sont prévues à l'article 30 des Clauses administratives spéciales. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 646 000,00 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 85 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 4 242 417,26 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 83 %, laissant ainsi un impact estimé de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 juillet 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 avril 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2017

Fin des travaux : février 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît DESLOGES, Anjou
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Denis CHARLAND, Montréal-Nord
Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Martin COUTU, 21 mars 2017
Abdelwahid BEKKOUCHE, 17 mars 2017
Benoît MALETTE, 17 mars 2017
Denis CHARLAND, 17 mars 2017
Louis LAFONTAINE, 17 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-16

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-03-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-23

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 333710

No du GDD : 1177231022

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduite d'égout par chemisage dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau-Mont-Royal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 13 - 2 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 8 - 3 - 2017

Ouverture faite le : 8 - 3 - 2017

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1

Si addenda, détailler ci-après

Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda
27 - 2 - 2017

Description sommaire de l'addenda
Modifications de quantités au bordereau suite à l'ajout d'une section de rue

34 200.00 \$

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 6

Nbre de soumissions reçues 3

% de réponses 50

Nbre de soumissions rejetées 0

% de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom)

Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 7 - 2017

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
CLEAN WATER WORKS INC.	4 146 363.63	414 636.37	4 561 000.00
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	4 441 818.18	444 181.83	4 886 000.01
SADE CANADA INC.	4 757 292.98	475 729.30	5 233 022.28

Estimation	interne	3 128 377.77	312 837.78	3 441 215.55
------------	---------	--------------	------------	--------------

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation 32.5%

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse 7.1%

Dossier à être étudié par la CEC : Oui X NON

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK			
RBQ	☐	☒	AMF	☐	☒	Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant
RENA	☐	☒	Revenu Qc	☐	☒	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CLEAN WATER WORKS INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) : 4 561 000.00

Montant des incidences (\$) : 85 000.00

Date prévue de début des travaux : 1 - 5 - 2017

Date prévue de fin des travaux : 28 - 2 - 2018

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Membres

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 avril 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231022**

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonnette, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 \$ (contrat: 4 561 000,00 \$ + incidences: 85 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231022

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 4 646 000,00 \$ (contrat: 4 561 000,00 \$ + incidences: 85 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333710 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 5 avril 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 avril 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier, tout particulièrement sur l'établissement de l'estimé et ont reçu des réponses satisfaisantes.

La Commission a aussi invité le Service à inclure au dossier décisionnel le tableau de la liste des contrats octroyés en réhabilitation d'égout qui lui a été présenté lors de la séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231022 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1176459001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

- 1- D'autoriser une dépense de 517 074,10 \$, taxes et contingences incluses, représentant 96,5 % du coût total du contrat pour la "Surveillance qualitative et quantitative pour les rues Brault, Egan et 3e Avenue" (S17-004).
- 2- D'octroyer à "Solmatech inc.", le soumissionnaire se situant au premier rang, après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 536 034,72 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-004.
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
- 4- D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-10 14:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176459001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle des travaux de reconstruction de :

- La rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning ;
- La rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle ;
- La 3e Avenue, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

L'échéancier des travaux se situe entre le 29 mai 2017 et le 30 septembre 2017.

Les infrastructures de ces tronçons des rue ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun.

Ces évaluations ont permis d'établir les priorités suivantes et d'y effectuer les rénovations requises, notamment :

- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la construction d'un réseau d'égout pluvial, la reconstruction du système d'éclairage, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la rue Brault, entre les rues Bannantyne et de Verdun ;
- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la reconstruction de la chaussée et de sections de trottoir sur la rue Brault, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle ;
- la reconstruction du réseau d'eau potable et la construction d'un réseau d'égout pluvial, la reconstruction de la chaussée et de sections de trottoir sur la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning ;

- la reconstruction du réseau d'eau potable, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la rue Egan, entre les rues Bannantyne et de Verdun ;
- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la construction d'un réseau d'égout pluvial, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la rue Egan, entre les rues de Verdun et Wellington ;
- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la reconstruction de la chaussée et de sections de trottoir sur la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle ;
- la reconstruction du réseau d'eau potable, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la 3e Avenue, entre les rues De Verdun et Wellington ;
- la reconstruction des réseaux d'eau potable et d'égout combiné, la construction d'un réseau d'égout pluvial, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur la 3e Avenue, entre la rue Wellington et le boulevard LaSalle.

Pour les travaux de reconstruction des rues Brault et de Verdun, le dossier décisionnel 1176459003 (Dépense totale de 3 572 976,11 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-003) est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

Pour les travaux de reconstruction des rues Egan et Wellington, le dossier décisionnel 1176459004 (Dépense totale de 3 251 878,44 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-001) est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

Pour les travaux de reconstruction de la 3e avenue, le dossier décisionnel 1176459002 (Dépense totale de 3 221 837,85 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-002) est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à " Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue, au prix total de 536 034,73 \$, contingences et taxes incluses conformément à l'appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires).

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes :

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;

- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et, en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux, tels que :

- Contrôle de la compaction des différents matériaux;
- Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
- Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains;
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;
- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

JUSTIFICATION

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Données concernant l'appel d'offres public S17-004 - Surveillance qualitative et quantitative pour les rues Brault, Egan et 3e Avenue :

Date de lancement de l'appel d'offres : le 9 janvier 2017

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 26 janvier 2017

Date d'ouverture des soumissions : le 26 janvier 2017 à 10 h 30

Délai laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions : 18 jours de calendrier, soit 14 jours ouvrables

Délai de validité de la soumission : 90 jours

Nombre d'addenda émis : 0

Analyse des soumissions :

Douze (12) compagnies ont requis l'anonymat sur les treize (13) entreprises qui se sont procurées les documents. Quatre (4) entrepreneurs, soit 30,8 % des preneurs de cahier des charges, ont déposé des soumissions conformes.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : la qualité de la proposition et le montant soumis.

Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

Quatre (4) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

Pointage final = ((Pointage intérimaire + 50) X 10 000) / (Prix soumissionné)

Suite aux analyses, "Solmatech inc." est le soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note finale.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Solmatech inc.	77.3	1	487 304,29 \$	48 730,43 \$	536 034,72 \$
Labo S. M. inc.	84.2	2	570 753,15 \$	57 075,32 \$	627 828,46 \$
Englobe Corp..	75.7	3	559 238,40 \$	55 923,84 \$	615 162,24 \$
GHD Consultants Ltée	78.2	4	597 527,37 \$	59 752,74 \$	657 280,11 \$
Dernière estimation réalisée			496 987,87 \$	49 698,79 \$	546 686,66 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					(10 651,94) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(1,95) %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>					79 127,52 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					14,76 %

Le montant estimé par madame Maude Robillard, ing. était de 546 686,66 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des cinq (5) soumissionnaires pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2015 et 2016.

Les soumissions ont été analysées par madame Maude Robillard, ing., employée de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 121 245,39 \$ (22,62%), avec un coût moyen se situant à 609 076,38 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 10 651,94 \$ (1,95 % en moins) à l'estimation.

Recommandation :

De ce qui précède, nous estimons que la soumission ayant obtenu la meilleure note finale est conforme et recommandable. **Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Solmatech inc., 924, rue Jean-Neveu, Québec, J4G 2M1** dont le numéro de fournisseur est le 123471.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits, tels que décrits dans le sommaire décisionnel ci-dessous.

Pour la DGSRE, cette dépense est admissible à une subvention estimée à 218 964,48 \$ net de ristournes au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

L'emprunt net de 21 127,96 \$ sera à la charge de la Ville de Montréal.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les services professionnels pour la majorité des travaux sur les différentes rues sont admissibles à différents programmes de subvention, à l'exception des services professionnels pour les travaux d'aqueduc sur le tronçon de la 3e Avenue, de Verdun à Wellington et pour les travaux d'égout pluvial sur le tronçon de Egan, de Wellington à Verdun, qui seront payés par la réserve de l'eau locale.

L'arrondissement de Verdun, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Il devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, il devra aussi fournir les plans "tels qu'annotés", conformément à l'encadrement administratif en vigueur.

Coûts :

Les coûts associés aux travaux de reconstruction des rues sont de 9 564 305,73 \$ (contingences et taxes incluses).

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux.

Les frais de laboratoire sont de 536 034,72 \$ (taxes et contingences incluses), soit 5,6 % du montant des travaux.

Calcul du pourcentage de répartition après taxes								
Coût des travaux	Prorata du contrat		SIVT		DGSRE		Arr. Verdun	
S17-003	35,4%	189 756,29 \$	82 733,74 \$	43,6 %	98 104,00 \$	51,7 %	8 918,55 \$	4,7 %
S17-001	32,3%	173 139,21 \$	90 551,81 \$	52,3 %	80 509,73 \$	46,5 %	2 077,67 \$	1,2 %
S17-002	32,3%	173 139,21 \$	80 856,01 \$	46,7 %	84 318,80 \$	48,7 %	7 964,40 \$	4,6 %
Cumulatif (contingences et taxes incluses)	536 034,72 \$		254 141,57 \$		262 932,53 \$		18 960,62 \$	

Donc :

La participation de la SIVT est de 254 141,57 \$ (contingences et taxes incluses) ou 232 065,12 \$, net des ristournes de taxes ;

La participation du DGSRE est de 262 932,53 \$ (contingences et taxes incluses) ou 240 092,45 \$, net des ristournes de taxes ;

La participation de l'arrondissement de Verdun est de 18 960,62 \$ (contingences et taxes incluses) ou 17 313,57 \$, net des ristournes de taxes ;

Pour un total de 536 034,72 \$ (contingences et taxes incluses).

Répartition des coûts assumés par le SIVT, par type de travaux, par rue :

Les coûts assumés par le SIVT pour ces services professionnels sont répartis selon les

tableaux suivants :

partie SIVT (rues **Brault** et **de Verdun** (incluant l'intersection de la rue Bannantyne) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes					
	Montant	Chaussée Local (Brault)	Chaussée Artérielle (de Verdun et Bannantyne)	Trottoir Local (Brault)	Trottoir Artériel (de Verdun et Bannantyne)
Travaux (S17-003)	1 484 981,05 \$	452 777,36 \$	568 658,80 \$	282 195,26 \$	181 349,63 \$
% de répartition		30,5 %	38,3 %	19,0 %	12,2 %
Honoraires (contingences et taxes incluses)	82 733,74 \$	25 225,89 \$	31 682,07 \$	15 722,13 \$	10 103,65 \$

partie SIVT (rues **Egan** et **Wellington**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes					
	Montant	Chaussée Local (Egan)	Chaussée Artérielle (Wellington)	Trottoir Local (Egan)	Trottoir Artériel (Wellington)
Travaux (S17-001)	1 651 584,31 \$	861 943,37 \$	149 295,66 \$	520 750,01 \$	119 595,27 \$
% de répartition		52,2 %	9,0 %	31,5 %	7,2 %
Honoraires (contingences et taxes incluses)	90 551,81 \$	47 257,98 \$	8 185,47 \$	28 551,29 \$	6 557,08 \$

partie SIVT (**3e Avenue**) :

Calcul du pourcentage de répartition après taxes					
	Montant	Chaussée Local (3 ^e Avenue)	Chaussée Artérielle (de Verdun, Wellington et Bannantyne)	Trottoir Local (3 ^e Avenue)	Trottoir Artériel (de Verdun, Wellington et Bannantyne)
Travaux (S17-002)	1 426 511,40 \$	818 155,91 \$	116 548,20 \$	432 326,01 \$	59 481,28 \$
% de répartition		57,4 %	8,2 %	30,3 %	4,2 %
Honoraires (contingences et taxes incluses)	80 856,01 \$	46 373,85 \$	6 606,06 \$	24 504,65 \$	3 371,46 \$

Répartition des coûts assumés par la DGSRE, par type de travaux, par rue :

partie DGSRE S17-003 (rues **Brault** et **de Verdun**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour les rues Brault et

de Verdun, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc			Égout			Grand Total
	Brault - entre Bannantyne et de Verdun	Brault - entre de Verdun et LaSalle	de Verdun - entre Godin et Manning	Brault - entre Bannantyne et de Verdun	Brault - entre de Verdun et LaSalle	de Verdun - entre Godin et Manning	
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	360 673,87 \$	109 294,30 \$	375 340,53 \$	390 603,29 \$	73 368,04 \$	371 594,86 \$	1 680 874,89 \$
% de répartition	21,46%	6,50%	22,33%	23,24%	4,36%	22,11%	100,00%
Surveillance (Taxes et contingences)	21 050,67 \$	6 378,94 \$	21 906,69 \$	22 797,50 \$	4 282,11 \$	21 688,08 \$	98 104,00 \$
% de répartition égout	Égout pluvial			25,63%	4,82%	69,55%	100,00%
	Égout combiné			58,56%	11,00%	30,45%	100,00%
Surveillance égout	Égout pluvial			6 940,83 \$	1 304,54 \$	15 084,91 \$	23 330,30 \$
	Égout combiné			15 856,67 \$	2 977,58 \$	6 603,16 \$	25 437,40 \$

partie DGSRE S17-001 (rues **Egan** et **Wellington**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour la rue Egan et Wellington, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc			Égout			Grand Total
	Egan - entre Bannantyne et de Verdun	Egan - entre de Verdun et Wellington	Wellington - entre Egan et Argyle	Egan - entre Bannantyne et de Verdun	Egan - entre de Verdun et Wellington	Wellington - entre Egan et Argyle	
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	313 793,56 \$	337 809,66 \$	122 358,29 \$	126 399,15 \$	440 235,60 \$	116 582,77 \$	1 457 179,03 \$
% de répartition	21,53%	23,18%	8,40%	8,67%	30,21%	8,00%	100,00%
Surveillance (Taxes et contingences incluses)	17 337,22 \$	18 664,12 \$	6 760,35 \$	6 983,60 \$	24 323,20 \$	6 441,25 \$	80 509,73 \$
% de répartition égout	Égout pluvial			0,00%	100,00%	0,00%	100,00%
	Branchements de services d'égout			100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
	Égout combiné			0,00%	79,00%	21,00%	100,00%
Surveillance égout	Égout pluvial			0,00 \$	6 485,76 \$	0,00 \$	6 485,80 \$
	Branchements de services d'égout			6 983,60 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 469,37 \$
	Égout combiné			0,00 \$	17 837,44 \$	6 441,25 \$	24 278,70 \$

partie DGSRE S17-002 (**3e Avenue**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour la rue Egan et Wellington, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc		Égout		Grand Total
	3e Avenue - entre de Verdun et Wellington	3e Avenue - entre Wellington et LaSalle	3e Avenue - entre de Verdun et Wellington	3e Avenue - entre Wellington et LaSalle	
Montant sans incidence (incluant taxes et contingences)	419 343,20 \$	367 235,08 \$	125 346,66 \$	607 288,40 \$	1 519 213,34 \$
% de répartition	27,60%	24,17%	8,25%	39,97%	100,00%
Surveillance (Taxes et contingences incluses)	23 274,23 \$	20 382,14 \$	6 956,94 \$	33 705,49 \$	84 318,80 \$
% de répartition égout	Égout pluvial		0,00%	100,00%	100,00%
	Branchement de services d'égout		100,00%	0,00%	100,00%
	Égout combiné		0,00%	100,00%	100,00%
Surveillance égout	Égout pluvial		0,00 \$	14 730,19 \$	14 730,20 \$
	Branchement de services d'égout		6 956,94 \$	0,00 \$	6 956,94 \$
	Égout combiné		0,00 \$	18 975,30 \$	18 975,30 \$

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les services professionnels pour la majorité des travaux sur les différentes rues sont admissibles à différents programmes de subvention, à l'exception des services professionnels pour les travaux d'aqueduc sur le tronçon de la 3e Avenue, entre Verdun et Wellington, qui seront payés par la réserve de l'eau locale.

Tous les services professionnels seront réalisés en 2017.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif en vigueur. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Budget : Se référer aux interventions des services concernés, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la *Politique nationale de l'eau* ;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources requises pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction de qui sont en instance d'être octroyés. L'arrondissement ne dispose pas de ressources suffisantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'arrondissement de Verdun ne dispose pas de ressources suffisantes pour la surveillance quantitative ni l'expertise nécessaire pour le contrôle des matériaux. L'octroi de ce contrat est requis afin d'assurer le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue qui sont en instance d'être octroyés. Par conséquent, les travaux ne pourront débuter qu'après l'obtention de la résolution du Conseil municipal. Le début des travaux de reconstruction des rues est prévu vers fin mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, conformément au décret 795-2014 du 24 septembre 2014 du Gouvernement du Québec.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Solmatech inc." (numéro d'entreprise 1145544798), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 9 janvier 2017.

Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 21 février 2017.

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Directive «*Préparation et transmission des plans tels que construits / Plans TQC* » (C-OG-DG-D-12-011) ;
- Directive «*Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats* » (C-OG-DG-D-12-010) ;
- Directive «*Confidentialité des estimations des contrats* » (C-RM-GREF-D-16-001) ;
- Directive «*Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction* » (C-OG-SCARM-D-12-001) ;
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 7 mars 2017

Kathy DAVID, 6 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Guy LAROCQUE
C/s sout.operationnel <<arr.verd>>

Le : 2017-03-06



Dossier # : 1177334004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay S.E.N.C. / Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres - Somme maximale de 1 073 937,19 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15754 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 073 937.19 \$, taxes et contingences incluses, pour un contrat de services professionnels, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, SENC | TRAME-VERTE firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 976 306.54 \$, plus 97 630.65 \$ de contingences (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15754 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-30 19:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177334004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay S.E.N.C. / Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres - Somme maximale de 1 073 937,19 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15754 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2015, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est maître d'œuvre d'un programme de plantation intensif sur le domaine public dans le cadre du plan de gestion de la forêt urbaine. Le SGPVMR s'est adjoint au Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché privé pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres de calibre, mais aussi pour la surveillance de travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien afin d'encadrer l'ensemble des activités incluses au programme.

En 2017, un contrat de plantation et d'entretien (AO16-15485) a été attribué à deux firmes (Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée et Construction Urbex Inc.) qui se partageront les quatre (4) secteurs du territoire montréalais inclus au devis technique. La surveillance des plantations sera assurée par la firme Trame-Verte qui a déjà obtenu un contrat en 2016 d'une durée de deux (2) ans (AO16-15087). Le nombre d'arbres à planter sur le domaine public (rues et parcs) est de 5 505 au total (voir Annexe 3_Tableau des contrats). Les travaux de plantation débuteront au printemps 2017 et se termineront à la fin de l'automne 2017.

Le présent mandat couvre la surveillance des activités d'entretien, d'arrosage et de suivi de la garantie qui sont incluses dans le contrat 16-15485. La période couverte par ce contrat s'étend de la mi-avril 2017 à la fin de l'automne 2019. Cependant, si des arbres sont remplacés au cours des deux (2) années suivant la plantation (remplacements sous la garantie), ces activités pourraient se poursuivre au-delà de cette période.

L'équipe de gestion de la forêt urbaine du SGPVMR assure la supervision du projet et du chantier alors que la firme Trame-Verte assiste le représentant pour veiller au respect du contrat des travaux futurs. Ce type de chantier requiert une surveillance continue. Les ressources humaines, ainsi que l'équipement qui sont nécessaires pour assurer une surveillance adéquate sont élevés, mais limités à la période des travaux (du printemps à l'automne). Il est donc avantageux pour la Ville de faire réaliser les activités de surveillance par une firme.

Afin de répondre à ces besoins, l'appel d'offres AO17-15754 a été lancé (voir Annexe 1). Il fut affiché publiquement sur le site de la Ville de Montréal, ainsi que sur SÉAO et le journal Le Devoir à partir du 25 janvier 2017. La durée de la publication a été de 20 jours. Au cours de cette période, 2 addenda ont été émis, soit le 27 janvier (ordre et pagination des annexes A à F) et le 6 février 2017 (questions et réponses sur la nature des travaux et la formation du personnel) (voir Annexe 2). D'autres questions ont été posées le 9 février, mais n'ont pas fait l'objet d'un addenda. La période d'affichage s'est terminée le 13 février 2017.

Selon les clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0364 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée.

CM15 0803 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements Inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14275 (4 soumissionnaires).

CM15 1013 - 18 août 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.

CM16 0606 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de 3 ans, pour les années 2016-2018 - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 (7 soumissionnaires).

CE16 0857 - 25 mai 2016 - 1 - Approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, S.E.N.C. | TRAME-VERTE, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 378 267,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15087 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (2 soumissionnaires);

CE16 1068 - 15 juin 2016 - Approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le suivi des travaux d'arrosage, d'entretien et de garantie d'environ 5 000 arbres, pour une somme maximale de 135 082,75 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15085 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention (2 soumissionnaires).

CM16 0942 - 10 août 2016 - Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Tremblay et Tremblay, S.E.N.C./Trame-Verte, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 526 563,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15254 et selon

les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CM16 0982 - 23 août 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion de la forêt urbaine.

CM16 1419 - 20 décembre 2016 - Accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, un contrat pour le lot 1 (environ 1 186 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Urbex Construction Inc. un contrat pour les lots 2 et 4 (environ 3 349 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée, un contrat pour le lot 3 (environ 970 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019), pour une dépense totale de 5 684 221,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15485 (5 soum.)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 17-15754 prévoit l'octroi d'un (1) contrat de services professionnels afin d'assurer la surveillance du contrat d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie d'environ 5 505 arbres plantés dans dix-sept (17) arrondissements de la Ville de Montréal qui ont opté de participer au programme intensif de plantation du SGPVMR, édition 2017, dans le cadre des contrats de plantation AO16-15485.

Il s'agit d'un contrat de services professionnels à coût unitaire. L'enjeu principal du mandat est de s'assurer que l'entretien et l'arrosage des arbres plantés soient effectués selon les règles de l'art afin d'assurer la pérennité de ce nouveau patrimoine arboricole. Il sera aussi de la responsabilité de l'adjudicataire d'évaluer l'état de santé général de chaque arbre planté afin d'identifier les sujets à remplacer à l'intérieur de la période de garantie. Ces services devront respecter l'ensemble des exigences inscrites au devis technique du cahier des charges de l'appel d'offres 17-15754.

Le 30 janvier 2017, le service de l'approvisionnement a contacté cinq firmes-conseil en foresterie urbaine, sélectionnées par le SGPVMR, pour les informer que l'affichage de l'appel d'offres 17-15754 était en cours.

Le comité d'analyse et d'évaluation des soumissions en services professionnels s'est réuni le mercredi 1 mars 2017. Sur les deux (2) soumissions reçues, une(1) a été jugée conforme (Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte) et une (1) non conforme puisqu'elle n'a pas obtenu une note suffisante (Groupe Conseil UDA).

JUSTIFICATION

Au cours de la période d'affichage, il y a eu huit (8) preneurs de cahier de charge, mais seulement deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission, soit une proportion de 25 % des preneurs de documents d'appel d'offres. 75 % d'entre eux n'ont donc pas soumissionné. Le Service de l'approvisionnement a effectué une relance pour obtenir les raisons du désistement. Des six firmes questionnées, seulement deux ont répondu. L'une d'elles jugeait que les paramètres du contrat ne cadrerait pas avec les spécialités de l'entreprise, l'autre (Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée) était d'emblée non conforme pour conflit d'intérêt, puisqu'elle a obtenu une partie du contrat de plantation 16-15485 (voir CM16 1419).

Le Groupe Conseil UDA n'a pas obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. Ceci est dû

principalement au manque d'expérience dans la réalisation de contrat en arboriculture en milieu urbain. De ce fait, il y a eu sous estimation du temps et des ressources à allouer pour mener à bien un projet de cette envergure (superficie importante du territoire à couvrir, contraintes diverses liées aux secteurs à haute densité, logistique de coordination complexe, etc.).

La firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (10 % contingences)	Total
Groupe Conseil UDA	66.67	Non conforme	N/D	- \$	- \$
Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte	78.33	1.31	976 306.54 \$	97 630.65 \$	1 073 937.19 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 129 986.20 \$	112 998.62 \$	1 242 984.82 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(153 679.66) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					(13.6) %

Le montant des honoraires professionnels est de 976 306.54 \$, taxes incluses. Aussi, des dépenses imprévues estimées au montant de 97 630.65 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant de la soumission de la firme Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte, sont réservées pour des services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.) et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à Tremblay et Tremblay S.E.N.C./Trame-Verte est de 1 073 937.19 \$, taxes incluses.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont inférieurs de 13.6 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. Cet écart est inférieur à ce qu'il a déjà été lors de soumissions antérieures (CE16 1068 : 21.03 % et CM16 0942 : 47.21 %). Il est possible que la hausse du prix soumis traduise un désir de consolider les acquis de l'entreprise. Cependant, il reste que le montant de la soumission est encore peu élevé par rapport à l'estimation du SGPVMR. Cela dénote une volonté, chez cette jeune firme, de s'assurer une place dans un nouveau marché. Rappelons que Trame-Verte a été le plus bas soumissionnaire pour maints appels d'offres issus du SGPVMR depuis 2014. Parmi les contrats qui lui fut attribués en 2016, deux (2) concernent la surveillance de travaux d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie. Bien que l'évaluation de l'entreprise doit être faite en fin de mandat, nous sommes en communication constante afin de rectifier une prestation de service qui nous apparaît déficiente. La firme Trame-Verte semble vouloir s'engager à améliorer la qualité de ses services.

Le principal risque associé à la réalisation des travaux par le mandataire, se situe au niveau du respect des délais dans la production des différents rapports de conformité des travaux et les recommandations de paiement aux entrepreneurs qui en découlent. La qualité des rapports d'évaluation de survie des arbres plantés constitue aussi un aspect important du livrable. Ces rapports servent à élaborer les listes prévisionnelles de remplacement des arbres pendant leur période de garantie. L'équipe du SGPVMR continuera de fournir l'encadrement nécessaire à l'adjudicataire afin que les délais de livraison, ainsi que la qualité des rapports d'inspection soient respectés. Le présent contrat (17-15754) prévoit des pénalités pour le non respect des délais, ainsi que les déficiences dans le rendu des différents livrables.

L'adjudicataire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal. Ces vérifications ont été effectuées le 10 mars 2017. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

Il est à noter que des difficultés rencontrées au Service de l'approvisionnement a occasionné un retard dans le lancement de l'appel d'offres, ce qui a eu pour effet de retarder la date d'octroi du contrat faisant l'objet du présent GDD. L'octroi du contrat 17-15754 doit donc obligatoirement être fait à la séance du conseil municipal du 24 avril 2017 afin de permettre la confirmation du début du contrat dans les jours suivants puisque le début des travaux de plantation est prévu entre la deuxième moitié du mois d'avril et le début du mois de mai 2017.

Depuis 2016, trois contrats de plus de 100 000 \$ ont été octroyés à la firme Trame Verte pour des travaux de surveillance de l'arrosage et d'entretien des arbres plantés.

- Dossier # 1166688013 (AO 16-15085) : 135 082,75 \$ contingences et taxes incluses
- Dossier # 1166688015 (AO 16-15254) : 579 219,36 \$ contingences et taxes incluses
- Dossier # 1177334004 (AO 17-15754) : 1 073 937,19 \$ contingences et taxes incluses

Il y a en effet des écarts observés au niveau des prix déposés pour ces trois contrats. Deux raisons principales expliquent ces écarts.

1. AUGMENTATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL DANS LES CONTRATS

- Nos devis pour les AO 16-15254 et 17-15754 ajoutaient des charges de travail additionnelles et non négligeables pour la firme retenue. En effet, pour ces deux contrats, il est demandé que la firme réalise respectivement une (AO 16-15254) et deux (AO 17-15754) tournées générales d'inspection par année (donc 4 tournées pour le contrat découlant de l'AO 16-15254 et 8 tournées pour le contrat découlant de l'AO 17-15754) pour l'ensemble des arbres visés. Le premier contrat (AO 16-15085) n'exigeait aucune tournée d'inspection.
- La période couverte par les contrats : pour l'AO 16-15085, la durée des travaux effectués sous le contrat s'étalait sur environ 4 mois, tandis que pour les deux autres contrats (AO 16-15254 et AO 17-15754) la durée des travaux s'étale sur 4 années. Ceci a donc un effet sur la charge de travail à effectuer et donc sur le prix.

2. AGRESSIVITÉ DE LA FIRME TRAME VERTE DANS LEURS ÉVALUATIONS ET SOUMISSIONS

- La première soumission déposée par Trame Verte sur l'AO 16-15085 était très agressive (plus de 83 % d'écart avec le prix du deuxième soumissionnaire conforme). Pour le second contrat (AO-16-15254), il est possible que la firme ait également déposé une soumission agressive. Par contre, puisque Trame Verte était le seul soumissionnaire conforme, il n'a pas été possible d'évaluer leur agressivité par rapport à d'autres soumissionnaires. Par ailleurs, le prix déposé par Trame Verte sur l'AO 17-15754 est inférieur de 13.6 % à la dernière estimation réalisée à l'interne pour cet appel d'offres. Aussi, cet écart entre le prix soumis et notre estimation interne est inférieur aux écarts observés lors des soumissions antérieures déposées par la même firme (CE16 1068 : 21.03 % et CM16 0942 : 47.21 %). Il est possible que la hausse du prix soumis pour l'AO 17-15754 traduise une appréciation plus réaliste de la charge de travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat, incluant les taxes et contingences est de 1 073 937.19 \$ et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 980 647.80 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt #16-047 – Plan de gestion de la forêt urbaine.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Cette dépense est ventilée comme suit :

2017 : 205 936.04 \$
2018 : 362 839.68 \$
2019 : 353 033.21 \$
2020 : 58 838.87 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les plantations réalisées par le Plan de gestion de la forêt urbaine sont une réponse directe à l'objectif de Montréal Durable 2016-2020 (plan de développement durable de la collectivité montréalaise) d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur. Le contrat visant l'entretien et l'arrosage d'environ 5 505 arbres plantés dans le cadre du contrat 16-15485 permettra de maintenir l'intensification ce Plan de gestion de la forêt urbaine sur le domaine public municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat de surveillance d'entretien, d'arrosage et de suivi de garantie s'avère nécessaire pour contrôler la qualité des efforts déployés dans le but de pérenniser nos actifs (arbres plantés). Il participe ainsi à maintenir l'engagement de hausser la canopée prise dans le cadre du PDDCM. Ce contrat est le seul outil qui nous permet de vérifier la conformité de l'exécution des travaux d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période visée pour la surveillance des travaux d'arrosage, d'entretien et de suivi de garantie : 15 avril 2017 au 31 décembre 2019

Fin du contrat : fin décembre 2020

Séance visée pour l'approbation du comité exécutif : 12 avril 2017

Séance visée pour l'approbation du conseil municipal : 24 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BÉDARD
conseiller(ère) en aménagement- c/e

ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

Le : 2017-03-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2017-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-03-30

CE : 20.022

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173558015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention dans laquelle le syndicat des copropriétaires de Vue phase I et II (lot 4 758 614 du cadastre du Québec) et le syndicat des copropriétaires de Vue phase III et IV (lot 5 272 695 du cadastre du Québec) autorisent la Ville à occuper une partie de leur immeuble aux fins de construction d'un muret de soutènement situé en façade de la rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et dans laquelle le Syndicat des copropriétaires Vue Phase III et IV autorise la Ville à construire, sur une partie de son immeuble ledit muret et s'engage à consentir une servitude en faveur de la Ville à cette fin.

IL EST RECOMMANDÉ :

Approuver une convention dans laquelle le syndicat des copropriétaires de Vue phase I et II (lot 4 758 614 du cadastre du Québec) et le syndicat des copropriétaires de Vue phase III et IV (lot 5 272 695 du cadastre du Québec) autorisent la Ville à occuper une partie de leur immeuble aux fins de construction d'un muret de soutènement situé en façade de la rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et dans laquelle le Syndicat des copropriétaires Vue Phase III et IV autorise la Ville à construire, sur une partie de son immeuble ledit muret et s'engage à consentir une servitude en faveur de la Ville à cette fin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-10 11:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173558015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention dans laquelle le syndicat des copropriétaires de Vue phase I et II (lot 4 758 614 du cadastre du Québec) et le syndicat des copropriétaires de Vue phase III et IV (lot 5 272 695 du cadastre du Québec) autorisent la Ville à occuper une partie de leur immeuble aux fins de construction d'un muret de soutènement situé en façade de la rue Buchan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et dans laquelle le Syndicat des copropriétaires Vue Phase III et IV autorise la Ville à construire, sur une partie de son immeuble ledit muret et s'engage à consentir une servitude en faveur de la Ville à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du changement de vocation du secteur le Triangle localisé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, des efforts sont déployés afin de réaménager à l'échelle humaine le domaine public «rue», autrefois destiné pour à des fins industrielles. Les nouveaux aménagements prévus sur la rue Buchan prennent tout l'espace disponible de l'emprise pour transformer ce tronçon en concept de rue partagée. Cette transformation de la rue Buchan amène une modification aux talus en rive des trottoirs existants.

Le présent sommaire a donc pour but d'approuver le projet de convention pour que les syndicats de copropriété cités en rubrique, autorisent la Ville à occuper une partie de leur immeuble aux fins de construction d'un muret de soutènement situé en façade de la rue Buchan, et dans laquelle le Syndicat des copropriétaires Vue Phase III et IV autorise la Ville à construire, sur une partie de son immeuble ledit muret et s'engage à consentir une servitude en faveur de la Ville pour exécuter entre autres les tâches d'entretien, de maintenance et de réparations futures.

Cette approbation permettra à la Ville d'aménager la rue partagée tel que prévue aux plans de construction de la rue Buchan, dans l'attente de la préparation du projet d'acte de servitude et de son approbation par les autorités compétentes de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de convention est un mécanisme juridique et administratif permettant à la Ville d'établir entre les parties concernées, les règles, les obligations et les responsabilités découlant de l'aménagement du muret de soutènement le long de la rue Buchan. Cette convention comprend notamment les points suivants:

- une autorisation des syndicats de copropriété concernés permettant à la Ville d'occuper une partie de leur immeuble le temps nécessaire à la réalisation de tous les travaux à faire par celle-ci et mentionnés aux termes de la convention;
- une liste des travaux à effectuer par la Ville et par les Syndicats;
- une autorisation de la part du Syndicat Phase III et IV à ce que la Ville construise une partie du muret de soutènement sur le lot 5 272 695 cadastre du Québec;
- un engagement formel du Syndicat Phase III et IV à consentir une servitude réelle et perpétuelle substantiellement conforme aux termes et conditions mentionnés au projet de servitude joint à l'annexe B de la convention;
- la description de l'ouvrage de soutènement, soit un muret d'une longueur totale de plus ou moins 110 mètres linéaires. Une portion de ce muret d'environ 20 mètres linéaires doit être implantée sur le lot 5 272 695 du cadastre du Québec afin de préserver l'espace nécessaire à l'aménagement d'un trottoir. La hauteur moyenne du muret prévu est de 450 millimètres à 900 millimètres. Le muret sera constitué de pierres de silice de type «bolder» et sera conçu de manière à ce que l'ouvrage soit autoportant en respectant les règles de l'art, voir l'annexe A de la présente convention;
- la procédure concernant la disposition de certaines constructions appartenant aux Syndicats et devant être démolies par la Ville pour la construction du muret de soutènement ;
- des mesures de mitigation quant à l'accessibilité véhiculaire et universelle aux bâtiments en question;
- la propriété du muret de soutènement construit.

JUSTIFICATION

Étant l'unité exécutante des travaux de réaménagement urbain dans le secteur Le Triangle, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (Dause) souhaite présenter ce sommaire décisionnel au comité exécutif afin de réduire les délais et d'éviter de retarder le chantier en cours sur la rue Buchan.

La Dause recommande l'approbation de la présente convention pour les motifs suivants:

- elle est conforme à la volonté des parties d'arriver à une entente négociée plutôt que d'entreprendre des actions légales pour une occupation du domaine public de certains aménagements existants à démanteler;
- elle permettra la réalisation des travaux d'amélioration de la rue Buchan sans engendrer de retard à l'échéancier du chantier;
- la réalisation de ces travaux est nécessaire pour conserver l'intégrité des ouvrages des surfaces de pavés unis et d'infrastructure de drainage juxtaposées en évitant une contamination par un lessivage du terrain privé durant une forte pluie;

- l'espace dégagé par l'éventuelle acquisition de la servitude répond aux exigences de l'arrondissement quant à l'objectif d'implanter une rue partagée avec des trottoirs élargies et plantés d'arbres dans les secteur du Triangle Namur - Jean-Talon Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun montant compensatoire n'est engagé dans cette entente avec les deux syndicats de copropriété impliqués dans le projet de convention.

Le coût final du muret de pierres sera établi par l'entrepreneur (Ventec) par l'entremise d'une demande de changement au chantier. Toutefois, l'expertise interne évalue cet ouvrage approximativement à 40 000 \$. Ce montant sera couvert par les contingences attribuées à ce mandat de réaménagement de la rue Buchan. Quant à la conception du muret, elle sera pris en charge par les ingénieurs responsables de la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Buchan. Les frais de conception seront inclut dans le budget de surveillance de cette phase de construction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de cette servitude permettra à la Ville d'aménager le secteur du Triangle Namur - Jean-Talon Ouest en respectant les engagements de l'arrondissement en matière de verdissement et de lutte contre les effets négatifs des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à ce projet de convention et d'établir les termes et conditions de la servitude à acquérir, l'arrondissement ne sera pas en mesure de protéger l'intégrité des ouvrages juxtaposés en cours d'installation telle que les surfaces de pavés de béton préfabriqué et de préserver la pleine fonction des noues de drainage paysager. De plus, la Ville s'exposerait à des recours des syndicats pour avoir modifié et démolit des composantes d'aménagement existant qui chevauchent les limites de lot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dirigeants de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et du Service de mise en valeur du territoire souhaitent réaliser ce projet de transformation urbaine sans engendrer d'autres retards de livraison. Suivant l'approbation de cette convention, la Ville pourra immédiatement lancer l'étape de conception de cet ouvrage aux ingénieurs responsables de la surveillance de chantier pour ensuite émettre une demande de changement à l'attention de l'Entrepreneur déjà présent au chantier. Les travaux de la rue Buchan recommenceront en avril prochain. Il est souhaitable d'exécuter l'étape de construction du muret avant la pose des pavés de béton préfabriqué du trottoir et de la rue. À la fin des travaux, les arpenteurs de la Ville pourront faire le relevé du «tel que construit» afin de définir précisément l'assiette du terrain qui sera occupée par la Ville pour la création de cette servitude d'utilités publiques;

Préparation du plan d'arpentage et de la description technique;

Préparation de l'acte de servitude et approbation par les autorités compétentes de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gisèle BOURDAGES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Jacques LEMIEUX, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Sylvia-Anne DUPLANTIE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire
Marc BRETON, Service de la mise en valeur du territoire
Amélie BERGERON, Service de la mise en valeur du territoire
Caroline NOËL, Service de la mise en valeur du territoire
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Geneviève REEVES, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Marie-Andrée SIMARD, Service des affaires juridiques
Lorraine ANCTIL, Service des affaires juridiques
Sylvie ARCHAMBAULT, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Sylvia-Anne DUPLANTIE, 7 avril 2017
Sylvie ARCHAMBAULT, 15 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain M MAILLOUX
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-04

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE

Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1174141002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022 dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017, volet soutien à la candidature.

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017, volet soutien à la candidature;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-06 10:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174141002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022 dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017, volet soutien à la candidature.

CONTENU

CONTEXTE

Les événements sportifs stimulent l'activité économique de la région hôte en plus de favoriser l'essor de la pratique sportive chez ses citoyens. Pour faire face à la concurrence et répondre aux attentes des détenteurs de droits, le démarchage et l'accueil d'événements sportifs nécessitent une expertise dédiée et spécialisée. Les coûts relatifs aux processus de candidatures sont ainsi identifiés par les organisateurs locaux comme une barrière face aux opportunités de candidature à saisir pour Montréal.

Le 24 novembre 2016, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains* (Programme) pour l'année 2017, en y intégrant un nouveau volet de soutien aux candidatures. Il s'agit d'une action prioritaire identifiée dans la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

En 2016, la Fédération canadienne d'athlétisme a lancé un appel de candidature pour les championnats canadiens extérieurs d'athlétisme de 2019 à 2022. La sélection vise à accorder les droits à un promoteur pour la tenue de deux éditions consécutives, soit les éditions de 2019 et 2020 ainsi que celles de 2021 et 2022. La Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) souhaite obtenir l'organisation de l'une ou l'autre de ces paires d'événements à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0374 15 mars 2017 Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 80 000\$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 20 000\$ pour les années 2019 et 2020 pour la tenue des Championnats canadiens d'athlétisme extérieur. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise d'athlétisme. Autoriser un ajustement à la base budgétaire de 40 000\$ pour l'année 2019 et récurrent en 2020 seulement, pour le Service de la diversité sociale et des sports.

CE17 0094 1er février 2017 Accorder un soutien financier de 117 000 \$ à 12 organismes pour 13 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

CG16 0633 24 novembre 2016 Déposer le bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine. Approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2017.

CG16 0634 24 novembre 2016 Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs.

DESCRIPTION

Le volet Candidatures a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs qui s'engagent dans un processus de dépôt d'une candidature pour l'accueil à Montréal d'un événement sportif sanctionné d'envergure internationale ou nationale. Le soutien financier maximal est de 10 000 \$ pour un événement national et 25 000 \$ pour un événement international.

Le présent dossier décisionnel traite une demande de soutien à la candidature pour la tenue de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022. Ces championnats nationaux s'inscrivent dans un alignement stratégique d'événements compétitifs dits « Tremplins », soit des événements présentant un potentiel pour les athlètes et pour l'accueil d'événements de plus haut niveau à Montréal.

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à la Fédération québécoise d'athlétisme pour le dépôt de la candidature pour l'obtention, à Montréal, de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022.

JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. L'approbation du soutien de 5 000 \$ à la FQA contribuera à la production d'outils tels que le plan d'affaires, le plan de communication, le devis de candidature et de tout autre outil qui réduirait significativement le risque associé à l'événement, en plus de favoriser un dossier de candidature étoffé et convaincant auprès du détenteur de droits.

Le Programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue de tels événements favorise le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. De plus, il contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il contribue à la promotion de saines habitudes de vie, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu au *Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains* pour l'année 2017 est de 500 000 \$. Suite au premier exercice d'octroi du Programme, le solde est de 383 000 \$.

Il est recommandé d'accorder un appui financier de 5 000 \$ à la FQA, pour le soutien à la candidature de deux éditions des Championnats canadiens extérieurs d'athlétisme entre 2019 et 2022.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

L'engagement du solde de 378 000 \$ fera l'objet de prochaines propositions qui seront soumises pour approbation à l'instance concernée d'ici la fin de l'année 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet, notamment en le précisant dans le guide du Programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en œuvre du Programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal.

Le soutien financier de la Ville contribue à rehausser la qualité des candidatures déposées auprès des détenteurs de droits. Par conséquent, il augmente les chances que ceux-ci accordent la tenue de l'événement au promoteur.

Le refus d'approuver le versement des subventions aux organisateurs ayant déposé une demande de soutien à la Ville irait à l'encontre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains, étant donné que l'événement soutenu a été analysé selon les critères adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 mars 2017: Dépôt de la candidature de la FQA auprès de la fédération canadienne d'athlétisme.

Avril 2017 : Annonce du soutien financier accordé à la FQA et octroi du montant correspondant par dépôt direct.

Juillet 2017 : La fédération canadienne d'athlétisme confirmera son choix sur la ville hôte pour l'accueil des Championnats canadiens extérieurs de 2019 et 2020 ou ceux de 2021 et 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BÉLANGER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
evenements

Le : 2017-03-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Approuvé le : 2017-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et
sports

Approuvé le : 2017-04-05

CE : 20.025

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177584001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non-récurrent de 20 000\$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 25 avril 2017 au Marché Bonsecours.

Il est recommandé :
d'accorder, à même le budget de fonctionnement du Bureau du développement durable, un soutien financier non récurrent de 20 000,00 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 25 avril 2017 au marché Bonsecours.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-03 17:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177584001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un soutien financier non-récurrent de 20 000\$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, qui se tiendra le 25 avril 2017 au Marché Bonsecours.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa création en 2007, le Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal (Gala) souligne les projets novateurs et inspirants des partenaires engagés à la démarche montréalaise de développement durable. Chaque année, cet événement rassemble plus de 500 acteurs montréalais, issus des milieux municipal, corporatif, institutionnel et communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 160425 - 18 mars 2016 un soutien non récurrent de 20 000\$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal dans le cadre de la production du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable.

CG 160437 - 22 juin 2016 - Adopter le Plan Montréal durable 2016-2020

CE/ CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adoption du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

DESCRIPTION

À l'instar de l'année passée, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) assume le rôle de producteur et de co-promoteur de la livraison de l'événement. Auparavant, le financement du Gala était assuré en partie par la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ). Suite à la dissolution de la CRÉ en 2015 et à la création de Concertation Montréal, celle-ci n'a plus le mandat de soutenir le financement de projets.

Le CRE-Montréal demande à la Ville un montant de 20 000 \$ pour poursuivre la production du Gala pour l'édition 2017.

La contribution de 20 000\$ pour l'organisation et la tenue du Gala 2017 prévoit les éléments suivants:

- entente de visibilité pour la Ville (voir l'annexe 1 de la convention);
- cocktail de bienvenue et de réseautage;
- dîner végétarien;
- dévoilement des lauréats dans chacune des trois catégories suivantes : entreprises et institutions, OBNL et associations, corps publics;
- présence d'une table d'honneur des leaders en développement durable de la collectivité montréalaise;
- présence de médias.

Cette 11^e édition du Gala sera un moment particulier pour célébrer la mobilisation développée par ce réseau mis en place il y a onze ans.

JUSTIFICATION

L'édition 2017 du Gala célébrera plus d'une décennie d'échanges, d'inspiration, de reconnaissance des actions des différents partenaires du Plan (entreprises et institutions, OBNL et associations, corps publics). Cet événement est d'autant plus important qu'il souligne la première année de réalisation dans le cadre du 3e plan de développement durable, le plan Montréal durable 2016-2020. La contribution de la Ville contribue à la faisabilité de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 20 000,00 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Bureau du développement durable. Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires. De plus, depuis plus de dix ans, la Ville de Montréal soutient l'événement en louant le marché Bonsecours. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec l'ensemble des actions du plan Montréal durable 2016-2020, puisque le Gala vise la reconnaissance des engagements des 230 partenaires externes du Plan, ainsi que de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville centre, des arrondissements et des villes liées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville participe à la faisabilité de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est en préparation pour la promotion de l'événement et des lauréats.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La 11e édition du Gala se tiendra le mardi 25 avril 2017, de 11 h 00 à 14 h 00 au marché Bonsecours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryanne CLICHE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Danielle LUSSIER
Directrice

Le : 2017-03-07



Dossier # : 1171654005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 467 \$ à Quartier éphémère, Centre d'Arts visuels, pour réaliser une étude de faisabilité incluant un programme fonctionnel et technique dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 5 467 \$, à Quartier éphémère, centre d'arts visuels, afin de réaliser une étude de faisabilité incluant un programme fonctionnel et technique, dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-03 17:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171654005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 5 467 \$ à Quartier éphémère, Centre d'Arts visuels, pour réaliser une étude de faisabilité incluant un programme fonctionnel et technique dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Outre le Ministère et la Ville, le ministère du Patrimoine canadien et les trois conseils des arts (Conseil des arts de Montréal, Conseil des arts et des lettres du Québec et Conseils des arts du Canada) sont invités à cette table et pour fournir un éclairage, le cas échéant, au chapitre de l'évaluation de la situation financière, administrative et artistique des organismes.

Dans ce contexte, le Forum a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais, notamment un

Programme de soutien aux études préalables.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables, les partenaires ont reçu un projet susceptible d'être financé par le Forum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

CG16 0618 - 24 novembre 2016 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

CE13 0119 - 6 février 2013 - Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à modifier l'acte d'emphytéose signé le 9 octobre 2001 avec Quartier Éphémère Centre d'arts visuels pour l'immeuble sis au 745 Ottawa/257 Prince, soit le lot 2 258 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CG12 0471 - 20 décembre 2012 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'accord du Forum des équipements culturels est intervenu le 1er mars 2017, au moment où le Forum se réunissait et confirmait son accord dans les suites de l'analyse réalisée par le Bureau des équipements et espaces culturels en concertation étroite avec le MCC, le CALQ et le CAM, ainsi que le ministère du Patrimoine canadien (MPC). Le projet recommandé est le suivant :

Quartier éphémère (QÉ), organisme culturel à but non lucratif ayant pignon sur rue dans le Faubourg des Récollets depuis 1994, célèbre en 2017 quinze ans d'opération de la FONDERIE DARLING (FD), un ancien complexe industriel du Vieux-Montréal reconverti en centre d'arts visuels.

- Une première phase de travaux, dirigée par l'Atelier in situ en 2002, a permis l'ouverture de vastes salles d'exposition destinées à la diffusion d'oeuvres d'art actuel, dans un espace conservant et valorisant son caractère industriel d'époque. Cette partie de la FD, issue de la première phase de travaux et correspondant au 745 rue Ottawa, appartient toujours à la Ville de Montréal, par l'entremise de la SHDM. QÉ est locataire emphytéote jusqu'en 2032.
- Aujourd'hui, le développement exponentiel du centre et l'ampleur des surfaces qu'il gère appellent à une consolidation et au maintien de ses actifs (2 000 m² pour le bâtiment des ateliers). L'édifice patrimonial vieillissant nécessite des travaux de réfection et d'aménagement afin de poursuivre au mieux sa mission.
- De nombreux travaux en matière de structure, de sécurité, de fonctionnalité et de mises aux normes doivent être effectués rapidement, afin d'utiliser le plein potentiel de la structure au bénéfice de ses artistes et de leur sécurité.

Le projet a pour objet d'aider QÉ à la consolidation de ses acquis tout en exploitant son plein potentiel au bénéfice des artistes. Ainsi, une étude de faisabilité doit être effectuée afin d'établir avec exactitude les besoins de chaque espace décrit, de s'assurer du respect des normes, de l'optimisation des équipements et de valider le budget selon les coûts

d'aujourd'hui.

L'étude de faisabilité portera sur interventions suivantes:

- La mise aux normes des ateliers de bois et de métal.
- L'aménagement d'un atelier de production.
- La conversion d'un atelier au bénéfice des artistes montréalais.
- L'acquisition et l'installation d'un monte-charge.
- La restauration de fenêtre et l'installation de ventilation.

JUSTIFICATION

De nombreux travaux en matière de sécurité, de fonctionnalité et de mises aux normes doivent être effectués rapidement, afin d'utiliser le plein potentiel du centre au bénéfice de ses artistes et de leur sécurité.

Atelier de bois et atelier de métal

Quartier éphémère doit faire une mise à niveau de ses espaces de production afin d'une part, d'être conforme aux règles de sécurité et d'autre part, d'exploiter leur plein potentiel.

Atelier de production

Afin d'augmenter l'offre d'ateliers pour la communauté montréalaise, il est souhaité de consolider la mise en place d'un atelier de production, accessible aux artistes à la recherche d'un lieu de travail. Il est à noter que l'atelier de métal représente un avantage compétitif, car très peu d'offres sont proposées à Montréal. Ainsi, Quartier éphémère préconise l'aménagement d'un atelier de production adjacent à l'atelier de bois. L'organisme prévoit de donner accès à cet espace en moyenne à trois artistes par an, pour des projets de production à durée déterminée.

Atelier montréalais

Avec toujours comme objectif de soutenir la production en arts visuels des artistes montréalais, Quartier éphémère souhaite convertir l'un de ses ateliers-logements, normalement mis à disposition d'artistes internationaux, en atelier de travail longue durée pour un artiste montréalais. Cette nouvelle configuration permettra d'avoir neuf ateliers montréalais et trois résidences internationales. Un réaménagement est requis afin de créer un espace vaste, à l'image des ateliers montréalais proposés jusqu'alors. Des rénovations sont également à prévoir dans cet espace.

Monte-charge

Puisque les ateliers des artistes se trouvent au deuxième et troisième étage du bâtiment, il devient nécessaire d'installer un monte-charge afin d'offrir des conditions optimales à la pratique des artistes. Actuellement, les matériaux volumineux ou très lourds doivent être manipulés soit à la main ou à l'aide d'un système mécanique peu sécuritaire supposant la présence d'un technicien spécialisé.

Restauration des fenêtres et installation de ventilation

Les fenêtres dans l'ensemble des espaces à réaménager nécessitent une restauration, le système de plusieurs d'entre elles n'étant plus fonctionnel, car les ressorts intérieurs sont brisés. De plus, il est nécessaire d'augmenter la ventilation des espaces. Ce faisant, une protection contre la poussière dans les ateliers est prévue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 5 467 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement culturel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 5 467 \$ est subventionnée à 50 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 2 733,50 \$. La dépense a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.01.01.00-0054.

Contributions reçues par l'organisme Quartier éphémère, par année, au cours des 5 dernières années:

Contributions pour Quartier éphémère	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Arrondissement de Ville-Marie - Approuver les conventions avec 23 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2014 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 187 275 \$ - CA14 240242			10 000 \$			
Arrondissement de Ville-Marie - Approuver les conventions avec 32 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 254 500 \$ - CA13 240151		10 000 \$				
Conseil des arts de Montréal (CAM)	16 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	28 000 \$	
Fonctionnement quadriennal (FQUA)*	3 000 \$			20 000 \$		
Diversité culturelle (DC)**	19 000 \$	3 000 \$				
Fonctionnement bisannuel (FBIS) **		20 000 \$	20 000 \$	5 000 \$	20 000 \$	
Financement pluriannuel (FP) **				20 000 \$		
Projet spécial (PS) **						
Relève artistique (RLA)**						
Programmes de résidences (RES) **						
Total	38 000 \$	52 000 \$	39 000 \$	64 000 \$	48 000 \$	0\$

Sources:

* Données transmises par le CAM (à venir).

** Rapports annuels du CAM 2012 (p. 51), 2013 (p. 51), 2014 (p. 69), 2015 (p. 61).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de cette étude permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la

création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de l'étude proposée permettra de documenter les besoins et les coûts des projets et de statuer sur leur faisabilité technique et financière. Sinon cet organisme ne pourra pas bénéficier de l'aide du MCC, ni être soutenus financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien. À terme, le projet permettrait d'augmenter le nombre d'artistes bénéficiant de l'accès aux ateliers spécialisés et le nombre d'artistes montréalais en résidence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du comité exécutif : 29 mars 2017.

Étude	Début de l'étude	Fin de l'étude
Quartier éphémère - Étude de faisabilité comportant un programme fonctionnel et technique	Mars 2017	Avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick - Ext PRETTY, Sociétés et organismes paramunicipaux

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monique CÔTÉ
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-09

Michèle PICARD
Chef de section - Équipements culturels et art
public

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-04-03

CE : 20.028

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177233004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 6 000 000\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada-Uni / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT suivant l'avis de motion CM17 0179:

1. d'accorder un soutien financier de 6 000 000\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-04 19:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177233004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 6 000 000\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada-Uni / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le site archéologique du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada, dans le Vieux-Montréal, a fait l'objet de récentes recherches historiques et archéologiques qui ont confirmé sa grande valeur patrimoniale et l'intérêt pour Montréal de rendre ce lieu de mémoire accessible à ses citoyens et aux visiteurs et touristes. Le site du marché Sainte-Anne et du parlement du Canada-Uni, classé site historique et archéologique, est considéré comme le berceau de la démocratie du pays (loi de la responsabilité ministérielle en 1848) où ont siégé les Pères de la Confédération canadienne tels que John A. McDonald et George-Étienne Cartier.

Les interventions et les recherches historiques réalisées à ce jour confirment l'énorme potentiel de ce site comme un lieu de mémoire et un site patrimonial exceptionnel à Montréal. Les vestiges du bâtiment sont intacts et affleurent sous 50 cm de la surface. L'égout collecteur de 1832, qui était encore en fonction jusqu'en 1989, est admirablement préservé sur toute sa longueur (350 m). Les vestiges du marché et du parlement ont une hauteur de 4,5 m, de part et d'autre du collecteur. À ce jour, moins de 20 % du site ont été fouillés; plusieurs des aires de fouilles n'ont pas atteint le niveau du parlement. Les corpus de culture matérielle révèlent également l'intégrité des dépositions des trois grandes époques (marché – parlement – marché). Le potentiel archéologique, pour la recherche et la mise en valeur, est indéniable.

Depuis 2012, le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal de l'UQAM et Pointe-à-Callière sont associés pour développer un volet de recherche historique portant sur le marché et le parlement dans le cadre du grand projet *Montréal Plaque tournante des échanges : histoire, patrimoine, devenir*. Ces recherches ont déjà donné lieu à des publications scientifiques et grand public et à des communications dans d'importants congrès d'histoire. Ces recherches s'ouvrent aussi sur la modélisation 4D, c'est-à-dire la

reconstitution numérique du site dans l'espace/temps. Tant les données historiques inédites recueillies que les relevés archéologiques sont mis à profit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0179 du 20 février 2017 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du musée.

CM16 0446 du 18 avril 2016 - Approuver le projet de convention entre la Ville et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière concernant le versement d'une aide financière maximale de 220 000\$ pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion. Autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture.

CG15 0353 - 28 mai 2015 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, une propriété superficielle pour un volume situé en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière / Fermer et retirer le volume du registre du domaine public.

CM15 0666 - 25 mai 2015 - Approuver le projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville concernant le versement d'une contribution financière maximale de 12 519 832 \$ en 2015, 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville.

CM14 1010 - 27 octobre 2014 - Accorder un soutien financier de 18,01 M\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place d'Youville / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'accord d'un soutien financier de 6M \$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de lui permettre la réalisation d'un programme de fouilles archéologiques sur le site du marché Sainte-Anne et du parlement du Canada-Uni. Le versement de ce soutien financier est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT, suivant l'avis de motion CM17 0179 du 20 février 2017.

Le programme de fouilles de 2017 vise à compléter les données acquises sur le site, à numériser les découvertes et à recueillir les informations sur la construction du marché et du collecteur, l'évolution du site et à documenter et comprendre les occupations successives. La confrontation entre les documents d'archives et les données archéologiques recueillies est au cœur de cette phase des travaux, en vue de la reconstitution numérique et d'élaborer les plans de mise en valeur. L'une des approches innovantes consiste à géolocaliser les artefacts selon leur provenance horizontale et verticale, de manière à permettre une reconstitution fine du site, en particulier dans les décombres du parlement, pour préciser les fonctions du bâtiment selon les niveaux de plancher.

Dans le respect des chartes internationales et des plus hauts standards de sites valorisés dans le monde, le projet de fouilles archéologiques de Pointe-à-Callière vise à conserver les artefacts in situ et rendre le site accessible aux générations actuelles et futures. Rappelons que le site a été classé *Site archéologique du marché Sainte-Anne-et-du-parlement-du-Bas-Canada* par le ministère de la Culture et des Communications en 2012 et événement

historique national du Parlement de la province du Canada 1841-186, par le gouvernement du Canada en 1949.

JUSTIFICATION

Ces fouilles permettront de compléter les recherches sur l'histoire de ce site de grande valeur patrimoniale et de mieux définir sa mise en valeur.

Une partie du site (20 à 25 %) sera laissée en réserve pour les générations futures. Il est bon toutefois de souligner que l'acquisition de données pour les générations actuelles et pour les chercheurs de demain demeure un facteur essentiel du projet : la fouille programmée, l'acquisition de matériel et d'échantillons, les interventions qui permettent de répondre à des problématiques de recherches; et les projets à venir avec les départements d'archéologie et d'histoire des universités montréalaises et québécoises ainsi que les firmes en archéologie sont porteurs pour l'avenir de l'archéologie et du patrimoine culturel de Montréal et du Québec. Ces données, soigneusement documentées et conservées, constitueront des réservoirs de connaissances pour plusieurs générations d'étudiants et de chercheurs.

Un programme d'animation et d'interprétation pour les citoyens et visiteurs sera organisé dans le cadre des festivités du 375e. Ces activités seront, de plus, intégrées dans le parcours de la promenade Fleuve-Montagne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 6 000 000\$ sera financé, conditionnellement à son adoption, par le règlement d'emprunt à venir : 17-XXX contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière au cours des dernières années :

	2014	2015	2016
Fonctionnement	5 390 600\$	5 640 600\$	5 890 600\$
Signalétique	350 000\$	-	-
Renouvellement des expositions	500 000	700 000\$	800 000\$
Expansion phase 2	18 000 000\$	3 129 958\$	3 129 958\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet de fouilles archéologiques de Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel
- Innovation et savoir

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra la réalisation du projet de fouilles archéologiques sur un site important de l'histoire de la Ville. Ces dernières contribueront au développement des connaissances et à la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse de la Ville de Montréal

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier de réalisation de ce projet s'échelonne jusqu'en janvier 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain DUCAS, Service de la mise en valeur du territoire
Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Sylvain DUCAS, 3 avril 2017
Marc LABELLE, 3 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-04-04



Dossier # : 1173775001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 \$ (contrat : 9 850 000,00 \$ + incidences : 1 343 181,82 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10219 – 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 193 181,82 \$, taxes incluses, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 850 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10219 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-21 09:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173775001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 \$ (contrat : 9 850 000,00 \$ + incidences :1 343 181,82 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 10219 – 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression en temps réel. Cette stratégie, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongement de la durée de vie des conduites vieillissantes. Cette stratégie a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.

Trois projets de régulation ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- en 2014, les secteurs de Côte-Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- en 2015, les secteurs de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
- en 2016, les secteurs de Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval.

Ce quatrième projet prévoit cinq nouveaux secteurs de régulation de pression (SRP) qui sont situés dans les arrondissements du Sud-Ouest et de LaSalle ainsi que dans les villes de Mont-Royal, Hampstead et Montréal-Ouest.

En plus de ce qui est énuméré ci-dessus, des chambres de mesure existantes sur le réseau principal bénéficieront d'instruments de mesure afin de mesurer les débits et les pressions en continu. Ces informations permettront d'améliorer l'opération ainsi que notre

connaissance du réseau.

Le présent dossier concerne l'octroi du quatrième contrat de construction pour la réalisation de cinq secteurs de régulation de la pression (SRP) prévus en 2017 et l'ajout de dix-sept débitmètres avec transmetteurs de pression à différents endroits sur le réseau principal.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 janvier 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 8 mars 2017, soit 6 semaines et 2 jours après le lancement.

Cinq addenda ont été émis pendant l'appel d'offres :

- le premier afin d'apporter quelques clarifications techniques;
- le second afin de répondre aux questions de soumissionnaires;
- le troisième afin de reporter la date d'ouverture suite à la demande de plusieurs soumissionnaires, la date d'ouverture initiale était le 20 février;
- le quatrième afin de répondre aux questions de soumissionnaires et d'apporter quelques clarifications techniques;
- le cinquième afin de modifier le choix d'un équipement.

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 6 juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de construction des secteurs de régulation de la pression pour l'année 2017 et pour l'instrumentation de

chambres de mesure du débit sur le réseau d'aqueduc principal.
Ces travaux visent les infrastructures pour cinq secteurs :

- Sud-Ouest (RSO-1):
 - 4 chambres de régulation de la pression
 - 2 chambres de mesure de la pression
- LaSalle (RLS-1):
 - 2 chambres de régulation de la pression
 - 2 chambres de mesure de la pression
- Ville de Mont-Royal (RMR-1):
 - 6 chambres de régulation de la pression
 - 1 chambre de mesure du débit
 - 3 chambres de mesure de la pression
- Ville de Hampstead (RHS-1):
 - 1 chambre de régulation de la pression
 - 1 chambre de régulation d'urgence
 - 1 chambre de mesure de la pression
- Ville de Montréal-Ouest (RMO-1):
 - 1 chambre de régulation de la pression
 - 2 chambres de mesure du débit
 - 1 chambre de mesure de la pression

Ces travaux visent également l'instrumentation de 17 chambres existantes sur le réseau d'aqueduc principal

- rue Sherbrooke près de Viau, SMH-0-Q1;
- avenue du Parc près de St-Joseph, SPM-0-Q1;
- parc Jeanne-Mance, dans l'axe de la rue Marie-Anne, SPM-0-Q2;
- avenue Bernard près de Stuart, SOM-0-Q1;
- côte-Sainte-Catherine près de Villeneuve, SOM-0-Q2;
- boulevard Décarie près de Duncan, SMR-0-Q1;
- boulevard Graham près de l'Acadie, SMR-0-Q2;
- boulevard Maurice-Duplessis près de Rodolphe-Forget, SPR-0-Q1;
- boulevard Rosemont près de Chabot, SRL-0-Q1;
- rue de Bellechasse près de Marquette, SRL-0-Q2;
- avenue de Lorimier près de Danduran, SRL-0-Q3;
- rue St-Patrick près de St-Colomban, SSO-0-Q1;
- rue St-Colomban près de St-Patrick, SSO-0-Q2;
- rue St-Patrick près de Wellington, SSO-0-Q3;
- rue St-Antoine près de Marin, SSO-0-Q4;
- rue Fullum près de Jean-Langlois, SVM-0-Q1;
- boulevard Crémazie près de Liège, SVE-0-Q1.

Les deux arrondissements et les villes liées touchés par les travaux ont été informés.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 895 454,55 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc).

Des frais incidents de 1 343 181,82 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais reliés aux activités suivantes :

- alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la majorité des branchements sont souterrains);
- activités de communications (89 545,45 \$, taxes incluses soit 1% des travaux);
- déplacement d'utilités publiques;
- contrôle qualitatif des matériaux (268 636,36 \$, taxes incluses soit 3% des travaux).

JUSTIFICATION

Il y a eu quatorze (14) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) soumissionnaires ont déposé des soumissions, ce qui représente 29 % des preneurs de documents. Parmi les dix (10) qui n'ont pas déposé d'offre, sept (7) étaient des sous-traitants et un (1) était un fournisseur. Enfin, les deux (2) derniers preneurs n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièces jointes. Lors de l'analyse de conformité, les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes, aucune erreur de calcul n'a été identifiée, l'analyse peut être consultée en pièces jointes.

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
	(Taxes incluses)	(Taxes incluses)	(Taxes incluses)
Groupe TNT	8 954 545,45 \$	895 454,55 \$	9 850 000,00 \$
Excavation Loiselle	9 659 090,91 \$	965 909,09 \$	10 625 000,00 \$
Allia Infrastructures	11 252 603,25 \$	1 125 260,33 \$	12 377 863,58 \$
CMS Entrepreneurs Généraux	11 773 325,03 \$	1 177 332,50 \$	12 950 657,53 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	10 696 395,59 \$	1 069 639,56 \$	11 766 035,15 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			11 450 880,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			16,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)			3 100 657,53 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			
$((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$			31,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
$(\text{la plus basse conforme} - \text{estimation})$			(1 916 035,15) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
$((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$			-16,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
$(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})$			775 000,01 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
$((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			7,9%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 16,3 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Groupe TNT, détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 8 mars 2017 et qui est valide jusqu'au 19 juin 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

L'entrepreneur Groupe TNT s'avère le plus bas soumissionnaire conforme. Toutefois, cet entrepreneur fut inscrit en avril 2017 (résolution CE 17 0562) sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant suite à une mauvaise performance dans le cadre de deux contrats de pavage (Programme complémentaire de planage revêtement).

Conformément à l'encadrement administratif de la Ville quant au rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-15-002), nous nous sommes penchés sur les performances passées de cet entrepreneur dans des contrats relatifs à des travaux d'aqueduc et d'égout. Cette analyse a révélé que pour ce type de contrat spécialisé, l'entreprise Groupe TNT

démontre un rendement supérieur dans des contrats d'envergure similaire et une très bonne collaboration dans la réalisation de nos chantiers. De plus, cette firme déploie des moyens importants pour respecter nos échéanciers. Aussi, cette firme possède un parc d'équipements et de machineries élargi. Par ailleurs, le devis de soumission prévoit clairement que Groupe TNT sera soumis à toutes les évaluations prévues au cadre de gestion des contrats de la Ville. Dans ces conditions, nous recommandons donc d'octroyer ce contrat à Groupe TNT suivant sa soumission corrigée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût relatif au contrat à octroyer est de 11 193 181,82 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 1 343 181,82 \$ taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipale dans certaines agglomérations».

Les travaux sur les dix-sept (17) chambres de mesure et sur quatre (4) secteurs de régulation (SRP) sont admissibles à une subvention estimée à 6 472 149,94 \$ net des ristournes de taxes au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités). Les travaux du SRP LaSalle et la portion non subventionnée du reste du projet totalisent un montant de 3 748 717,00 \$, ce montant sera entièrement financé par la réserve de l'eau d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. Également, même en reprenant le processus d'appel d'offres rapidement, l'octroi ne pourrait se faire avant la fin de l'été. Vu le temps requis pour la réalisation des travaux, une partie importante se ferait en hiver ou devrait être reportée au printemps 2018.

De plus, la ville devrait verser une somme forfaitaire de 5 000 \$ au plus bas soumissionnaire, conformément à l'article 2.2.2 du cahier des instructions aux soumissionnaires.

Finalement, le report ou le rejet de l'octroi du contrat, retardera également les bénéfices qu'on en tirera pour la réduction du gaspillage de l'eau potable et la réduction des bris sur les réseaux secondaires et entrées de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le service des communications.

De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré. Les mesures de mitigation aux automobilistes et aux résidents ont été intégrées à l'appel d'offres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017
Début des travaux : juin 2017
Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne CYRENNE, LaSalle
Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest
André MARSAN, Service de l'eau
Stéphane CARON, Le Sud-Ouest
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Estelle ANDRÉ, 14 mars 2017
Christianne CYRENNE, 13 mars 2017
André MARSAN, 9 mars 2017
Stéphane CARON, 9 mars 2017
Céline VAILLANCOURT, 9 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingénieur civil

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-09

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2017-03-20

Directrice

Approuvé le : 2017-03-21

CE : 30.001

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.002

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.003

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174346002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ au cours de l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service des ressources humaines pour le financement d'enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique durant les six mois à venir et ce, à compter du 1er mars 2017 - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 125 000,00 \$ pour les années 2018 et subséquentes.

Il est recommandé :

1. D'autoriser un virement budgétaire de 500 000,00 \$ au cours de l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines pour le financement de enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique durant les six mois à venir et ce, à compter du 1^{er} mars 2017;
2. D'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 125 000,00 \$ pour les années 2018 et subséquentes.
3. de créditer le compte budgétaire de la Direction santé, sécurité et mieux-être au Service des ressources humaines conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-31 12:08

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174346002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ au cours de l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service des ressources humaines pour le financement d'enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique durant les six mois à venir et ce, à compter du 1er mars 2017 - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 125 000,00 \$ pour les années 2018 et subséquentes.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique du respect de la personne relève de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines. La gestion de ces dossiers a fait l'objet d'une analyse et il en découle qu'un montant s'avère requis pour les nombreuses enquêtes externes afin de répondre à nos obligations légales.

Plusieurs unités administratives ont établi pour l'année 2017 des objectifs reliés au climat de travail aux cahiers de gestion de la performance de leurs cadres. Ce soutien financier requis est indispensable pour procéder aux enquêtes après analyse des demandes. Ces enquêtes seront en partie confiées à des enquêteurs externes. Les modalités d'octroi de ces contrats de services professionnels ont été approuvées par le directeur général pour que ces derniers soient considérés comme des cas particuliers, à savoir que chacun de ces dossiers constitue un mandat unique compte tenu de la nature de la plainte et des employés concernés.

Notons que l'employeur a des obligations en matière de diligence raisonnable. Il a l'obligation de prévenir et d'apporter les correctifs nécessaires aux situations à risque de harcèlement psychologique et discriminatoire. Les dommages pénaux et moraux peuvent atteindre 150 000 \$ par dossier.

Le non-traitement d'une situation déclarée menant à un drame humain exposerait également la Ville à des risques corporatifs, des recours juridiques et une exposition publique non souhaitée.

En vertu de ce qui précède, il s'avère nécessaire de confier des contrats de services professionnels à des enquêteurs externes pour certains dossiers, de nature sensible, aux

fins de transparence et d'équité. Ce qui permettrait également :

- d'intervenir plus rapidement et, ainsi, de réduire les impacts humains et organisationnels;
- d'amoindrir les vulnérabilités légales;
- de contribuer à l'amélioration du climat de travail par la réduction des facteurs de risque néfastes, ce qui contribuera à influencer à la baisse le taux d'absentéisme en maladie. Une étude récente démontre que la présence d'incivilité dans une organisation augmente l'absentéisme en maladie de 43 %. Nous avons effectué une analyse de nos dossiers pour l'année 2016. Dans 45 % des dossiers pris en charge par le niveau corporatif, une absence en maladie est notée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Dans ce contexte, la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines conclue que l'autorisation de ce montant est requis pour les services professionnels en matière de harcèlement psychologique, dédié à la Politique du respect de la personne, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le budget de fonctionnement de la Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines.

JUSTIFICATION

Le financement des services professionnels pour des enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique est justifié par la délicatesse du traitement de ces dossiers et des impacts qui en découlent. La Direction santé, sécurité et mieux-être du Service des ressources humaines ne dispose pas, toutefois, d'un budget pour réaliser ces opérations. Ne pas autoriser cette demande aura pour effet de retarder le délai de traitement dans l'avancement des dossiers en cours et d'exposer la Ville, pour les dossiers de nature plus sensible, à des vulnérabilités légales et médiatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2017, les crédits budgétaires nécessaires relatifs aux services professionnels en matière de harcèlement psychologique n'étaient pas prévus au budget du Service des ressources humaines. En conséquence, la dépense sera assumée à même les dépenses contingentes imprévues d'administration. Il n'y aura donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 125 000,00 \$ pour les années 2018 et subséquentes sera requis afin de poursuivre les enquêtes externes en matière de harcèlement psychologique.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 500 000 \$ en 2017 est établi en respectant le principe d'une unité administrative par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 50,2 % pour une somme de 251 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à l'amélioration du climat de travail par la réduction des facteurs de risque néfastes afin de faciliter la gestion de la présence au travail et d'offrir un environnement sain aux employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Autorisation du directeur général pour ce virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
2. Autorisation du virement budgétaire par les instances concernées;
3. Octroi des contrats de services professionnels pour des enquêtes externes en matière de harcèlement professionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tania ROUSSEL

ENDOSSÉ PAR

Éric LOISELLE

Le : 2017-03-22

Responsable corporative de la Politique
de respect de la personne

Directeur santé, sécurité et mieux-être

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Éric LOISELLE
Directeur santé, sécurité et mieux-être

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et syst
inf rh

Approuvé le : 2017-03-31

CE : 30.007

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.001

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.002

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163088002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec modification, le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Il est recommandé

D'inscrire à l'ordre du jour conseil d'agglomération pour adoption, avec modification, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-30 14:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163088002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter, avec modification, le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vous est soumis afin de demander au comité exécutif de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* .

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* , la Ville de Montréal s'est dotée d'un code de conduite pour tous ses employés en décembre 2012. Comme mentionné lors de l'avis de motion, le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* (le Code) est appliqué depuis plus de quatre ans à la Ville. En mars 2016, le Bureau du contrôleur général (BCG) a effectué un sondage auprès des employés afin de recueillir leurs commentaires sur le Code ainsi que sur son utilité. Des 369 employés qui ont répondu au sondage, 121 employés nous ont fait part de suggestions ou de commentaires pour améliorer le document. Compte tenu de ces résultats et de notre expérience de l'application du Code, le BCG a proposé certaines modifications à apporter au Code. L'avis de motion pour la modification du règlement a été adopté par le conseil d'agglomération (CG17 0020) en janvier dernier.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (article 18), une consultation sur le texte du règlement doit être faite auprès des employés préalablement à son adoption. Cette consultation a eu lieu en février et en mars 2017 et s'est faite en trois volets soit :

- de façon électronique, à l'aide d'un questionnaire;
- par des rencontres avec des groupes d'employés;
- auprès des syndicats et des associations d'employés.

Dans un premier temps, le projet de modification du règlement du Code a été mis à la disposition des employés sur le site intranet de la Ville. Un questionnaire invitait les

employés à nous faire part de leurs commentaires. La période de consultation s'est étendue du 31 janvier au 10 février inclusivement. Le visuel « big box » du site intranet de la Ville a servi de rappel aux employés pour la période allant du 6 au 10 février 2017. Au total, 232 formulaires ont été reçus.

Dans un deuxième temps, nous avons demandé la collaboration de toutes les unités d'affaires afin de déléguer des personnes représentant les groupes d'employés n'ayant pas accès à l'intranet ou à une adresse électronique de la Ville. Ces derniers ont été répartis en deux groupes d'environ 10 personnes. Ils ont été invités à participer à une rencontre d'une demi-journée qui a eu lieu durant les heures de travail régulières. Préalablement à cette rencontre, nous leur avons demandé de prendre connaissance des modifications proposées aux règles du Code. En accord avec leur gestionnaire, le temps de préparation pour la rencontre, que nous avons estimé à une demi-heure, a été effectué sur leur temps de travail régulier. Les objectifs de ces rencontres étaient de permettre aux employés de :

- prendre connaissance des principales modifications apportées aux règles du Code;
- exprimer leur accord ou leur désaccord à propos des modifications proposées avant l'approbation du texte par les instances;
- explorer différents points de vue en tenant compte de la réalité vécue par chaque participant;
- faire connaître leurs commentaires, leurs suggestions ou leurs questions.

et ce, dans le but de mettre à jour le document afin de le rapprocher du vécu des employés.

Finalement, nous avons envoyé une lettre à toutes les organisations représentant les employés de la Ville afin de les informer du dépôt d'un projet de règlement de modification du règlement du code de conduite ainsi que des étapes à venir avant son adoption finale. Une copie du projet leur a aussi été transmise en vue d'obtenir leurs commentaires. Cinq organisations nous ont fait part de leurs commentaires.

De façon générale, la majorité des employés consultés est satisfaite du texte proposé. À partir des suggestions et commentaires, nous avons revu certaines parties du texte afin d'en améliorer la compréhension ou d'en préciser le sens. Nous avons été très satisfaits de la participation des employés. L'exercice s'est avéré utile et efficient. À titre informatif, nous joignons une copie de la version intégrale du rapport de consultation.

Pour faire suite à ces consultations, nous avons révisé le texte du règlement sur le Code dont voici les principales modifications :

- La mission et les valeurs de la Ville sont maintenant présentées dans le chapitre 1 afin d'informer les lecteurs des buts du code ainsi que de la vision de l'éthique de la Ville;
- Le texte a été modifié afin de clarifier que tous les employés incluant les gestionnaires sont soumis aux règles du Code;
- L'article sur les représailles a été modifié afin de clarifier l'interdiction d'exercer des représailles contre un employé qui a fait un signalement ou qui a collaboré à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement;

- Le rôle de recommandation du contrôleur général a été modifié pour un rôle plus actif quant aux mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles;
- La définition de « lien de parenté » a été modifiée pour celle de « personne liée »;
- Tous les articles traitant de « lien de parenté » ont été modifiés pour tenir compte de la nouvelle définition de « personne liée »;
- La divulgation de conflit d'intérêts par l'employé doit être faite au gestionnaire ainsi qu'au contrôleur général; donc il y a eu l'ajout de l'implication du gestionnaire;
- Ajout de critères permettant aux lecteurs de déterminer ce que pourrait être une situation conflictuelle lorsqu'un employé exerce un autre emploi, charge, fonction ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures;
- Ajout de l'obligation d'agir avec professionnalisme et courtoisie pour les employés;
- Ajout d'un article mentionnant que tous les employés sont imputables de leurs décisions et de leurs gestes. Ils doivent aussi être en mesure de les justifier;
- Ajout d'un article traitant de civilité et de respect entre collègues de travail;
- Ajout de certaines fonctions dans la liste de fonctionnaires ne pouvant se livrer à des activités de nature partisane (directeur d'arrondissement, secrétaire d'arrondissement, ombudsman et le contrôleur général);
- Le texte a aussi été corrigé afin de modifier le nom de l'unité de « Service du contrôleur général » pour « contrôleur général ».

Le texte du règlement proposé est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

Lorsque le règlement sera adopté, en collaboration avec le Service des communications, une campagne de communication interne sera effectuée afin d'informer les employés des nouvelles exigences qui découleront du code de conduite. Une distribution du nouveau code sera faite à tous les employés actifs de la Ville au cours des mois de mai et de juin.

Le Contrôleur général offrira au cours du mois de mai des séances d'information aux gestionnaires afin de leur présenter les principales modifications apportées au Règlement sur le code de conduite. Dans le même ordre d'idées, le Contrôleur général poursuivra son plan d'action au niveau de la formation en éthique. Nous désirons rappeler que la majorité des gestionnaires ont déjà été formés sur l'ancien code (1800 gestionnaires). Depuis le printemps 2016, trois capsules vidéos traitant de la dimension éthique dans le leadership sont disponibles aux employés sur le site intranet de la Ville. De plus, sur demande de gestionnaires, nous préparons des activités de formation en éthique (atelier, groupe de discussion, présentation) destinées aux employés. Ces activités de formation sont essentielles au développement d'une culture éthique. En plus de réduire les risques de dérogation, elles peuvent encourager les gens à nous consulter en cas de doute.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie GRÉGOIRE, Service des ressources humaines

Lecture :

Sophie GRÉGOIRE, 29 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine L LALONDE
verificateur(trice) principal(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1163088002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2010, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1 - « la Loi »). Tel que mentionné dans les notes explicatives, « *cette loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale. Elle prévoit également une obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.* »

Conformément à la Loi, le conseil d'agglomération a adopté le règlement intitulé Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) à son assemblée du 20 décembre 2012.

Ce règlement a été modifié en septembre 2016 pour tenir compte du projet de loi 83 - la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17), adoptée le 10 juin 2016 et qui apporte, entre autres, les modifications suivantes :

- À la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* : prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique;
- À la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* : modification de l'article traitant d'activités de nature partisane par les fonctionnaires et employés des municipalités.

Le *Code de conduite des employés de la Ville de Montréal* (le Code) est appliqué depuis plus de trois ans à la Ville. En mars 2016, le Bureau du contrôleur général (BCG) a effectué un sondage auprès des employés afin de recueillir leurs commentaires sur le Code ainsi que sur son utilité. À cet égard, le sondage démontre que plus de 72% des répondants ont toujours la version originale du Code qui leur avait été distribuée et, de ceux qui n'ont plus cette version, plus de 55% vont consulter la version électronique. De plus, des 369 employés qui ont répondu au sondage, 121 employés nous ont fait part de suggestions ou de commentaires pour améliorer le document. Compte tenu de ces résultats et de notre

expérience de l'application du Code, le BCG propose certaines modifications à apporter au Code.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0554 - 29 septembre 2016 - Adoption du règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026)

CG12 0495 - 20 décembre 2012 - Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026)

DESCRIPTION

Pour faire suite à la consultation du mois de mars, le BCG a rencontré les gestionnaires qui sont membres du réseau RH afin d'échanger sur les suggestions et les commentaires recueillies auprès des employés. Cette rencontre a eu lieu en septembre 2016. Les résultats de ces deux consultations sont présentés dans le fichier joint au présent sommaire. En fonction de ce qui précède, le BCG désire recommander les modifications suivantes au Code de conduite des employés:

- La mission et les valeurs de la Ville sont maintenant présentées dans le chapitre 1 afin d'informer les lecteurs des buts du code ainsi que de la vision de l'éthique de la Ville;
- Le texte a été modifié afin de clarifier que tous les employés incluant les gestionnaires sont soumis aux règles du Code;
- L'article sur les représailles a été modifié afin de clarifier l'interdiction d'exercer des représailles contre un employé qui fait un signalement de bonne foi;
- Le rôle de recommandation du contrôleur général a été modifié pour un rôle plus actif quant aux mesures de protection à l'égard des employés qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles;
- La définition de « lien de parenté » a été modifiée pour celle de « personne liée »;
- Tous les articles traitant de « lien de parenté » ont été modifiés pour tenir compte de la nouvelle définition de « personne liée »;
- La divulgation de conflit d'intérêts par l'employé doit être faite au gestionnaire ainsi qu'au contrôleur général, donc il y a eu l'ajout de l'implication du gestionnaire;
- Ajout de critères permettant aux lecteurs de déterminer ce que pourrait être une situation conflictuelle lorsqu'un employé exerce un autre emploi, charge, fonction ou lorsqu'il s'implique dans des activités extérieures;
- Ajout de l'obligation d'agir avec courtoisie, transparence et intégrité pour les employés;
- Ajout d'un article mentionnant que tous les employés sont imputables de leurs décisions, de leurs gestes et de leurs omissions et qu'ils doivent être en mesure de les justifier;
- Ajout d'un article sur la protection de la propriété intellectuelle;
- Ajout d'un article traitant de civilité et de respect entre collègues de travail;
- Le texte a aussi été corrigé afin de modifier le nom de l'unité de « Service du contrôleur général » pour « contrôleur général ».

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (article 18), une consultation sur le texte du règlement doit être faite préalablement à son adoption auprès des employés. Cette consultation aura lieu en février 2017.

Le texte du règlement proposé est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

Le rapport de consultation émis par le BCG en octobre 2016 est joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts d'impression des nouveaux codes ont été prévus aux budget d'opération 2017 de la direction générale.

Le coût est estimé à 10 000 \$ pour une quantité de 35 000 exemplaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Renforcer la confiance du public dans les institutions municipales;
Clarifier les normes de conduite attendues des employés;
Aligner les normes de conduite applicables à tous les niveaux de l'organisation;
Adapter le code à la réalité des gestionnaires et des employés de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis suivants devront être émis :

- Avis public faisant suite à l'avis de motion et présentant un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (article 12 de la loi);
- Avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement.

Campagne d'information interne auprès des employées de la Ville sur la consultation (janvier-février 2017)

Campagne d'information interne auprès des employées de la Ville sur l'adoption d'un code révisé (avril 2017)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Consultation des employés sur le projet de règlement (février 2017);
Avis public, faisant suite à l'avis de motion, présentant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (article 12 de la loi);
Adoption du Règlement sur le « Code de conduite des employés de la Ville de Montréal » - conseil municipal - Assemblée du 27 mars 2017 ;
Adoption du Règlement sur le « Code de conduite des employés de la Ville de Montréal » - conseil d'agglomération - Assemblée du 30 mars 2017 ;
Séances d'information au gestionnaires (avril 2017)
Distribution du code aux employés (mai-juin 2017)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Pour donner suite à l'adoption du règlement, le « Code de conduite des employés de la Ville de Montréal » remplacera celui en vigueur à ce jour.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Diane DRH BOUCHARD, 8 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjolaine L LALONDE
Vérificatrice principale - éthique

ENDOSSÉ PAR

Alain BOND
Contrôleur général

Le : 2016-12-08

**Dossier # : 1170387001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent.

Il est recommandé :

- d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent », le tout, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-06 08:56**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170387001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a été créé en 1983 comme lieu d'interprétation de l'histoire de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture. Situé face à la place D'Youville dans le Vieux-Montréal, le CHM occupe une ancienne caserne de pompier. En 2010, sur mandat de la Ville de Montréal, deux muséologues réputés recommandent de relocaliser le CHM dans un espace plus approprié à sa nouvelle mission et répondant aux normes muséologiques actuelles. Cette relocalisation était également requise dans le contexte d'une intégration de la caserne dans le projet d'expansion du Musée Pointe-à-Callière.

En 2014, la décision de relocaliser le Centre d'histoire de Montréal a été approuvée par l'administration municipale. Profitant de l'opportunité offerte par cette relocalisation, le Service de la culture a développé davantage l'identité et l'offre de service du CHM en projetant d'offrir un nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle. Quatre emplacements ont été considérés par le Service de la culture, dont le site actuel du CHM à la place d'Youville et 3 autres sites dans le Quartier des spectacles. L'analyse des sites proposés, sur la base de critères pondérés, a permis d'identifier le projet immobilier mixte situé à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue Sainte-Catherine, le Carré Saint-Laurent, comme emplacement à privilégier. Le 20 décembre 2016, l'administration municipale a approuvé le projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc., à des fins culturelles, des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, au 1^{er} étage de l'immeuble situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2019, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, taxes incluses.

Le projet du Carré Saint-Laurent, d'une superficie de 16 500 m² comporte des espaces à

bureaux, 135 unités de logements/hotel, un étage à vocation culturelle et une quarantaine de commerces d'alimentation indépendants au rez-de-chaussée. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion occupera les espaces de bureaux en vertu d'une entente formelle de location conclue entre la Société de développement Angus et le gouvernement du Québec.

Ce projet de relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal au centre-ville de Montréal, en plein coeur du Quartier des Spectacles, offrira aux citoyens, visiteurs et touristes un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité, connecté à l'histoire de la ville tout en se projetant dans le futur de Montréal. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, offrant notamment une infrastructure technologique de pointe au coeur de la Ville.

Le présent sommaire a pour objet d'adopter le règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ afin de financer la réalisation du projet de relocalisation du Centre d'histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent» dont l'ouverture est prévue pour le printemps 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 16 1446 - 20 décembre 2016 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc., à des fins culturelles, des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, au 1^{er} étage, de l'immeuble situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2019, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, taxes incluses.

CE 16 1581 - 5 octobre 2016 - Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le Service de la culture pour réaliser les études préalables requises, dans le cadre du nouveau Centre d'histoire de Montréal; et mandater le Service de la gestion et planification immobilière, en concertation avec le Service de la culture, pour trouver une nouvelle vocation à la caserne située sur la place d'Youville.

CM 09 0854 - 22 septembre 2009 - Approuver le projet d'accord de développement à intervenir entre la Ville et Fonds Immobilier Angus, S.E.C. pour la réalisation du projet Carré Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 10 636 000\$ a pour objectif de permettre à la Ville de réaliser l'aménagement muséal du projet de relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent.

Pour la réalisation de l'aménagement muséal, un montant de 8 872 000\$ a été estimé pour défrayer les dépenses du projet incluant les honoraires professionnels, les travaux de fabrication et d'installation des expositions de l'an 1, de l'espace citoyen, des espaces administratifs et de soutien et tous travaux connexes, l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés, l'oeuvre d'art intégrée ainsi que la fabrication et l'installation de mobiliers muséographiques. Cet estimé comprend les frais généraux d'administration et profit, les contingences et les taxes net de ristournes. Comme ce budget a été estimé dans un contexte de projet où les plans et devis du bâtiment mixte du Carré Saint-Laurent, dans lequel les aménagements muséaux seront installés, ne sont pas encore complétés, un fond de prévoyance de 4% s'ajoute à l'inflation et les incidences du projet pour un montant total net de 10 636 000\$ soit le montant dont l'autorisation est demandée ici.

Ainsi, le montant total requis en immobilisation pour la relocalisation du CHM est de 17 060 707 \$. Ce montant inclut :

- une dépense de 6 424 707 \$, prévue au PTI du SGPI, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc. qui a été approuvée au moment de l'approbation du bail par les autorités compétentes de la ville;
- les coûts de 10 636 000 \$ pour l'aménagement muséal, dont il est question dans le présent sommaire qui seront prévus au PTI du Service de la culture.

En termes de budget d'opération le projet de relocalisation du CHM devra prévoir les montants suivants :

- les frais de loyer de 12 100 000 \$, net des ristournes de taxes, qui seront requis au budget de fonctionnement du Service de la culture pour les exercices 2019 à 2025;
- les coûts d'opération du nouveau centre d'histoire dont les montants seront précisés lors de l'étape de conception de l'expérience muséale qui sera finalisé en juin 2017.

Le projet de relocalisation du CHM sera réalisé selon le calendrier suivant:

1. Conception des plans et devis des améliorations locatives du nouveau CHM : février 2017 à octobre 2017
2. Intégration des résultats de l'étude de branding, positionnement et identité du nouveau CHM : mars à juin 2017
3. Intégration des résultats de l'étude de codesign pour la conception de l'expérience du visiteur : mars 2017 à juin 2017
4. Octroi de mandats en muséographie et design intérieur : mai 2017 à août 2017
5. Travaux d'aménagement des améliorations locatives octobre 2017 à juin 2018
6. Réalisation des travaux d'aménagement en muséographie, design intérieur, acquisition d'équipements spécialisés et technologiques du CHM au Carré St-Laurent : octobre 2017 à fin 2019
7. Déménagement du CHM : avril 2019
8. Installation et aménagement des expositions de l'an 1 : mai 2019 à janvier 2020
9. Rodage et mise en service : janvier 2020 à mars 2020
10. Ouverture du nouveau CHM : avril 2020

JUSTIFICATION

L'adoption des crédits du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer la réalisation du projet de relocalisation du Centre d'histoire de Montréal selon un calendrier de mise en oeuvre établi en regard de la cadence de développement du projet immobilier du Carré St-Laurent.

Le projet de relocalisation du Nouveau Centre d'Histoire de Montréal permettra de rapprocher l'institution municipale des citoyens et des touristes. Son nouvel emplacement au coeur de Montréal est stratégique, il permettra de bonifier la mission du Centre d'histoire en réalisant un lieu civique représentatif de l'identité montréalaise et un espace muséal du 21^e siècle qui participe au rayonnement de Montréal. De plus le projet est une opportunité d'augmenter significativement son achalandage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 36185 - Espace citoyen et muséal au Carré Saint-Laurent de 10,6 M\$ non prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 15 ans, soit la durée prévue du bail incluant les options de renouvellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet de relocalisation du Centre d'histoire de Montréal rejoint directement les critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «**Une meilleure qualité de vie**» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel
- Innovation et savoir
- Compétitivité
- Promotion de l'économie locale

Par ailleurs, pour la réalisation de ce projet, soit la relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal, les nouveaux équipements qui seront acquis comporteront des caractéristiques d'économie d'énergie.

Aussi, l'histoire et le patrimoine contribuent au sentiment d'appartenance, à la valorisation des diversités, au développement touristique, à l'attractivité et au rayonnement de la métropole, à la valorisation des paysages tout en stimulant l'apprentissage des connaissances et la fréquentation des œuvres d'art, du patrimoine matériel et immatériel et de l'archéologie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de relocalisation du Centre d'histoire de Montréal permettra d'accroître le rayonnement culturel de Montréal et de répondre aux orientations du *Plan d'action 2007-2017, Montréal, métropole culturelle* :

- consolider et mettre en valeur le réseau culturel montréalais,
- améliorer la connaissance des Montréalais de leur histoire et de leur patrimoine.

En 2020, le nouveau Centre d'histoire de Montréal :

- concrétisera en un lieu, l'identité des montréalais,
- offrira un espace civique sans précédent pour les citoyens,
- offrira une plate-forme stratégique du programme culturel de la Ville de Montréal au centre-ville,
- consolidera et mettra en valeur le réseau culturel montréalais en lien avec les arrondissements,
- sollicitera la participation des citoyens au dialogue sur l'évolution de la ville,
- rendra accessible aux citoyens les collections et les archives de Montréal,
- créera un pôle technologique, complémentaire et culturel au Quartier des Spectacles avec la SAT, le 2-22 et la bibliothèque Saint-Sulpice,
- et participera à la revitalisation de la rue Saint-Laurent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape-ci du projet, en accord avec le Service des communications. Une opération de communication sera élaborée au moment opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal mars 2017

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal avril 2017
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT mai 2017
Octroi de contrats ou vote de crédits à partir de mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rémy-Paul LAPORTE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CHARLEBOIS
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-24

Michèle PICARD
Chef de section -Équipements culturels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-03-06



Dossier # : 1161081004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-04 09:30

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161081004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

CONTENU

CONTEXTE

Donnant suite à l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil municipal, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement de véhicules afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1195 - 2 novembre 2016 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules relevant de la compétence de la Ville centre de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement de véhicules - Ville centre pour : 21 000 000 \$ (no 68102).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des acquisitions prévues en 2017.

Le projet de véhicules électriques (automobiles et équipements) est inclus dans la planification du PTI de 36 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 68102 prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Le 24 avril 2017

Adoption: Le 15 mai 2017

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-09

Claude SAVAGE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-03-09



Dossier # : 1161081005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de l'achat de véhicules et leurs équipements.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-04 09:31

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161081005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour le remplacement de véhicules de 17 000 000 \$ en 2017. Le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter des règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les acquisitions de véhicules et leurs équipements afin de répondre aux besoins de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0594 - Le 2 novembre 2016 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG16 0652 - Le 29 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement de véhicules - Ville de compétences d'agglomération pour : 17 000 000 \$ (no 68102).

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses de compétences d'agglomération visant la réalisation des acquisitions prévues en 2017.

Le projet de véhicules électriques (automobiles et équipements) est inclus dans la planification du PTI de 36 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 68102 prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Le 27 avril 2017

Adoption: Le 18 mai 2017

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-09

Claude SAVAGE
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-03-09



Dossier # : 1172622002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 533-68 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 533-68 modifiant le Règlement de zonage 533, adopté le 13 mars 2017 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
3. d'abroger la résolution CE16 1022 adoptée le 8 juin 2016 par le comité exécutif.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-04 09:32

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1172622002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 533-68 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 mars 2017, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté le règlement 533-68 qui modifie son règlement de zonage. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement RCG 15-073, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), puisque des éléments de son contenu visent les dispositions du DC du Schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation selon les dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

03-082-17 - 2017-03-13 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 533-68 modifiant le règlement de zonage.

- CE16 1022 - 2016-06-08 - Approbation du règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage de Sainte-Anne-de-Bellevue - Sommaire décisionnel 1162622004.
- 05-152-16 - 2016-05-09 - Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue - Adoption du règlement 533-66 modifiant le règlement de zonage.
- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.

DESCRIPTION

Le règlement 533-68 consiste à revoir les normes actuelles et à introduire des normes supplémentaires concernant l'emplacement, les dimensions et les dégagements lors de l'installation des quais et des abris pour embarcations dans le littoral pour les terrains dont

l'usage est l'habitation, dans le but de les adapter aux besoins des riverains et aux conditions de voie navigable. Les nouvelles dispositions sont notamment les suivantes :

- un seul quai, un seul abri pour embarcations, ou une combinaison des deux, sur pilotis, sur pieux ou fabriqué de plates-formes flottantes est autorisé;
- un quai peut être composé d'une plate-forme d'une superficie maximale de 40 mètres carrés et d'une passerelle menant à celle-ci en respectant les normes suivantes : la largeur maximale de la passerelle est fixée à 1,5 mètre et la longueur maximale est fixée à l'endroit où le niveau d'eau est de 1,5 mètre. Au delà de ce niveau, la superficie de la passerelle est incluse dans la superficie maximale autorisée pour la plate-forme;
- la superficie maximale d'un abri pour embarcation passe de 20 à 25 mètres carrés avec la même méthode de calcul susmentionnée.

Des dispositions sont ajoutées concernant les distances à respecter par rapport aux limites latérales du terrain dans le plan d'eau, avec la mention que cet espace doit demeurer libre et que les embarcations et bateaux doivent accoster à l'extérieur de celui-ci. Des mentions sont ajoutées au règlement 533-68 pour préciser notamment que les dispositions du règlement s'appliquent nonobstant toute autorisation délivrée par le ministre responsable en application du Règlement sur le domaine hydrique de l'État, dont l'autorisation est requise si la superficie excède 20 mètres carrés. Les définitions « abri pour embarcation » et « quai » sont également ajoutées dans le règlement.

Par ailleurs, le règlement 533-68 abroge le règlement 533-66 adopté le 9 mai 2016 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, dont le certificat de conformité n'avait pas été délivré vu la demande de la municipalité à cet effet.

JUSTIFICATION

Des dispositions de l'article 4.8.2 du DC du Schéma concernant la protection du littoral précisent que les quais, abris ou débarcadères sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plates-formes flottantes sont autorisés. Toutefois, le DC ne comporte aucune disposition normative quant à leur implantation dans le littoral. Par conséquent, le règlement 533-68 modifiant le règlement de zonage est jugé conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC, puisqu'il n'y contrevient pas.

Considérant la non-délivrance du certificat de conformité à l'égard du règlement 533-66 à la demande de la municipalité, il est recommandé d'abroger la résolution CE16 1022 adoptée le 8 juin 2016 par le comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'entrée en vigueur du règlement 533-68 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue lors de la délivrance du certificat de conformité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement 533-68.

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-21

Monique TESSIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-03-31



Dossier # : 1171711001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Déposer le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-28 11:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171711001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Au plus tard le 31 mars de chaque année, le président du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération de ses activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0099 - 28 janvier 2016 Nomination de M. Joseph Nammour second membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
CG 15 0656 - 29 octobre 2015 Nomination de Mme Lisa Baillargeon membre indépendante du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et présidente
CG13 0064 - 21 mars 2013 Dépôt du Rapport annuel 2012 du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
CM13 0175 - 18 mars 2013 Dépôt du Rapport annuel 2012 du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
CG 12 0064 - 22 mars 2012 Dépôt du Rapport annuel 2011 du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
CM 12 0162 - 19 mars 2012 Dépôt du Rapport annuel 2011 du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Les rapports annuels 2013 et 2014 du Comité de vérification ont été déposés séance tenante ce qui explique l'absence de résolution pour le dépôt de ces rapports du Comité de vérification. Le départ, en cours de mandat, du président du Comité de vérification au courant de l'année en 2015 explique l'absence du dépôt du rapport annuel du Comité de vérification pour 2015.
Le présent rapport constitue le premier dépôt sous la présidence de Mme Lisa Baillargeon.

JUSTIFICATION

Conformément à la Charte du comité de vérification, le président du Comité doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur toutes questions liées aux compétences de l'un ou l'autre des conseils au plus tard le 31 mars de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt au CG du 30 mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Armand SAVOIE
secrétaire exécutif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-28

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances



Dossier # : 1173496001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-05 10:13

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173496001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du premier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2017. Par ailleurs, il y aura un deuxième rapport trimestriel pour l'année 2017 qui couvrira la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois de juillet 2017.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017, il est démontré qu'il y a eu une (1) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

De plus, est joint au présent dossier décisionnel un rapport distinct, décrivant sommairement une (1) mainlevée approuvée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un deuxième rapport trimestriel pour l'année 2017 sera présenté au comité exécutif au début du mois de juillet 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-04

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier expertise
immobilière - chef d'équipe

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-04-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-05



Dossier # : 1174396006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1 ^{er} mars 2017 au 31 mars 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2017 au 31 mars 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-05 10:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1 ^{er} mars 2017 au 31 mars 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} mars 2017 au 31 mars 2017, il est démontré qu'il y a eu 4 (quatre) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0459 - 22 mars 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} février 2017 au 28 février 2017 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2017 au 31 mars 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-04

Suzie DESMARAIS
Conseillère immobilier et expertise
immobilière - chef d'équipe, en remplacement
de M. Denis SAUVÉ, chef de division, jusqu'au
7 avril 2017

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-04-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-05

CE : 60.004

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.005

2017/04/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS